Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du lundi 29 juin 2026

ville de villeurbanne

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents :

M. Tammouz AL-DOURI – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Léna ARTHAUD – M. Samir ASSELOT – M. Pierre BEAUFARON – Mme Julie BELLENGER – Mme Valérie BENDAHMANE – M. Mahrez BENHADJ – M. Jonathan BOCQUET – M. Alain BRISSARD – M. Maxime CAMINALE – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Théo COHEN – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sophie CRUZ – Mme Virginie DEMARS – Mme Cécile DESPRÉS – Mme Pauline DIAZ – Mme Hanna DIF – Mme Gaëlle FABRIGUET – M. Stéphane FRIOUX – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Reynald GIACALONE – M. Olivier GLÜCK – M. Cyril HAULAND GRØNNEBERG – Mme Taous KACI – Mme Xavière LE ROY – Mme Elénore LENGLET PARPAILLON – Mme Aurélie LOIRE – Mme Houda MAAFER – Mme Mireille MALECOT – Mme Fannie MALATERRE – Mme Cristina MARTINEAU – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Éric MOGLIONI – M. Mohamed Ali MOHAMED AHAMADA –M. Floyd NOVAK – M. Daouda OUATTARA – M. Antoine PELCÉ – Mme Emilie PROST – M. Jean-Claude RAY – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Eliott ROIG – M. Alexandre RUCH – Mme Margot SAVIN – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Anissa SLIMANI – Mme Nicole TESSIER SIBEUD – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Sonia TRON – M. Cédric VAN STYVENDAEL – M. Jacques VINCE – M. Didier VULLIERME.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (Pouvoir à Taous KACI)

M. Stéphane FRIOUX (Pouvoir à Antoine PELCÉ)

M. Frédéric VERMEULIN (Pouvoir à Jonathan BOCQUET)

M. Alexis MONTEIL (Pouvoir à Virginie DEMARS)

Mme Elise MUNOZ (Pouvoir à Alexandre RUCH)

M. Michel CHRISTIAN

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous, bonjour à celles et à ceux qui nous rejoignent dans le public pour ce Conseil Municipal. Nous avons essayé de mettre un peu d'air. Si ce n'est pas assez, nous verrons comment nous faisons, même si les températures ont un peu diminué.

Fidèle à ma logique de ne pas me mêler de programmation culturelle, ce n'est pas moi qui ai choisi le titre que va interpréter Frédéric LAMANTIA : *Summertime*. J'ai trouvé que c'était un peu osé de sa part de nous jouer ce morceau. Je suis quand même allé regarder l'histoire du titre pour essayer de trouver un lien autre qu'une espèce de faute de goût à la Barthez sur : *« il fait chaud, surtout pour ceux qui sont sous les toits »*. Et j'ai vu que cela pouvait être inspiré d'une berceuse ukrainienne.

En tout cas, lui réfute tout lien avec un autre morceau plutôt du côté de l'Afrique, mais la berceuse ukrainienne, il ne la réfute pas. Chacun y trouvera ce qu'il souhaite, mais je vous conseille la version de Janis Joplin, c'est celle qui m'émeut le plus.

M. LAMANTIA, pour lancer ce Conseil.

(Musique)

Merci, cher Frédéric LAMANTIA.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs dans le public, ce Conseil intervient alors que nous commençons à peine à sortir de l'un des pires épisodes caniculaires que notre pays a eu à affronter. Sans vouloir prédire le pire, on nous dit que ce n'est pas fini pour l'été et qu'à partir du 6 juillet, cela pourrait reprendre. En tout cas, l'un des pires épisodes le plus précoce, et cela n'a pas été sans poser des problèmes dans un certain nombre de nos bâtiments publics, qu'il s'agisse d'écoles, de crèches, d'EHPAD ou de résidences personnes âgées.

Face à ces épisodes prévisibles, de plus en plus en tout cas, voire inéluctables, annoncés de longue date par la communauté scientifique, il y a trois registres de réponses pour les pouvoirs publics.

D'abord, bien sûr, réagir à cette situation de crise, par le déploiement d'un plan d'action spécifique au moment des épisodes de canicule. À Villeurbanne, pour faire en sorte de protéger tous les publics, notamment fragiles, nous mettons en place un certain nombre de mesures qui s'apparentent à cette forme de gestion de crise que j'évoquais : l'élargissement de l'ouverture des piscines avec des horaires jusqu'à 20 heures, l'aménagement de certains services, des appels quotidiens passés aux habitants inscrits sur les registres des personnes vulnérables, une communication spécifique dans tous les quartiers, l'adaptation des repas à la cantine, l'aménagement des horaires dans les crèches, le déploiement de brumisateurs dans l'espace public.

Dire que ces mesures rendent supportables toutes les situations pour tous les publics serait mentir. Elles permettent de passer ces périodes en limitant un peu les conséquences des épisodes caniculaires.

Le deuxième registre est l'adaptation de notre Ville à cette nouvelle donne climatique. Notre Ville s'est fortement engagée sur ces sujets depuis de nombreuses années. Depuis 2020, nous avons souhaité mobiliser toutes nos capacités financières pour accélérer les projets et chantiers.

Cela passe notamment par la construction différente de nos bâtiments pour qu'ils soient mieux isolés. Au précédent mandat, ce sont près de 24 M€ qui ont été injectés dans les immeubles ou les locaux qui appartiennent à la Ville. Mettre en œuvre des travaux dits de confort d'été, qui permettent de limiter la température à l'intérieur des bâtiments même si, on le voit, ce n'est pas encore suffisant.

La désimperméabilisation des sols dans tous nos projets urbains, mais aussi dans nos équipements. Entre 2020 et 2026, 22 cours d'école ont été désimperméabilisées, végétalisées, pour un montant total de plus de 6,8 M€.

L'appui à la rénovation thermique des logements des particuliers. C'est le dispositif Mieux chez moi, dans lequel la Ville complète le dispositif métropolitain, MaPrimeRénov'.

Cette adaptation concerne également la stratégie de végétalisation sur toute la ville. Le dispositif Planter les rues vise à produire, sur des linéaires et des espaces déterminés, des zones abritées du soleil, et donc moins chaudes. C'est un plan pluriannuel qui a été lancé en 2024.

Nous avons également fait de la présence de l'eau dans la ville une priorité, qu'il s'agisse de bornes-fontaines, de brumisateurs ou encore du travail engagé sur la Rize et éventuellement sur les baignades naturelles.

D'autre part, nous avons mis en place de salles rafraîchies dans les établissements accueillant des seniors. J'ai pu aller vérifier qu'elles étaient en état de fonctionnement la semaine dernière, et voir que cela devenait un lieu de sociabilité pour les personnes qui pouvaient s'y rendre et qui était ouvert au public.

Et enfin, notre action passe par l'adaptation des temps de la Ville aux fortes chaleurs estivales, comme la mise en place des horaires d'été pour la protection des agents de la Ville, la capacité à faire des démarches aux heures les moins chaudes de la journée, mais aussi l'ajustement des plages horaires d'animation d'été.

Enfin, s'attaquer aux causes, ce que certains appellent l'atténuation. Ce sont les termes retenus par le GIEC. C'est sans doute à la fois la partie la plus difficile et la plus décisive dans le basculement que nous avons à opérer. Cela demande des efforts extrêmement importants, même si l'on peut le faire en essayant de minimiser les impacts, compte tenu de la grave situation.

Celles et ceux qui vous disent que ces changements seront indolores pour tout le monde vous mentent, flattent les comportements les plus irresponsables. Sous couvert de protéger nos libertés, les mesures qu'ils nous proposent nous conduisent tout droit dans un monde où, de fait, nos libertés ne seront peut-être pas remises en cause, mais elles le seront encore plus par un changement climatique de grande ampleur par des atteintes à nos libertés en matière de déplacements, d'horaires et de santé.

Ces mesures d'atténuation, il s'agit d'abord du développement de toutes les alternatives à la voiture individuelle. Le dernier mandat a illustré une volonté politique sans faille dans l'agglomération sur le sujet. Certes, on a construit des Voies Lyonnaises et de tram, cela comporte des inconvénients, mais le gain en termes de tonnes de CO2 économisées est important, et en termes d'impact sur le réchauffement climatique.

Il s'agit aussi de toutes les mesures prises pour favoriser une alimentation moins émettrice de CO2. C'est ce que nous mettons en place à travers la restauration municipale. L'atténuation du réchauffement climatique passe également par le développement de toutes les énergies alternatives aux énergies fossiles. C'est ce que nous faisons en électrifiant le parc automobile, en installant des panneaux photovoltaïques sur le toit de nos écoles ou en encourageant le raccordement au chauffage urbain, qui est beaucoup moins énergivore.

Enfin, la projection du climat passe aussi par le maintien de la biodiversité en ville. C'est ce que à quoi nous nous employons en créant des corridors écologiques, en interdisant les produits phytosanitaires. C'est également notre objectif quand nous mettons en place des

conventions avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour favoriser la biodiversité dans nos jardins. Et c'est aussi tout le sens de la promotion d'une économie vertueuse que nous nous efforçons de développer à Villeurbanne. Qu'il s'agissent de toute la chaîne de déplacement vélo sur le grand plateau ou du soutien de la filière du recyclage ou du réemploi. Nous fêtions il y a quelques jours les 10 ans de MINEKA.

Sur ce sujet du réchauffement, qui est très important, dire que rien n'est fait est aussi faux que prétendre que notre réponse collective serait à la hauteur. Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Villeurbanne est fortement engagée. Pour autant, compte tenu de la rapidité de ces évolutions, ce n'est pas assez, et ce n'est jamais assez.

Dans les mois qui viennent, nous aurons à accélérer encore toutes les actions qui peuvent nous permettre à la fois de limiter le réchauffement et de mieux s'y adapter.

Vous connaissez mon peu de goût pour les polémiques politiciennes, mais la vérité m'oblige quand même à dire qu'en tant que Ville, nous nous sentons parfois un peu seuls. Il faut bien avouer que les différents gouvernements qui se sont succédés n'ont pas été à la hauteur du défi. Tout dernièrement encore, nous avons vu comment le Fonds vert a été largement amputé. Nous savons combien les propositions du Conseil national de la refondation sur l'isolation des logements sont restées lettre morte.

Nous avons aussi vu comment celles et ceux qui tentent d'attirer l'attention sur ce phénomène qui menace tout simplement notre survie sur terre sont stigmatisés en écoterroristes, quelles que soient leurs méthodes d'action. Elles sont bien sûr parfois discutables, mais ce sont aussi de précieux lanceurs d'alerte. Et à ce stade, c'est bien la canicule, et non celles et ceux qui nous alertent, qui a fait plus de 1 000 morts, et ce bilan n'est malheureusement pas définitif.

Nous avons un travail encore considérable à mener. Pour celles et ceux qui ne le savent pas, les Fonds verts sont ce qui permet de transformer les cours d'école bitumées en cours végétalisées, d'intervenir sur les bâtiments publics pour les réhabiliter.

Dans l'actualité de ces derniers jours, je voudrais également dire un mot sur un sujet particulièrement grave : la protection des enfants face aux violences sexistes et sexuelles.

Ces dernières semaines, trois situations ont conduit notre collectivité à être confrontée à des faits ou des signalements pour suspicion de violence sexuelle. Elles suscitent une émotion, de l'inquiétude, des interrogations extrêmement légitimes chez les familles, les professionnels de la Ville, comme chez l'ensemble des Villeurbannaises et Villeurbannais.

Face à ces situations, notre responsabilité est de protéger les enfants, d'écouter les victimes, de faire la lumière sur les faits et de renforcer nos dispositifs de prévention et de contrôle.

Dans le cas de l'école Antonin Perrin, le plus récent, qui nous a été signalé le vendredi 19 juin dernier, la vérification du casier au moment du signalement a révélé qu'à l'embauche, en août 2025, cette vérification n'a pas été correctement faite. L'agent avait pourtant des mentions au casier incompatibles avec une fonction au contact d'enfants. C'est une faute administrative de la Ville qui est particulièrement lourde. Je l'ai qualifiée d'inadmissible.

Face à cette situation, j'ai demandé qu'une enquête confiée à un cabinet externe soit diligentée pour analyser les faits, identifier les responsabilités et prendre des sanctions disciplinaires.

Mais nous regardons aussi la réalité en face : les violences sexuelles faites aux enfants traversent toute notre société. Elles s'inscrivent dans des rapports de domination qui, trop souvent, réduisent au silence les victimes, et conduisent les institutions à ne pas entendre suffisamment tôt les alertes qui leur sont adressées.

Notre premier devoir est donc de tout faire pour protéger les enfants qui nous sont confiés.

La mairie seule ne pourra pas prendre en charge la lutte contre la pédocriminalité, c'est toute la chaîne de l'action publique qui doit être mobilisée. Néanmoins, compte tenu de nos compétences, nous avons une responsabilité particulière à exercer.

C'est pourquoi nous avons engagé un plan d'action renforcé de prévention et de protection de l'enfance. Nous procédons à une actualisation systématique des vérifications relatives aux antécédents judiciaires de l'ensemble des agents municipaux, avec bien sûr une priorité au personnel en contact avec les enfants. Mais ce sont bien tous les agents dont le casier judiciaire sera vérifié.

Une commission indépendante d'audit sera chargée d'évaluer nos procédures et pratiques et nous faire des préconisations. J'annoncerai dans quelques jours à qui je confie la présidence de cette commission indépendante. Ces mesures s'ajoutent à la simplification des procédures de signalement, avec la mise en place d'un numéro unique, et derrière celui-ci, un dispositif d'accompagnement des plaignants.

Et vendredi dernier a été installé un comité d'information et de consultation pour la protection de l'enfance, ouvert à l'ensemble des groupes politiques du Conseil Municipal. Cette commission contribuera à renforcer durablement notre vigilance et notre action. Certains seront peut-être tentés, même je suis sûr que non dans ce Conseil Municipal, de faire de cette question un objet de querelle partisane. Pour ma part, je mobiliserai toute mon énergie sur les actions que nous pouvons engager et renforcer au niveau de la Mairie.

Et je souhaite également rappeler un principe essentiel : la parole d'un enfant doit être accueillie, elle ne doit pas être filtrée, écartée ou minimisée par réflexe. Les études montrent que les fausses dénonciations sont très rares. Cela ne dispense bien sûr jamais de vérifier les faits avec rigueur, mais cela impose toujours de prendre la parole exprimée avec sérieux.

Les Villeurbannaises et les Villeurbannais seront régulièrement informés de l'avancement des enquêtes, des conclusions des audits que nous lançons et des mesures mises en œuvre. Nous devons la vérité aux familles, nous devons la transparence aux habitants, et nous devons aux enfants une mobilisation sans faille. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les semaines qui viennent.

Dans ce tableau qui n'incite guère à la légèreté ou à l'optimisme, je voudrais quand même apporter une touche un peu différente en évoquant avec vous la dernière édition des Invites. Malgré une chaleur accablante, cette édition a été, encore une fois, un grand succès populaire, avec des spectacles dans tous les quartiers, pour tous les âges, de tous les styles,

un festival engagé, gratuit, dans l'ADN de notre ville, qui continue de façonner son identité particulière.

Merci à toutes les équipes de la Ville, aux équipes des ateliers Frappaz, d'avoir fait de cette édition 2026 un succès dans le contexte que nous connaissons. Merci également aux équipes de la police municipale, qui ont été présentes sur l'espace public tout au long du festival pour faire en sorte qu'il se passe bien, ce qui a été le cas.

Pour finir cette introduction, et pardon si elle est un peu plus longue que d'habitude, mais avant d'ouvrir la séance, je voulais rendre hommage à une grande dame, une grande Villeurbannaise, qui nous a quittés il y a quelques jours à l'âge de 92 ans. Il s'agit de Raymonde Duforeau. Une photo s'affiche en même temps.

Raymonde Duforeau a consacré une part importante de sa vie à l'engagement public et au service des Villeurbannaises et des Villeurbannais. Militante socialiste, elle a participé à la création de la section du Parti socialiste de Villeurbanne. Candidate dès 1971, elle est élue conseillère municipale en 1977 sur la liste conduite par Charles Hernu.

Déléguée aux bibliothèques, puis adjointe chargée des solidarités à partir de 1983, elle a porté avec conviction les valeurs de justice sociale, d'accès à la culture et de solidarité. Son engagement a notamment contribué à la création du MADAP de la rue Dutriévoz, devenu ensuite l'EHPAD Vincenot, témoignant de son action constante aux plus fragiles et à la dignité des personnes âgées.

Après avoir participé à ses obsèques le jeudi 18 juin dernier, nous avons interrogé la responsable du service des archives du Rize, qui nous a transmis plusieurs notes qui forment une correspondance politique entre Charles Hernu et Raymonde Duforeau. Et je souhaitais vous lire ce passage d'une note datée du 22 janvier 1987, où elle s'adresse au Maire Charles Hernu et fait part de sa préoccupation concernant les locaux du CCAS.

Elle les considère mal adaptés pour l'accueil des personnes face à l'accroissement des demandes d'aides de toutes sortes. Elle écrit : *« L'accueil du public se fait dans des conditions souvent bien difficiles. Tout ceci est peu digne d'une ville de 120 000 habitants qui se dit solidaire, ville du futur. Le futur, c'est aussi la prise en compte des personnes et du respect que nous devons à chacun, riche ou pauvre, vieux ou jeune. Aussi, je me permets aujourd'hui d'attirer votre attention sur ce problème. Il faut prévoir le réaménagement de ces locaux ou leur transfert. »*

C'était en 1987, il y a près de 40 ans. Raymonde Duforeau était engagée sur le terrain de la solidarité, soucieuse de l'accueil des habitants les plus modestes au CCAS. Avec sa disparition, Villeurbanne perd une femme de caractère, une élue engagée, une militante qui aura accompagné plusieurs étapes importantes de la construction de Villeurbanne.

Mais en partant, elle lègue aussi beaucoup de Villeurbannaises et Villeurbannais, que je ne citerai pas ici, car je souhaite respecter leur intimité. Elles sont nombreuses, les graines plantées par Raymonde Duforeau, dans l'engagement de celles et ceux qui, dans sa famille, sont restés habiter dans cette ville.

Au nom du Conseil Municipal, je tiens à adresser à ses cinq enfants, à leurs conjoints, à ses 15 petits-enfants, à ses 10 arrière-petits-enfants, ainsi qu'à l'ensemble de ses proches, nos pensées les plus sincères et nos condoléances les plus chaleureuses.

Et permettez-moi, c'était une semaine avec deux décès qui m'ont touché. Notre doyenne, Odette Varvier, nous a aussi quittés. 108 ans. Elle était depuis quelques mois à l'EHPAD du Terrain des Sœurs. Nous avions pu fêter avec quelques élus son anniversaire un peu juste avant. Odette était à l'image de notre ville : libre, chaleureuse, généreuse, éprise de culture et curieuse de tout jusqu'à ses derniers jours. Et malgré ces temps difficiles que nous vivons, puisse sa joie de vivre communicative nous accompagner encore longtemps.

Voici quelques mots que je souhaitais partager en introduction de ce Conseil Municipal, avec cet hommage tout particulier à Raymonde Duforeau.

Je vous propose que nous revenions à l'ordre du jour classique en demandant à M. Eliot ROIG, que je vais désigner secrétaire de séance, si personne ne s'y oppose, de procéder à l'appel.

(M. ROIG procède à l'appel.)

M. le MAIRE.- Merci. Le quorum est réuni. La feuille de présence va circuler, merci de la signer.

Nous allons adopter le PV de la dernière séance du 28 mai 2026. Des remarques ?

Y a-t-il des remarques sur ce PV ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Pour celles et ceux qui rejoignent notre Conseil pour la première fois, ce n'est pas la première fois que nous accueillons l'Assemblée citoyenne, mais ils n'ont pas la

possibilité de s'exprimer officiellement dans le Conseil. Donc, avant de leur laisser la parole, je vais suspendre ce Conseil Municipal pour leur permettre de nous rejoindre et de s'exprimer.

1. 2026-220 : PRÉSENTATION DU RAPPORT "2 JAMBES, 2 ROUES, 4 ROUES" DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE VILLEURBANNE SUR LES ENJEUX DE MOBILITÉ - Monsieur Antoine PELCÉ

(La séance est interrompue, intervention de l'Assemblée Citoyenne et projection d'une vidéo)

M. le MAIRE.- Merci à tous les quatre pour la présentation, mais merci surtout à l'ensemble de l'Assemblée citoyenne qui a été associée à ce travail.

La suspension de séance était pour permettre à des citoyennes et citoyens de s'exprimer lors de ce Conseil. Nous allons reprendre ce Conseil. Et nous allons commencer non pas par la communication 221 sur les décisions prises par le Maire, nous la ferons juste après, mais par la présentation du rapport par Antoine PELCÉ, Adjoint, puis il y aura cinq interventions des groupes politiques en réaction à la présentation d'Antoine et ce que les quatre membres de l'Assemblée citoyenne viennent de nous présenter.

Monsieur PELCÉ, vous avez la parole.

M. PELCÉ.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs et chers membres de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne, d'abord, merci. Merci aux membres de l'Assemblée Citoyenne, les quatre rapporteurs, si je peux le dire ainsi, pour utiliser notre

vocabulaire de Conseil Municipal, Ombline, Paul, Damien et Alban, merci à vous et à toutes celles et ceux qui ont directement contribué à ce rapport. Vous l'avez dit, une vingtaine de membres en tout. J'en ai reconnu au moins un dans le public.

Faut-il le redire, ce sont des bénévoles qui se sont mobilisés le soir, le week-end, entre midi et deux, pour produire ce travail de grande qualité. Ils ont fait preuve de persévérance, cela a été dit. C'est un travail initié en 2023, avec des moments de ralentissement, des moments d'accélération, peut-être des moments de doute, mais je suis heureux qu'il aboutisse aujourd'hui et qu'ils puissent nous le présenter.

Le travail a aussi consisté en de nombreux échanges avec des élus, avec des conseils de quartier, avec des associations d'usagers, avec des enfants villeurbannais et d'autres habitantes et habitants de la ville. Merci à chacune et chacun d'entre eux d'avoir pu contribuer à ce travail ainsi très collectif.

Je ne vais pas entrer ce soir, pour ma part en tout cas, dans le fond du sujet. Les membres de l'Assemblée Citoyenne n'ont pas besoin de porte-parole, et je ne veux surtout pas m'approprier leur parole et leur travail, ils se débrouillent très bien sans moi, et d'ailleurs, nous l'avons vu. Ce qui, naturellement, n'empêchera pas celles et ceux qui le voudront d'entrer dans le fond du débat via les interventions à venir, et c'est tant mieux.

Mon rôle d'Adjoint à la vitalité démocratique ce jour est en revanche de prendre un engagement. D'abord, nous prenons acte ce jour du rapport. Nous le recevons officiellement. Ensuite, nous ouvrons une séquence d'analyse technique et politique, qui pourra commencer dès demain, et nous nous engageons à revenir vers l'ACV avec le résultat de ce travail. Et enfin, échanger avec le groupe mobilités sur la suite des recommandations qui sont faites. Vous l'avez proposé à l'instant, et nous sommes tout à fait favorables à cela.

Si vous me le permettez, j'aimerais maintenant dézoomer un tout petit peu de cette sollicitation 2-4-2 sur l'Assemblée Citoyenne en général. Ce temps de présentation de la sollicitation est l'occasion de revenir sur un cycle qui vient d'une certaine manière clore ce rapport. Depuis la création de l'Assemblée Citoyenne, de nombreux membres, un peu moins de 200, se sont mobilisés pendant plusieurs années sur plusieurs chantiers, y compris six sollicitations. Cela a produit beaucoup de choses.

Pour prendre un exemple, on peut s'intéresser à la sollicitation sur la place du chien dans la ville. C'était une question qui n'apparaissait pas dans le plan de mandat de l'exécutif, et cela a contribué, conjointement à un travail de l'administration et une implication des élus (je pense à Alain BRISSARD), à mettre ce sujet sur le devant de la scène, et de premières aires canines se sont développées. Les enjeux de lisibilité des règles dans les parcs ont été également davantage pris en compte. Le droit d'avoir certains animaux dans les résidences pour personnes âgées du CCAS a été rendu plus visible, pour rendre ce droit plus effectif, toujours à la demande des membres sur cette sollicitation.

Je ne dis pas que, sans l'Assemblée Citoyenne, rien n'aurait été fait sur la place des chiens dans la ville, mais je suis certain, au regard de ces éléments, que les choses auraient été différemment, ou peut-être un peu moins vite.

Nous avons là un bon exemple de l'apport de l'Assemblée Citoyenne dans un ensemble complexe de contributeurs aux politiques publiques. Contributeurs, contributrices que

chacun et chacune d'entre nous, élus de la majorité et de l'opposition, sommes également. Donc, peut-être en anticipation de futures questions, mais nous verrons, oui, les recommandations changent des choses concrètes dans la vie des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

Tout cela, nous l'avons construit, cette Assemblée Citoyenne, au service d'une ambition politique, pour faire avec et pour faire mieux, en prenant mieux en compte chaque habitante et chaque habitant, pour contribuer à réduire les inégalités politiques, et pour permettre aux habitantes et habitants qui le souhaitent de s'impliquer dans la construction de certaines politiques publiques, y compris bien sûr celles et ceux qui ne partagent pas nos orientations et nos priorités, avec une notion de contrepouvoir.

Notre état d'esprit est de regarder ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins bien, et d'être dans une démarche d'amélioration continue. C'est un outil démocratique innovant et ambitieux, donc forcément améliorable, et il ne faut pas s'empêcher de le faire évoluer pour l'améliorer. Je pense notamment aux enjeux d'inclusion et de diversité. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Il y a cinq prises de parole. Je vais donner la parole au Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen. Madame Nicole TESSIER SIBEUD, vous avez la parole.

Mme TESSIER SIBEUD.- Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Citoyenne, votre rapport nous oblige. Merci.

Je pensais intervenir aujourd'hui sur les mobilités.

En préparant cette intervention, je me suis rendu compte que votre rapport m'avait emmenée ailleurs.

Bien sûr, il parle de mobilités. Mais il m'a surtout amenée à réfléchir à la manière dont nous fabriquons nos décisions publiques.

Merci d'abord pour le temps que vous avez consacré à ce travail. Trois années de réflexion, de rencontres, d'auditions, de recherches et de débats pour aboutir à un rapport exigeant sur un sujet complexe qui touche au quotidien de chacune et chacun d'entre nous.

Ce qui nous a frappés n'est pas seulement le contenu de vos propositions. C'est votre manière de travailler.

Lorsque vous abordez la cohabitation entre piétons, cyclistes et nouveaux modes de déplacement, vous ne choisissez pas un camp. Vous mettez en regard les données objectives, qui montrent, d'une part, que les accidents dus aux vélos restent minoritaires, et, d'autre part, le ressenti d'insécurité exprimé par une partie des piétons. Vous nous rappelez ainsi qu'une politique publique ne se construit ni uniquement avec des statistiques, ni uniquement avec des perceptions, mais avec les deux.

Lorsque vous abordez la ZFE, vous ne demandez pas seulement si elle est souhaitable. Vous vous interrogez sur les conditions qui la rendent juste et acceptable. Vous cherchez moins à opposer des oppositions qu'à améliorer la décision publique.

Tout au long de votre rapport, vous confrontez des données, des retours d'expérience, des exemples venus d'autres territoires, des témoignages d'usagers et des contraintes

techniques. Vous ne produisez pas des certitudes. Vous éclairez les choix qui devront ensuite être faits.

Et c'est précisément ce qui nous paraît être votre principale contribution.

Vous ne rendez pas les arbitrages. C'est la responsabilité des élus.

Mais vous créez les conditions qui permettent de meilleurs arbitrages. Il nous appartient désormais de savoir nous en saisir.

Cette lecture m'a amenée à une conviction.

Si la démocratie participative n'a pas vocation à remplacer la démocratie représentative, elle peut l'aider à prendre de meilleures décisions.

Car une bonne décision publique ne repose pas uniquement sur la qualité de ceux qui décident. Elle repose aussi sur la qualité de la délibération, c'est-à-dire du débat argumenté qui la précède.

L'actualité nous le rappelle d'ailleurs. Les importants travaux de surface poursuivis cet été par le SYTRAL sont nécessaires. Mais ils montrent aussi qu'une politique de mobilité ne se résume pas aux aménagements. Bien que ces travaux ne relèvent pas directement de notre collectivité, la Ville peut pleinement jouer son rôle en sollicitant ses partenaires afin que l'information soit à la hauteur des attentes des habitants : claire, lisible et accessible. Chacun doit pouvoir comprendre les choix qui sont faits et leurs conséquences sur son quotidien.

Informer, c'est déjà faire vivre la délibération.

Dès lors, votre rapport ne devrait pas être une étape isolée.

Une délibération citoyenne ne devrait jamais être une parenthèse. Elle devrait être une étape d'un même processus démocratique, qui va de la réflexion jusqu'à la décision.

Les habitants, et bien sûr les membres de l'Assemblée Citoyenne, devraient pouvoir retrouver dans les décisions des élus ce que ceux-ci retiennent effectivement de vos propositions, ce qu'ils choisissent de faire évoluer et ce qu'ils décident finalement de ne pas retenir. Non pour que toutes vos recommandations soient reprises, mais parce que cette continuité est une condition de la confiance démocratique.

Et nous pouvons aller plus loin.

Nous pouvons imaginer que, sur certains sujets importants, des projets élaborés par la municipalité puissent eux aussi bénéficier, en amont, d'une contribution citoyenne venant enrichir la délibération avant que le Conseil Municipal n'ait à arbitrer.

C'est précisément le sens des propositions que notre Groupe porte aujourd'hui dans le cadre de la révision du règlement intérieur de notre Conseil Municipal.

La publication des projets de délibération n'est pas seulement une mesure de transparence, c'est un outil au service d'une meilleure décision politique.

Nous souhaiterions donc, à la lecture de votre rapport, que la commission ad hoc chargée de la révision du règlement intérieur du Conseil Municipal puisse consacrer une séance de

travail avec les membres de l'Assemblée Citoyenne. Votre expérience peut utilement nourrir notre réflexion sur l'évolution de nos institutions.

Je terminerai par cette conviction : la démocratie ne consiste pas seulement à arbitrer.

Elle consiste à organiser la continuité du débat afin que chaque décision puisse bénéficier de toute l'intelligence collective produite en amont.

Encore une fois, merci.

Votre rapport nous oblige désormais.

M. le MAIRE.- Merci. La parole, pour le Groupe Élus Insoumises Insoumis Citoyennes Citoyens de Villeurbanne, est à M. Mathieu GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues et chers membres de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne, je voudrais également saluer le travail de la vingtaine de membres de l'Assemblée qui ont travaillé presque trois ans sur la question des mobilités, et le résultat est effectivement un rapport dense, documenté, très fouillé, qui témoigne d'un véritable investissement citoyen.

Comme souvent avec un travail de cette qualité, on y trouve des propositions avec lesquelles nous sommes pleinement d'accord, d'autres qui suscitent davantage de débats, mais surtout de nombreuses pépites qui méritent d'alimenter les politiques publiques de notre Ville ou de la Métropole.

Ce rapport ayant pour objectif d'éclairer les élus de notre Conseil, je vais essayer de suivre le plan proposé par le rapport en donnant notre avis sur les propositions et en interpellant la majorité sur les réflexions qui nous semblent intéressantes à pousser pour les prochaines années.

Je pense premièrement à la volonté d'adapter les aménagements de voirie aux usages réels et au niveau de trafic. S'inspirer du principe des cyclofiches développées à Bordeaux pour identifier les besoins d'aménagement constitue un exemple très intéressant à développer sur Villeurbanne en lien avec la plateforme Toodego de la Métropole. Cette démarche numérique associée à des ateliers permanents sur le terrain, à l'échelle des quartiers, associant collectifs d'habitants, associations et services municipaux, permettrait sans doute de mieux identifier les difficultés du quotidien.

Nous avions défendu lors de la campagne la création d'une régie municipale des espaces publics et de coordinateurs et coordinatrices de chantier sur l'espace public, pour garder une expertise et une présence de terrain permanente.

Le rapport aborde également la question du stationnement sauvage. C'est un sujet récurrent dans de nombreux quartiers. Mais la réglementation ne suffit pas : encore faut-il disposer des équipes capables de la faire respecter.

Nous souhaitons appuyer la demande de l'Assemblée Citoyenne de disposer d'un bilan et de données plus précises sur le déploiement de la brigade cadre de vie : combien de contrôles, combien de contraventions, quelles interventions, quels résultats depuis sa création ? Une synthèse publique régulière permettrait d'évaluer objectivement son action et ses pistes de travail pour les prochaines années.

Concernant le stationnement, nous ne sommes pas contre l'idée d'étendre les zones de stationnement réglementé lors des opérations d'aménagement urbain, mais il nous semble en revanche essentiel de revenir sur la question du stationnement payant à Villeurbanne. La transformation des zones payantes en zones bleues dans les quartiers les plus commerçants permettrait d'obtenir les mêmes effets contre les voitures ventouses et pour favoriser la rotation des places, tout en étant financièrement plus acceptable pour les habitants. La question du stationnement réglementé serait un sujet intéressant de référendum local.

Parmi les sujets qui mériteraient d'être approfondis figure aussi l'avenir du pôle multimodal Laurent Bonnevay. Comment mieux articuler, dans les années à venir, l'accès au périphérique, le métro, les lignes de bus, le parking relais, les modes actifs ? C'est un enjeu majeur à l'échelle de toute la métropole. Je serais intéressé de savoir comment cette question sera travaillée par l'exécutif municipal après les nécessaires discussions avec le nouvel exécutif métropolitain évidemment.

Sur la logistique urbaine, l'idée d'imposer certains horaires de livraison pour répartir le trafic est intéressante, mais elle devra évidemment être construite avec les professionnels et les syndicats afin de ne pas dégrader les conditions de travail des livreurs.

Concernant la Zone à Faibles Émissions, nous rappelons que nous sommes contre leur mise en place sous leur forme actuelle. Le rapport s'attarde sur les personnes du premier décile de revenus, mais rappelons que la précarité de mobilité est une réalité complexe qui englobe bien d'autres personnes : elle dépend des revenus évidemment, mais également des dépenses élevées de carburant, de l'absence d'alternative crédible à la voiture ou encore des besoins professionnels.

Nous partageons l'idée que les critères environnementaux gagneraient à mieux prendre en compte les caractéristiques des véhicules, notamment leur poids. La contribution de la Fabrique des Mobilités et de l'ADEME sont de ce point de vue à saluer.

Mais surtout, la réussite des politiques de transition de mobilités dépendra de notre capacité à proposer ces alternatives crédibles : améliorer la fréquence et la fiabilité des transports en commun, mieux aménager les stations pour les rendre toutes inclusives, mettre en place la gratuité des transports collectifs comme levier d'incitation, ou encore travailler sur les horaires de travail à un plan de mobilité employeur commun.

Cette dernière réflexion rejoint notre volonté exprimée pendant la campagne également d'ouvrir sur Villeurbanne un Bureau du temps pour explorer les politiques temporelles nécessaires à nos nouveaux modes de vie, en ville notamment.

Je terminerai par un sujet qui me semble essentiel : la mobilité des enfants. Les rues scolaires, les pédibus, le vélo pour les plus jeunes sont autant de leviers pour construire une ville plus sûre et plus agréable pour les familles. Mais ces dispositifs gagneraient à s'inscrire dans une réflexion plus globale sur la place des enfants dans l'espace public et dans notre politique des mobilités. Mais j'imagine que ce sera le travail de l'Adjointe en charge des mobilités et de la ville à hauteur d'enfants, qui nous présentera sa feuille de route dans quelque temps.

Pour tous ces sujets, il nous semble crucial de lancer une grande concertation sur plusieurs années associant habitants, associations, conseils de quartier, écoles, commerçants,

syndicats et acteurs économiques pour construire collectivement les mobilités de demain. L'expérimentation des rues vivantes comme proposé par l'ACV pourrait constituer un excellent point de départ pour apprendre à travailler ensemble sur tous ces sujets complexes, mais passionnants.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Pour le Groupe Avenir Villeurbanne, la parole est à Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Un petit aparté, Monsieur le Maire, nous ne sommes pas dans des conditions optimales à notre table pour faire nos interventions dans la mesure où nous n'avons pas d'installation de micros. Je comprends peut-être les difficultés humaines et techniques dans cette période de chaleur et de canicule, mais ce n'est pas simple de pouvoir se ventiler, tenir nos feuilles et un micro. Je tenais juste à le préciser.

Monsieur le Maire, chers collègues, il y a deux manières de conduire une politique de mobilité. La première consiste à décider, depuis un bureau, ce que devrait être la ville idéale, puis à demander aux habitants de s'y adapter. La seconde part de la vie réelle des Villeurbannaises et des Villeurbannais, de leurs horaires, de leurs métiers, de leurs contraintes, pour construire avec eux, et non contre eux, une ville plus apaisée. Je crois à la seconde, et c'est à cette aune que je veux examiner ce rapport.

Je salue d'abord, très sincèrement, le travail de l'Assemblée Citoyenne : trois ans d'enquête, des dizaines de rencontres, un dialogue nourri avec les associations d'usagers. C'est un exercice de démocratie locale exigeant, et le document est sérieux, documenté, honnête.

Le diagnostic n'est pas contestable : nos déplacements se diversifient, les vélos et trottinettes ont bondi de 58 % depuis 2019, les piétons restent les plus vulnérables, et la qualité de l'air demeure un enjeu de santé publique. Sur l'objectif, un espace public mieux partagé, plus sûr, plus respirable, il n'y a, sur ces bancs, aucune divergence.

Et plusieurs propositions sont frappées au coin du bon sens, pour un coût modeste : la sécurisation des abords d'écoles, les pédibus, l'apprentissage du vélo, un « code de la rue » pédagogique, la transparence des données. Sur ces points, je ne me contente pas de soutenir, je dis : allons-y, et vite.

Mais mon rôle n'est pas d'applaudir un catalogue. Il est de regarder ce qui se passera, concrètement, le lundi matin : pour le parent qui emmène ses enfants, l'artisan qui charge sa camionnette, l'aide à domicile qui enchaîne ses tournées. Et là, je dois le dire avec franchise : entre les intentions de ce rapport et la réalité de notre ville, il y a des angles morts que nous ne pouvons pas valider les yeux fermés.

L'apaisement par le contrôle. Le rapport veut faire respecter les règles en multipliant les contrôles de la police municipale. Mais avec quels effectifs ? On ne pourra pas, dans le même texte, déplorer un sentiment d'impunité et lui promettre, sans moyens, une réponse qui n'arrivera jamais. Mettre des contrôles qu'on ne pourra pas assurer ne serait pas de l'ambition, mais de l'affichage, et il nourrit la défiance qu'il prétend combattre.

Les livraisons. Horaires décalés, disques de trente minutes, restrictions : soit. Mais pas un mot sur les conditions de travail des livreurs, dont le métier est déjà l'un des plus durs. Et pas un mot sur une évidence : Villeurbanne n'est pas une île. Multiplier les contraintes

dans notre seule commune fragiliserait l'approvisionnement de nos commerçants et de nos entreprises. Ce sujet se traite à l'échelle de la Métropole, ou il ne se traite pas.

Le report de la circulation. Faire des cours Émile Zola et Tolstoï les déversoirs de la zone à trafic limité pose une question d'équité. Réduire la voiture dans certains quartiers, c'est mécaniquement la repousser ailleurs, donc faire payer à des milliers de riverains, en bruit et en pollution, la tranquillité gagnée par d'autres. Au nom de quoi ?

Ajoutez la configuration de notre ville et l'empilement des chantiers en cours, à commencer par les pistes cyclables : une ZTL décrétée aujourd'hui ne fluidifiera rien, elle figera la circulation. Ce n'est pas non au principe, c'est un non au mauvais moment.

Le stationnement payant. Le rapport lui-même appelle à la prudence, et il a raison. L'étendre encore, c'est, pour des milliers d'habitants et de visiteurs, une contrainte et une facture de plus, vécues comme une punition. Sans alternatives crédibles et sans véritable progressivité, nous n'achèterons pas de l'adhésion, nous accumulerons de la colère.

Les transports en commun. C'est l'alternative numéro un à la voiture, encore faut-il qu'elle existe vraiment au pied de chez soi. Or, tous les quartiers de Villeurbanne ne sont pas logés à la même enseigne : l'accès à pied à un transport fiable reste très inégal selon que l'on habite près du métro A ou non.

Et si nous saluons tous l'arrivée du T6, soyons lucides, une rame toutes les dix minutes, ce n'est pas une fréquence qui donne envie de laisser sa voiture. On ne convertit personne avec une offre qu'on attend sous la pluie. Avant de contraindre l'usage de la voiture, donnons aux Villeurbannais une vraie raison de s'en passer.

Car c'est là le fond de mon propos : une transition imposée est une transition qui échoue, une transition expliquée, négociée, séquencée, est une transition qui dure. La frontière entre l'écologie du quotidien, que nos concitoyens attendent, et l'écologie punitive, qu'ils rejettent, ne tient pas aux objectifs : elle tient à la méthode.

M. le MAIRE.- Je vous ai ajouté deux minutes, car les autres avaient pris cinq minutes, et vous seulement trois. Il vous reste 20 secondes pour rester sur les cinq minutes des autres Groupes.

Mme DEMARS.- J'ai terminé, Monsieur le Maire.

Alors oui à l'ambition d'une ville apaisée, et oui aux mesures de bon sens de ce rapport. Mais elle ne réussira qu'à cinq conditions : être réaliste sur nos moyens, concertée avec les habitants et les acteurs économiques, coordonnée avec la Métropole, séquencée avec l'achèvement des chantiers en cours, et attentive à celles et ceux pour qui la voiture n'est pas un confort, mais une nécessité.

C'est à ce prix, et seulement à ce prix, que les Villeurbannais nous suivront.

Je remercie une nouvelle fois l'Assemblée Citoyenne pour la qualité de sa contribution. Merci.

M. le MAIRE.- Merci. La parole est au Groupe Communiste et Républicain, M. Cyril HAULAND GRONNEBERG.

M. HAULAND GRONNEBERG.- Merci. Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne, chers collègues, je tiens d'abord à mon tour à saluer le travail de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne. Trois ans de travail, de nombreuses personnes impliquées, des dizaines d'acteurs consultés : c'est un bel exercice de démocratie participative, et nous espérons bien examiner, et bien sûr réaliser plusieurs de ces propositions au cours de ce mandat.

Parmi celles-ci, plusieurs retiennent particulièrement notre attention.

En premier lieu, la proposition de création d'entrepôts de logistique urbaine pour remplacer les camions par des véhicules électriques et des vélos-cargos. Une idée d'autant plus intéressante qu'en plus de concerner une part très importante du trafic et des émissions, elle a déjà eu un écho favorable auprès des professionnels du secteur. Il y a quelque temps, les livreurs à vélo ont formulé, par la voix de leur syndicat CGT, une proposition tendant à la création d'un service public du dernier kilomètre. Si l'ACV le souhaite, notre Groupe se tient prêt à lui en communiquer les détails.

Parmi les autres propositions qui nous parlent particulièrement, nous retenons celles visant à rééquilibrer la ZFE pour la rendre socialement plus juste, et partant, plus efficace.

Elle est parfois présentée par ses oppositions comme un exemple d'écologie punitive. Pour notre part, nous récusons cette expression : la seule écologie punitive, c'est celle qui consiste à ne rien faire et contraindre les personnes à prendre leur voiture pour aller travailler alors que l'essence est à 2 € le litre, et ainsi à empoisonner l'air qu'ils respirent en alimentant au passage les profits de Total, sans que ces derniers ne soient mis à contribution.

Mais il faut bien reconnaître l'injustice réelle de la ZFE dans sa forme actuelle : comme cela a été souligné, ce sont les ménages les plus modestes qui roulent dans les véhicules les plus anciens, donc les plus concernés par les restrictions, alors même qu'ils sont les moins motorisés et les plus exposés à la pollution.

C'est pourquoi nous soutenons les pistes avancées par l'ACV : bonus Crit'Air pour les vieilles petites voitures, malus pour les SUV, aides ciblées vers les plus précaires.

Autre mesure basée sur la contrainte qui risque selon nous de perdre en efficacité : la proposition de sectoriser la ville pour compliquer la circulation et l'accès automobile dans la métropole. Cette mesure risque de simplement repousser les véhicules vers la périphérie et d'allonger les trajets, sans réduire vraiment significativement l'usage de la voiture.

Car, dans la plupart des cas, avoir une voiture et l'utiliser au quotidien ne relève pas d'un choix personnel, mais d'une nécessité.

Cette situation n'est pas nouvelle et résulte de décennies de politiques publiques actives de promotion de l'automobile, d'urbanisme et d'aménagement du territoire pensé autour de la voiture, qui rendent ses utilisateurs captifs.

Alors que l'on a développé dans le passé des modes de transports alternatifs à la voiture, transports en commun notamment, on note que les efforts accomplis ces dernières années au sein de la Métropole de Lyon sont aujourd'hui, hélas, remis en cause pour des raisons purement démagogiques et électoralistes.

À ce sujet, il y a près d'un siècle, Jacques Chirac déclarait : « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs.* » Aujourd'hui, alors que nous commençons à percevoir concrètement les effets du réchauffement climatique, la famille politique qui se réclame de son héritage nous propose de continuer à regarder ailleurs.

En plus de réduire la place de la voiture en ville, il faut également repenser l'espace public, et permettre la végétalisation et la désimperméabilisation de la voirie pour créer des îlots de fraîcheur, améliorer la qualité de l'air, et protéger les habitants les plus vulnérables.

Comme le rappelle le plan climat 2050 du Parti Communiste Français, le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre dans notre pays, et celui qui baisse le moins vite. C'est donc un levier d'action majeur. Il doit être activé en garantissant à chacun le droit à la mobilité, quel que soit son niveau de revenus ou son lieu d'habitation.

Seule une alternative accessible pour toutes et tous, fiable et pratique le permettra. Et à l'échelle de la métropole, cette alternative, complémentaire aux piétons et aux cyclistes, ce sont les transports en commun, qu'il faut développer massivement tout en renforçant les parkings relais pour les personnes extérieures à la métropole.

Pour cela, il nous faut tout à la fois un réseau fiable, cadencé, développé et accessible partout sur le territoire.

J'ajouterai qu'il nous faut aller plus loin en proposant la gratuité pour l'ensemble des usagers, pour laquelle nous avons des solutions de financement que nous tenons à votre disposition, qui implique selon nous un retour en régie publique des TCL, contrairement à la politique d'allotissement actuellement en vigueur.

Pour conclure, ce rapport étant une communication, il n'est pas soumis au vote, mais nous tenons à dire clairement que nous en soutenons l'esprit, la démarche et le contenu.

Je vous remercie de votre attention, dans les temps encore impartis.

M. le MAIRE.- Merci. La parole à Pauline SCHLOSSER, pour une intervention commune Place Publique, Générations, L'Après, Les Ecologistes, Villeurbanne Socialiste, Radicale et Citoyenne.

Mme SCHLOSSER.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers membres de l'Assemblée Citoyenne villeurbannaise, je veux d'abord remercier très sincèrement l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne pour ce travail remarquable. Ce sixième rapport n'est pas seulement un document de plus : c'est une contribution sérieuse, utile, et profondément ancrée dans le réel de nos habitants et de nos habitantes.

Il témoigne d'une méthode exigeante, de l'écoute, du temps passé à rencontrer des acteurs, à croiser les points de vue, à faire dialoguer les usages et les contraintes. C'est exactement ce que nous devons saluer dans une démocratie locale vivante : des citoyens et des citoyennes qui ne se contentent pas de commenter la ville, mais qui prennent part à son avenir.

Car l'ACV s'est auto-saisie de ces questions de mobilité dès 2023, sans commande politique, et en toute indépendance. En tant qu'élue, je n'ai été entendue qu'au début de ce travail comme d'autres acteurs clés sur cette problématique.

Le sujet traité est essentiel. La mobilité n'est pas un sujet technique parmi d'autres. C'est un sujet de quotidienneté, de qualité de vie, de sécurité, de santé, de justice sociale et d'égalité d'accès à la ville.

À Villeurbanne, comme partout dans une métropole dense, les déplacements disent beaucoup de la manière dont nous partageons l'espace public. Ils disent aussi beaucoup de la ville que nous voulons construire : une ville où chacune et chacun trouve sa place.

Ce rapport a le mérite de poser les choses clairement. Il montre que les tensions entre piétons, cyclistes, usagers des transports collectifs, automobilistes et livreurs ne sont pas une fatalité. Elles résultent aussi de choix d'aménagement, de règles mal connues ou non respectées, d'un espace public souvent encore trop dominé par la voiture, et d'un manque de lisibilité dans nos usages.

Il nous rappelle aussi une évidence trop souvent oubliée : ce n'est pas parce qu'une règle existe qu'elle est comprise, respectée, ou même visible. C'est pourquoi nous partageons pleinement l'accent mis sur la pédagogie, le marquage, la signalisation, l'information et le contrôle lorsque cela est nécessaire.

Sur le fond, plusieurs propositions rejoignent très directement les priorités que nous portons. D'abord, mieux faire cohabiter les piétons, les modes doux et les engins de déplacement : c'est une condition de sécurité, mais aussi une condition de sérénité dans l'espace public.

Ensuite, agir sur le stationnement, là où il crée des tensions, des obstacles et des conflits d'usage.

Enfin, mieux organiser les livraisons, parce que la logistique urbaine est indispensable, mais qu'elle ne peut se faire au détriment des trottoirs, des pistes cyclables ou de l'accessibilité.

Nous voulons aussi souligner l'importance des propositions qui touchent aux abords des écoles. Là encore, nous sommes face à un enjeu très concret : protéger les enfants, apaiser les rues, rendre les cheminements plus sûrs, plus lisibles et plus agréables. Nous sommes également très intéressés par le concept des rues vivantes, projet qui intègre un volet citoyen fort et permet un apaisement dans les quartiers.

À une autre échelle, je souhaite mettre en avant ici les résultats d'une importante concertation de la Métropole de Lyon avec les habitantes et habitants des Buers nord, lors du précédent mandat. Cette concertation visait à apaiser les circulations et en particulier le transit et les vitesses dans ce quartier. On attend maintenant juste le feu vert du nouveau VP pour lancer les travaux.

Dans ce rapport, vous l'avez compris, certaines mesures relèvent de la Ville, d'autres de la Métropole. Toutes appellent à une volonté forte, politique. Or, cette volonté, nous l'assumons ici. Il serait bon que la Métropole ait pleinement connaissance de ce rapport, car plusieurs de ses propositions relèvent directement de son action et appellent un travail coordonné avec elle.

Or, nous regardons ce qui se passe à la Métropole avec une vraie inquiétude. Une majorité de droite y porte désormais une ligne de recul, avec la volonté affichée de remettre la voiture au centre de la ville.

C'est pourquoi nous saluons la manière dont ce rapport relie transition écologique et justice sociale. C'est un point essentiel pour nous. La transformation des mobilités ne peut pas être une politique de sélection sociale. Elle doit être une politique de protection des plus vulnérables, d'amélioration de la santé publique, et de redistribution plus juste de l'espace.

La qualité de l'air, le bruit, l'insécurité routière, l'encombrement de la voie ne touchent pas tout le monde de la même manière. Il est donc juste de faire évoluer la ville pour que l'effort soit partagé et que les bénéfices soient pour toutes et tous.

Je veux enfin insister sur un dernier point : ce rapport est utile parce qu'il est concret. Il ne s'arrête pas à un discours de principe. Il propose des mesures, des priorités, des outils de suivi, des modalités d'implication des habitants. C'est exactement ce qui permet à une collectivité d'avancer sérieusement.

Nous avons là un matériau de travail précieux qui mérite une instruction approfondie au moment clé de ce nouveau mandat qui débute et où nous préparons la programmation pluriannuelle d'investissement.

Il ouvre maintenant une nouvelle étape, celle du travail avec l'Assemblée Citoyenne, avec les services, avec les élus, pour transformer ces propositions en actions concrètes.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Monsieur PELCÉ.

M. PELCÉ.- Merci, Monsieur le Maire. De nombreuses interventions, je vous en remercie. Je vois cela comme un marqueur de l'intérêt que chacun et chacune porte pour l'Assemblée Citoyenne, et plus largement de l'importance que chacun porte sur les outils et les moyens que nous pouvons et devons mettre en œuvre pour permettre aux habitantes et aux habitants de s'impliquer.

Finalement très peu de questions ou d'interrogations sur les modalités de travail avec l'Assemblée Citoyenne. Je voudrais simplement rassurer Villeurbanne Printemps Citoyen. Vous avez insisté, je vous cite : *« Le rapport nous oblige, qu'il ne soit pas une étape isolée. »* Nous sommes très attentifs à cela, je vous le confirme. Les membres qui le souhaitent pourront être associés, à un certain niveau qu'il faudra définir. Cela a été aussi dit par ma collègue Pauline SCHLOSSER.

C'est d'ailleurs le cas aujourd'hui sur la sollicitation CTRE, continuité territoriale et réussite éducative, où un groupe de membres très actifs continue de travailler. Pas plus tard que la semaine dernière, il y avait une réunion entre certains de ces membres et des agents de la Ville pour faire le point et, sujet par sujet, voir comment avancer. Parfois, les membres sont en attente que la Ville avance, parfois ils peuvent souhaiter s'impliquer dans l'avancée.

C'est là l'attention que je mets. Il faut que ce soit le souhait des membres de continuer. On ne doit pas, je pense, avoir une forme d'injonction à ne pas s'arrêter. Il faut aussi que les membres puissent contribuer à une sollicitation, et soit continuer, soit arrêter, puisqu'il est aussi légitime de pouvoir passer à autre chose.

Simplement, sur l'intervention d'Avenir Villeurbannais, car j'ai pu entendre une forme de critique entre l'intention du rapport et les faits. Pardonnez-moi si ce n'est pas le cas. Ce

n'est pas notre feuille de route, ils ont travaillé de manière indépendante et nous ouvrons maintenant un temps de travail pour pouvoir prendre leurs recommandations, les analyser techniquement, ce qui est faisable ou pas, ce que cela implique. Nous avons entendu un certain nombre d'attentions et recommandations, et merci à chacun et chacune pour cela.

Et après, aussi, une prise de position politique des élus. Cela a été dit par un groupe, il y a aussi une attention forte à ne pas venir court-circuiter l'instance délibérative, notre Conseil Municipal, qui a aussi la légitimité démocratique de venir voter. C'est peut-être presque un contre-exemple, pour moi, de la Convention citoyenne pour le climat, où il y a eu un engagement avant la convention, par le Président Macron, de tout faire. Je ne suis pas sûr qu'il ait tenu cet engagement, mais en tout cas, ce n'est pas cela pour nous. Nous ne nous engageons pas à tout faire, mais à tout analyser, techniquement, politiquement, et à la fin, à venir rendre compte. Des choses seront faites, d'autres ne seront pas faites. Et nous le travaillerons avec les membres.

Pour conclure, je me permets un petit pas de côté, sans jeu de mots avec le festival de ce week-end, sur un sujet lié à l'Assemblée Citoyenne. Il s'agit du budget participatif, coporté par les membres de l'Assemblée Citoyenne. Je vous propose de retenir un chiffre : le chiffre 5. Le 5 octobre aura lieu le lancement de la phase d'appel à projets de la cinquième édition du budget participatif. Aux Villeurbannaises et Villeurbannais qui nous écoutent, aux élus, parlez-en autour de vous. Tous les habitantes et habitants sont légitimes pour déposer des projets. La Ville veut avec cela faire confiance aux habitants. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur PELCÉ.

À mon tour de prendre la parole quelques instants, mais au regard du temps consacré par les membres de l'Assemblée Citoyenne, j'espère que vous le comprendrez, pour les remercier de la qualité de leur travail, de leur engagement, et de la finesse de l'analyse sur les enjeux de mobilité. Je crois qu'à travers les interventions des différents groupes, ils ont pu voir ce à quoi nous avions à travailler ensemble, dans la diversité des points de vue de chacun, des inquiétudes, des résistances. Mais c'est bien aussi à cela que vous nous aidez à faire ce travail de lien entre les uns et les autres, et à ne pas avoir un propos descendant sur ces questions.

Je rappelle que l'Assemblée Citoyenne villeurbannaise a été créée sous le mandat précédent. Je remercie d'ailleurs Jonathan BOCQUET, qui avait fait un gros travail d'accompagnement, et j'espère qu'il est fier de la qualité du travail présenté aujourd'hui. Je crois qu'il peut l'être, ainsi que les services qui ont accompagné l'Assemblée.

Cela donne aussi à voir que ces contributions sont essentielles à la démocratie locale, qui est un exercice nécessaire, stimulant, mais vous l'aurez compris, délicat et fragile. Entre nous sommes tous d'accord, et en même temps, comment faire avec les voitures, les livraisons, les heures, il faut se coordonner avec Lyon.

Aucune intervention n'était caricaturale. Vous avez de la chance, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Citoyenne, il y a eu énormément de respect pour votre parole. Je crois que c'est un bon signal que nous nous donnons collectivement. On pourrait se l'appliquer aussi à nous-mêmes de temps en temps, mais c'est déjà bien qu'on l'ait fait pour l'Assemblée Citoyenne.

Antoine PELCÉ a rappelé ce que cela a déjà produit. Le premier rapport sur la *dark city*, les *dark kitchens*, nous a permis de prendre un certain nombre de positions. Sur l'accès à l'eau, cela a guidé une politique de déploiement, notamment sur les fontaines et les brumisateurs. Vous êtes venus mettre le point sur des éléments importants et nous les avons déployés. Sur la place du chien en ville, Antoine l'a évoqué également.

Vous vous êtes attaqués à un sujet compliqué, celui des mobilités. J'ai envie de conclure en disant que nous sommes d'accord avec votre rapport et avec le volontarisme présenté par Avenir Villeurbanne, il n'y a plus qu'à. Nous attendons les vice-présidents pour nous mettre au travail sur ces questions, nous sommes prêts à discuter de tout, à tout coordonner, à tout faire mieux que ce que nous faisions avant. Il n'y a pas de souci, nous n'avons pas de mauvaise humilité ou de prétention mal placée. Bien sûr que nous pouvons faire mieux, nous avons juste hâte de nous y mettre.

Et je crois qu'il y a aussi des habitants qui ont hâte que nous donnions une direction en ce sens. Merci beaucoup pour l'ensemble des interventions sur ce sujet.

2. 2026-221 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) - Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention portée par Villeurbanne, Printemps Citoyen. Monsieur VULLIERME, vous avez la parole.

M. VULLIERME.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, notre règlement intérieur ne permet pas les interventions préalables des groupes. Vous en avez pourtant fait une relativement longue vous-même. Et c'est paradoxal, quand on sait que le Groupe Socialiste à la Métropole, dont vous êtes, je crois, coprésident, regrette la disparition de cette possibilité qui a été décidée par Mme SARSELLI.

Il est pourtant indispensable qu'une assemblée puisse débattre des sujets majeurs qui concernent la collectivité, ici comme à la Métropole. Et il y en a au moins un aujourd'hui.

Nous sommes d'accord avec vous, les violences révélées dans plusieurs écoles de Villeurbanne sont d'une gravité extrême. Avant tout, notre Groupe veut exprimer son soutien aux enfants victimes et à leurs familles. Leur protection doit être collectivement notre seul cap.

Vous nous avez annoncé la semaine dernière la création d'une commission indépendante d'experts et d'une commission transpartisane d'élus. Vous l'avez répété d'ailleurs en propos introductif. Nous saluons cette initiative et nous y participerons pleinement.

Mais cette commission transpartisane (il y a toujours un « mais », vous le savez bien) ne devra pas se réduire à un outil de communication. Elle devra produire des propositions. Je parle de la commission transpartisane, pas de la commission d'experts. Assurer un véritable suivi et travailler dans la transparence. Les élus dans leur ensemble devront avoir accès aux informations nécessaires, dans le respect de la confidentialité due à chacun, et pouvoir

contribuer réellement aux travaux, sans être simplement et uniquement informés une fois les décisions prises. C'est la condition de son utilité.

Une question, en revanche, ne pourra pas être éludée. Cette commission est créée aujourd'hui dans l'urgence, après trois signalements rendus publics et des révélations dans la presse. Mais à l'école Zola, les premières alertes ne datent pas de juin, elles datent de janvier. Le courrier adressé par la Ville aux familles est très clair : une première alerte en janvier, une nouvelle en février, une suspension de l'agent incriminé, puis une reprise de ses fonctions avec une affectation en élémentaire, alors qu'il était avant en maternelle, où de nouveaux faits auraient été ensuite signalés concernant ce même agent. Ce n'est pas acceptable.

Et cela conduit inévitablement à une question. Pourquoi les mesures structurelles annoncées aujourd'hui, et que nous partageons, n'ont-elles pas été engagées dès les premières alertes, et l'agent incriminé seulement déplacé ? Certes, nous étions alors en pleine campagne électorale, mais précisément, lorsqu'il s'agit de protéger des enfants, une campagne électorale ne peut jamais être une parenthèse. Elle ne peut jamais conduire à différer des décisions ou remettre à plus tard un travail de fond, car l'expérience et l'actualité montrent malheureusement qu'en période électorale, la tentation existe parfois de gérer d'abord les conséquences politiques d'une affaire avant d'en traiter toutes les causes.

C'est précisément ce que cette commission devra nous permettre d'écarter. Nous ne voulons pas d'une commission qui referme un épisode médiatique. Nous voulons une commission qui ouvre une nouvelle manière de prévenir, de signaler, de protéger. Vous l'avez dit vous-mêmes en ces termes. Il doit seulement y avoir une exigence commune : celle de la vérité, de la transparence et de la protection des enfants.

Notre responsabilité collective est désormais simple, et la réponse que sont en droit d'attendre les Villeurbannaises et les Villeurbannais aussi : est-ce qu'après les travaux de ces deux commissions, les enfants seront mieux protégés qu'avant ? En tout cas, nous y prendrons toute notre part.

M. le MAIRE.- Merci. Le règlement intérieur se fait attendre, mais entretemps, vous auriez tout à fait pu utiliser, comme vous allez le faire en fin de Conseil, soit des questions, soit des vœux, pour pouvoir vous exprimer là-dessus. Mais ne vous inquiétez pas, nous allons travailler sur le règlement intérieur. Je n'ose pas dire que Mme SARSELLI m'inspire énormément, mais parfois, c'est quand même tentant. Mais nous allons essayer d'être un peu plus démocratiques dans notre manière de fonctionner.

Je reviens à un sujet beaucoup plus sérieux, et je vous laisserai la responsabilité de vos propos concernant la comparaison un peu douteuse entre la situation de Zola et ce qui s'est passé sur les élections. Mais si, vous l'avez quand même formulé, Monsieur VULLIERME. Que vous le vouliez ou non, c'est comme cela que cela a été entendu et reçu. Je vous laisse cette responsabilité.

En revanche, je prends à mon compte toutes les préconisations qui sont les vôtres, la volonté d'être transparents, exemplaires. Je nous donne rendez-vous, je ne vais pas le faire à l'avance. Ce travail (je l'ai dit lors de la commission, et vous étiez représenté à cette proposition de commission) est lancé depuis plusieurs semaines. Nous prévoyons de

présenter les éléments en septembre, et c'est effectivement le troisième cas qui a conduit à accélérer. Mais si nous avons réussi à être prêts en si peu de temps, c'est que ces éléments étaient travaillés au préalable.

Mais vraiment, je n'ai pas envie de polémiquer là-dessus. Et vous avez raison, Monsieur VULLIERME, la seule chose importante est de juger sur les actes qui vont être posés. Bien sûr de regarder ce qui s'est passé précédemment. C'est pourquoi je demande une commission d'enquête indépendante, ce ne sont pas les services de la Ville qui la conduiront, pour regarder l'ensemble de la chaîne de décision concernant ce qui s'est passé sur l'école Antonin Perrin. Sur Zola, nous avons déjà eu l'occasion d'y répondre.

Je reviens à l'objet de cette communication : le compte-rendu des décisions prises par le Maire. Cela fait-il appel à des remarques de votre part ? Nous prenons acte de la présentation de ces décisions.

- Prend acte -

3. <u>2026-207 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2</u> - Monsieur Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Monsieur Jonathan BOCQUET, vous avez la parole.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les décisions modificatives sont une étape habituelle de l'exécution d'un budget en cours d'année civile, car l'exécution budgétaire n'est jamais exactement la même que celle prévue au budget primitif de décembre de l'année précédente. D'où son nom, d'ailleurs, de budget primitif. En cours d'année, des ajustements sont nécessaires sur tous les types de dépenses, ainsi que sur tous les types de recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Et sur cette DM, comme sur toutes les DM, ces ajustements sont liés à trois causes principales.

La première, les dépenses et les recettes décidées en cours d'année ou celles qui sont imprévues, celles qui ne figuraient pas au budget primitif. Nous avons quelques exemples dans cette décision modificative : les achats liés au renforcement du plan canicule en section d'investissement ou le cas du remplacement de câbles d'éclairage public qui ont été volés ces dernières semaines.

De même, il faut intégrer au budget les dépenses et les recettes votées en cours d'année par ce Conseil Municipal. Par exemple, le marché de Noël, qui est inscrit à l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui. Un autre exemple expliquant cette décision modificative.

Ensuite, nous avons les ajustements entre les prévisions du budget primitif et la réalité constatée en cours d'année. Par nature, un budget comporte une part de prévision, de supposition. Nous tâchons évidemment d'anticiper tout au plus près et au plus réaliste, mais par exemple, les dotations de l'État, le niveau des DMTO et les subventions sont toujours à ajuster. Par exemple, cette année, la DSU et la dotation forfaitaire ont varié. Même si, *in fine*, elles se compensent l'une l'autre, il faut l'illustrer et l'intégrer dans la DM.

Il en va de même pour les subventions que nous recevons, car leur montant n'est connu qu'au fur et à mesure de leur versement effectif. Nous pensons notamment à la Cité éducative, la CAF, la Compagnie nationale du Rhône ou la DRAC, pour plusieurs de nos projets.

Enfin, et c'est le plus substantiel, les décisions modificatives permettent de prendre en compte les restes à réaliser, les reports d'une année sur l'autre et l'avancement effectif des opérations pluriannuelles sur nos travaux. C'est pour ce type d'opérations que les montants sont les plus importants. Nous retrouvons de manière assez classique les dépenses liées au domaine sportif et au domaine scolaire. Citons les travaux de l'école Prévert, les complexes sportifs Matéo et Milliat.

Pour faire une synthèse de la DM présentée aujourd'hui, elle fait ressortir pour un peu plus de 6 M€ de nouveaux investissements et une augmentation à peu près équivalente de l'emprunt à 6,7 M€. Pour nous garder d'une lecture trop simpliste, je rappelle que ce ne sont pas de nouveaux travaux que nous viendrions de décider et ajouterions opportunément au budget 2026. Il s'agit bien de la poursuite de certaines opérations engagées avant 2026 et dont l'avancée nécessite des ajustements budgétaires permanents. Voilà ce qui explique cette décision modificative. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'interventions.

Pour le Groupe Élus Insoumises Insoumis Citoyennes Citoyens de Villeurbanne, vous avez la parole, Madame Gaëlle FABRIGUET.

Mme FABRIGUET.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, une décision modificative du budget qui augmente l'emprunt à ce point, qu'est-ce que c'est ?

Au dernier Conseil Municipal, M. BOCQUET nous alertait : emprunter davantage mènerait à s'abattre sur Villeurbanne une pluie de sauterelles. Or, cette décision modificative acte près de 7 M€ d'emprunts supplémentaires. Les sauterelles ne sont toujours pas là. C'était donc bien un choix politique de ne pas avoir imaginé emprunter plus lors du budget primitif 2026.

Maintenant, regardons ce que ces décisions modificatives nous disent politiquement.

Une étude prospective démographique. Bien. Mais une prospective dit la ville qu'on choisit, pas la ville qui arrive. Nous, nous voulons qu'elle anticipe les écoles, les crèches, le logement social, pas qu'elle accompagne une Villeurbanne inaccessible au plus grand nombre et réservée aux plus aisées. Nous demandons que cette étude soit publique. Des choix politiques devront être pris pour les plus vulnérables, et non pour une ville gentrifiée.

Un schéma directeur immobilier énergétique. La canicule nous l'a prouvé, notamment dans les écoles et à Jean-Jaurès. Nous ne pouvons pas nous contenter d'un schéma directeur. Nous avons besoin de travaux massifs de rénovation. Avec une programmation budgétaire claire pour les utilisateurs de ces équipements : parents d'élèves, professeurs, agents municipaux.

Des brumisateurs, oui. Mais pour qui, et installés quand ? Face à la canicule, il faut aller plus loin que des réponses ponctuelles et qui n'arrivent que trop tard. Nous ne pouvons pas attendre 10 ans ! Les plus vulnérables, les usagers comme les personnels doivent être réellement protégés. C'est pourquoi le plan d'urgence national contre la canicule de La

France insoumise prévoit l'installation de la climatisation dans les hôpitaux publics, les chambres d'EHPAD et les établissements scolaires. Ne pas anticiper, c'est mettre en danger les enfants, les personnes âgées, les plus fragiles, les usagers et les personnels.

Une subvention complémentaire pour le CCAS, c'est nécessaire. Mais il fallait, dès le départ, augmenter plus fortement ses moyens. Face à l'augmentation des besoins sociaux, on ne peut pas ajuster à la marge. Il faut donner immédiatement au CCAS les moyens d'accompagner les personnes les plus vulnérables, avant que les situations ne deviennent des urgences.

Ces décisions modificatives corrigent un budget qui ne répondait pas à tous les besoins réels et qui manquait d'ambition. Face au dérèglement climatique et aux inégalités sociales qui s'aggravent, corriger ne suffit pas. Notre divergence est là. Merci.

M. le MAIRE.- Merci. La parole, pour le Groupe Avenir Villeurbanne, est à Mme Sophie CRUZ. Et je vous présente nos excuses pour le mauvais aménagement vous concernant. Cela ne se reproduira pas pour le prochain Conseil.

Mme CRUZ.- Pas de souci.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme M. BOCQUET l'a souligné, cette décision modificative n°2 traduit, comme souvent, les ajustements nécessaires à l'exécution du budget. Elles comportent des mesures de gestion courante, qui ne donnent pas particulièrement lieu à débat, voire certaines attendues, mais elle met également en lumière plusieurs choix qui interrogent.

Nous prenons d'abord acte des crédits supplémentaires mobilisés pour faire face aux épisodes de fortes chaleurs. Cela fait partie, je pense, des attentes, surtout au vu des épisodes caniculaires que nous traversons. Sur ce point, nous souhaiterions, mais vous y avez partiellement répondu, Monsieur le Maire, en introduction, connaître les mesures que la Ville va prendre en plus de ce qui est annoncé, pour se prémunir davantage à l'avenir.

En revanche, d'autres évolutions appellent des interrogations. Même si la réglementation en vigueur est assez contraignante, nous nous désolons de constater que 15 000 € seront destinés au nettoyage de terrains après des situations de squat. Bien entendu, ces nettoyages sont indispensables, mais cette dépense traduit surtout les conséquences d'une situation qui n'est pas traitée à la racine. Au-delà du nettoyage, c'est bien la prévention, la sécurisation des sites et une réponse plus efficace qui doivent être privilégiées.

Autre point d'attention, la suppression du dispositif DILICO 2 par la Loi de Finances entraîne une économie de 200 000 €. Nous pouvons nous en féliciter collectivement, bien que nous ne doutons pas que cette dépense annulée sera un nouvel effet d'aubaine pour votre gestion et que son impact sur le CFU sera sans doute très léger.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence le recours à un emprunt d'équilibre de près de 6,8 M€. C'est encore un niveau d'emprunt élevé dès le début de ce mandat qui confirme votre volonté de continuer de financer les investissements par toujours plus de dettes. C'est un signal qui mérite toute notre vigilance, mais nous réservons notre verdict pour le CFU, ainsi que pour le budget prochain.

Cette DM confirme pour l'instant votre vision budgétaire dépensière et semble être un mauvais signal pour les budgets à venir. Nous y veillerons. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Et enfin, la parole est à M. Alexandre RUCH.

M. RUCH.- Merci, Monsieur le Maire. On nous demande effectivement d'ajouter près de 6 M€ d'investissements à des écoles, du sport, du patrimoine, de l'énergie. Personne ici ne dira que c'est inutile. Mais un projet mal financé pose évidemment un problème.

Regardons ce qu'il y a en face de ces 6 M€, 6,7 M€ d'emprunt nouveau, et le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement, c'est-à-dire notre autofinancement, recule de 775 000 €. Traduit simplement, on investit plus, on autofinance moins, et on rattrape l'écart par de la dette. On nous dira peut-être qu'une Ville peut emprunter pour investir, fort bien, mais l'emprunt n'est sain que s'il s'accompagne de discipline.

Et ici, c'est l'inverse que l'on observe. Les charges de personnel montent, les charges générales montent, les autres charges de gestion courante montent, pendant que notre capacité d'autofinancement, elle, descend. Une Ville bien tenue doit hiérarchiser. Elle dit ce qui est indispensable, ce qui peut attendre. Ici, on additionne les dépenses, on les présente comme nécessaires en bloc, et on demande au Conseil de tout valider, y compris l'emprunt qui fait tenir le tableau.

J'aimerais rappeler que la dette n'est pas une ligne comptable abstraite. C'est la marge de manœuvre de demain que l'on consomme aujourd'hui. Ce sont les prochains budgets sous contrainte. Ce sont les Villeurbannais qui paieront, d'une façon ou d'une autre, ce que l'on vote ce soir.

Notre désaccord ne porte donc pas sur les équipements, il porte sur la méthode. Investir, oui, mais avec discipline, avec priorisation, et avec une vraie maîtrise du fonctionnement. Ce rapport va dans le sens inverse. C'est pourquoi nous voterons contre. Merci.

M. le MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET.

M. BOCQUET.- Merci à chacun pour l'ensemble de ces interventions. Merci à ceux qui ont compris la différence entre un budget primitif, un budget en cours d'exécution et le CFU.

Monsieur RUCH, si vous ne voulez pas valider d'un seul bloc, n'hésitez pas à nous dire les lignes qui vous dérangent et celles qui ne vous paraissent pas nécessaires. Je comprends tout à fait l'enjeu de priorisation. Et si vous identifiez les éléments qui vous semblaient superflus, dites-le-nous.

Madame FABRIGUET, ne déformez pas mes propos. Vous ne me connaissez pas assez si vous me prêtez de parier sur une pluie de sauterelles. À de nombreux points de vue, cela ne fait pas partie de mes références. N'interprétez pas mes propos, j'ai une tendance assez triste à être très élémentaire dans mes interventions, surtout quand on parle de budget, à être assez basique et factuel, et pas métaphorique.

Quand je dis qu'il faut maîtriser la dette, je ne dis pas qu'il ne faut pas s'endetter. Je ne dis pas non plus qu'il faut s'endetter davantage. Quand je dis qu'il faut maîtriser la dette, je dis qu'il faut maîtriser la dette.

Vous vous êtes tous concentrés sur les 6 M€ de dette en plus. Je vous ai dit dans ma présentation préalable qu'il fallait se méfier des analyses simplistes. Il faut avoir l'honnêteté de présenter tous les chiffres. Oui, nous ajoutons 6,7 M€ d'emprunt par cette DM, mais c'est le cycle logique d'une exécution budgétaire : on prévoit dans le BP, on constate à la fin de l'année des restes à analyser, on les reporte sur l'année d'après, notamment dans les opérations pluriannuelles.

Nous avons constaté notamment lors du dernier CFU un certain nombre de reports. Pour l'année 2025, nous avions inscrit 50 M€ d'emprunt au budget primitif. Cela devait faire plaisir à ceux qui voulaient emprunter au maximum. Et au final, le compte administratif que nous avons approuvé en mai nous montre que nous avons emprunté « seulement » 30 M€. Il y a donc 20 M€ d'emprunt de moins que prévu en 2025. Nous ne nous en félicitons pas pour autant. C'est le principe des restes à réaliser. Quand les opérations sont pluriannuelles, si elles prennent du retard, sont décalées, il faut réimputer les lignes budgétaires correspondantes au budget de l'année suivante.

Si vous nous accusez de rajouter 6 M€ d'emprunt, même si j'ai bien compris que ce n'est pas assez pour certains, pour ceux pour qui c'est trop, il faudra d'abord nous féliciter d'en avoir économisé 20 en 2025. Ce serait cela, une présentation juste.

Enfin, je me rends compte que j'avais vu assez juste lors du dernier Conseil Municipal en devinant, à l'occasion des débats sur le CFU, qu'une scène allait devenir récurrente dans ce mandat : celle où l'on entend LFI dire que l'on ne dépense pas assez, et la droite dire que l'on dépense trop. Je nous souhaite à tous que cette scène puisse être jouée en variant le ton à chaque représentation. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Je vais mettre cette décision modificative au vote. Monsieur VULLIERME ?

M. VULLIERME.- Une petite explication de vote très rapide. Comme sur le CFU, comme notre Groupe n'était pas constitué au moment du vote du Budget Primitif, nous nous abstiendrons sur cette décision modificative qui porte sur le Budget Primitif.

M. le MAIRE.- Très bien, merci. Madame DEMARS ?

Mme DEMARS.- Nous tenons à préciser de ne pas mélanger la droite avec le Rassemblement national. Merci, Jonathan BOCQUET.

M. BOCQUET.- Toutes mes excuses. La droite et l'extrême droite, et je les distingue clairement.

M. le MAIRE.- Puis-je mettre aux voix ? Bien. Je sais que vous pouviez, enfin que vous en auriez très envie. Que vous pouviez, on verra.

Y a-t-il des abstentions ? *9 abstentions.* Des votes contre ? *2 voix contre.* Il est approuvé.

Abstention : Mesdames Sophie CRUZ, Virginie DEMARS, Valérie BENDAHMANE, Hanna DIF, Nicole TESSIER SIBEUD, Messieurs Maxime CAMINALE, Alexis MONTEIL, Ikhlef CHIKH et Didier VULLIERME.

Contre : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à la majorité -

4. 2026-231 : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Monsieur Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

M. VULLIERME.- Même intervention que précédemment, même motif.

M. le MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *5 abstentions.* Des votes contre ? *2 voix contre.* Il est approuvé.

Abstention : Mesdames Valérie BENDAHMANE Hanna DIF Nicole TESSIER SIBEUD, Messieurs Ikhlef CHIKH et Didier VULLIERME.

Contre : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à la majorité -

5. 2026-208 : GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ CDC HABITAT SOCIAL SA HLM - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 14 LOGEMENTS SITUÉS 345, COURS EMILE ZOLA À VILLEURBANNE - Monsieur Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6. 2026-230 : APPROBATION DU PLAN VILLEURBANNAIS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LA SANTÉ - 2026-2028 - Madame Léna ARTHAUD (Intervenante Pauline Diaz)

M. le MAIRE.- Je donne la parole à Mme l'Adjointe, Léna ARTHAUD, pour présenter ce rapport. Et il y aura ensuite plusieurs interventions.

Mme ARTHAUD.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je suis heureuse de vous présenter aujourd'hui ce plan de prévention et de lutte contre les discriminations dans la santé. Ce projet trouve sa concrétisation aujourd'hui, mais il a été initié sous le mandat précédent, porté par l'ancienne majorité, et plus spécifiquement par Agathe FORT, que je tiens ici à remercier pour le travail mené. Et je veux aussi remercier pour ce travail les deux directions qui ont travaillé de concert sur ce plan : la direction de la lutte contre les discriminations et la direction de la santé publique, en particulier leurs deux directrices, Sophie GOURLAOUEN et Alix DETCHART.

Il est encore assez rare d'ouvrir le débat autour du sujet des discriminations dans la santé, encore plus pour une collectivité. À notre connaissance, nous sommes parmi les premières.

Il y a quelques travaux qui ont été menés à Échirolles et Grenoble. Et en tout cas la seule à avoir structuré un plan d'action territorial et partenariat sur ce sujet.

Avant cela, nous l'avions inscrit comme un objectif dans notre contrat local de santé 2023-2028.

Travailler les discriminations dans la santé, ce n'est pas pour autant ni un choix d'opportunité lié à une délégation d'Adjointe qui regroupe santé et lutte contre les discriminations depuis deux mandats, ni une recherche d'originalité. Ce n'est pas non plus un choix par facilité.

Le secteur de la santé est soumis à de fortes pressions, comme vous le savez, et des conditions d'exercice très difficiles, qu'il ne s'agit pas de nier ou d'enfoncer davantage. Et ce secteur bénéficie en même temps d'une certaine reconnaissance sociale, d'un cadre déontologique et éthique qui est très fort et qu'il n'est pas aisé de venir interroger.

Comme pour tous les plans de lutte précédents, ce sont bien les remontées de terrain, et en particulier des membres de notre réseau de vigilance pour l'égalité et la non-discrimination, qui ont guidé notre choix. Refus de rendez-vous, réorientations à répétition, délais anormalement longs de prise en charge, interactions très difficiles, en particulier pour des personnes bénéficiaires de l'Aide médicale d'État, de la Complémentaire santé solidaire, des personnes exilées, les femmes subissant du racisme.

Des situations qui rejoignaient un certain nombre d'études et de *testings* produits dès la fin des années 2010 sur ce sujet, principalement sur les critères de l'origine, de la précarité et du genre. La crise sanitaire liée à la Covid 19 et les études produites dans la foulée ont apporté un éclairage supplémentaire sur la façon dont l'expérience de la discrimination contribuait de façon puissante à alimenter les inégalités sociales de santé.

Partout, l'étude des discriminations, comme l'ensemble des travaux de la statistique publique et des enquêtes produites nous montrent que les causes sont systémiques. Cela veut dire qu'elles sont structurelles, profondes et ancrées dans le fonctionnement de notre société. La sous-déclaration des discriminations est très forte. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la santé. Les quelques saisines qui ont été faites auprès des ordres ou de la CPAM ne disent rien de l'ampleur du problème.

Et pourtant, lorsque le Défenseur des droits a lancé un appel à témoignages sur le sujet des discriminations dans les parcours de soins pour nourrir son dernier rapport, il en a reçu plus de 1 500 en quelques mois. Cela montre bien que lorsque l'on ouvre des espaces de discussion sur ce sujet, les gens parlent.

Les professionnels s'emparent aussi de ce sujet. C'est en tout cas notre expérience, car fin 2024, quand la Ville a organisé un séminaire de lancement autour de ce sujet, plus de 120 professionnels sont venus. Et ensuite, une quinzaine de structures ont poursuivi leur engagement en participant à l'élaboration de ce plan.

La richesse de cette démarche repose sur la diversité des structures engagées, des institutions, comme le Défenseur des droits, l'ARS, l'ordre des infirmiers 69, mais aussi des structures délivrant des soins, comme le Médipôle, la CPTS, les CIP, des partenaires de l'accompagnement social, Médecins du Monde, la fondation Aralys, Forum Réfugiés, la Fédération des acteurs de la solidarité.

Sa force tient dans sa dimension partenariale, son élaboration collective. Les discriminations systémiques fonctionnent en quelque sorte par une somme d'interactions et de procédures qui engagent en différents moments différents acteurs. Passer d'une chaîne de production ou de coproduction de la discrimination à une chaîne de production de l'égalité de traitement, c'est tout l'objectif.

Ce plan n'est pas un plan d'affichage, il ne vise pas à se donner bonne conscience, il ne cherche pas non plus à pointer du doigt. C'est un plan de changement des pratiques qui vise à accompagner, outiller, proposer des ressources pour faire collectivement autrement. Nous l'avons centré sur les critères de l'origine, de la nationalité, de la précarité, qui s'imposent comme des enjeux forts au regard de leur prégnance, du particulier déni dont ils font l'objet et de la faiblesse de leur prise en charge.

La mise en œuvre du plan débutera dès la rentrée prochaine, avec l'organisation de formations actions par typologie de professionnels. Nos agents et agentes aussi y participeront, de la direction de la santé publique et du CCAS dans un premier temps, pour montrer que tout le monde est concerné et que nous avons, nous aussi, à nous inscrire dans cette démarche de progression.

Et en parallèle, nous commencerons à mettre en œuvre d'autres actions autour des quatre axes qui structurent le plan. Mettre en visibilité les discriminations tant le chemin vers leur reconnaissance est encore long. Prévenir les discriminations par les changements de pratiques. Lutter en s'appuyant sur le droit, qui est un pilier et une boussole de notre action. Soutenir et associer les personnes concernées à nos actions pour faire entendre leur voix et la prendre en compte.

Quel que soit le domaine (emploi, logement, éducation, accès aux biens et aux services), l'expérience des discriminations est toujours une épreuve pour celles et ceux qui les subissent, qui marque de la plus injuste des façons les trajectoires de vie. Mais il est vrai aussi que poser le sujet des discriminations en santé a ceci de particulier qu'il ramène parfois très directement dans le champ de la vie et de la mort.

Nous avons tous en tête le décès de Naomi MUSENGA, jeune femme d'origine subsaharienne, en 2017, à Strasbourg, dont l'appel au SAMU n'a pas été pris au sérieux, qui est décédée quelques heures plus tard à l'hôpital.

Les conséquences sont bien sûr individuelles, parfois tragiques. Elles sont aussi collectives. Les discriminations sont coûteuses pour la société tout entière, créent des défiances vers les institutions, retards et non-recours aux soins, mise à mal du système de santé et de prévention.

Merci à tous nos partenaires d'avoir été présentes et présents à nos côtés, et de l'avoir fait avec confiance et engagement. Nous posons aujourd'hui, ensemble, à notre échelle, une première pierre, qui, je l'espère, en emmènera d'autres, tant ce sujet majeur pour la vie et la dignité des personnes traverse les enjeux politiques et sociaux qui sont devant nous et révèle les valeurs que notre société est prête à porter et à défendre. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Cinq demandes d'intervention. Pour le Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen, Mme Hanna DIF.

Mme DIF.- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers collègues,

Nous saluons la démarche visant à analyser, repérer et prévenir les situations de discrimination dans la santé. Les objectifs poursuivis sont importants et notre Groupe les partage pleinement.

En revanche, le rapport et le plan qui nous sont soumis ne permettent pas d'apprécier de manière suffisamment précise les moyens spécifiquement consacrés par la Ville à cette politique. Ils n'indiquent pas davantage quels seront les indicateurs permettant d'en suivre les effets avant l'évaluation prévue en 2028.

Pourtant, cette démarche mobilise de nombreux partenaires, des agents, du temps et du financement public. Il est donc légitime que le Conseil Municipal puisse disposer, au cours de sa mise en œuvre, d'éléments permettant d'apprécier son avancement et son efficacité.

Cette question avait été soulevée en commission, sans que des réponses précises puissent être apportées sur les moyens mobilisés ou les modalités d'évaluation.

Nous le regrettons, car l'évaluation n'est pas une simple formalité administrative. Elle est la condition de la crédibilité de l'action publique. Elle permet de vérifier que les objectifs affichés produisent des résultats concrets, d'identifier les éventuelles difficultés et, si nécessaire, d'adapter les actions engagées.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'un bilan intermédiaire soit présenté au Conseil Municipal avant 2028, accompagné d'indicateurs de suivi et d'une présentation des moyens effectivement mobilisés. C'est à cette condition que nous pourrons collectivement apprécier l'efficacité de cette politique publique. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Pour le Groupe Élus Insoumises Insoumis Citoyennes Citoyens Villeurbanne, c'est M. GARABEDIAN ? Allez-y.

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, comme Mme l'Adjointe Léna ARTHAUD, je souhaite tout d'abord saluer le travail réalisé autour de ce plan, et en particulier celui de notre ancienne collègue, Agathe FORT, qui, en tant qu'Adjointe à la lutte contre les discriminations et à la santé, a porté ce sujet avec engagement depuis plusieurs années. Je vais également remercier l'ensemble des partenaires, des professionnels et des associations qui ont contribué à l'élaboration de ce document exigeant.

L'ouverture du rapport est saisissante. Elle rappelle qu'à symptôme égal, pour une douleur thoracique, un homme blanc a 63 % de chances d'être pris en charge pour une urgence vitale contre seulement 42 % pour une femme noire. Ce chiffre donne à voir l'enjeu majeur que constitue la lutte contre les discriminations qui traversent notre système de santé, et en particulier celui des discriminations territoriales et ethnoraciales que ce rapport n'élude pas du tout.

Ce plan est d'autant plus pertinent qu'il est né des remontées de terrain dans le cadre du contrat local de santé. À Villeurbanne, vous indiquez que des partenaires ont signalé des refus d'accès aux soins, des réorientations répétées, des délais anormalement longs de prise en charge touchant notamment les bénéficiaires de l'aide médicale de l'État, de la complémentaire santé solidaire, de personnes exilées ou encore de femmes racisées.

Pour ne prendre qu'un seul de ces exemples, nous voyons que même à Villeurbanne, donc, le contexte actuel national sur l'aide médicale de l'État nous atteint. Sa remise en cause répétée est une revendication historique de l'extrême droite, désormais largement reprise

par la droite, et par tous les chefs de gouvernements macronistes depuis Mme Borne, dont le dernier en date, Sébastien Lecornu, a signé les décrets réduisant l'accès à l'AME quasiment le lendemain de sa non-censure, aidé, je le rappelle, une fois n'est pas coutume, par le Parti socialiste.

Ce rapport dépasse évidemment la seule question de l'accès aux soins pour s'inscrire dans une logique : une seule santé. *One health* en bon français. Car la santé ne se résume pas aux médecins et aux hôpitaux, elle dépend aussi du logement, de l'environnement, et en ce moment, on pourrait dire des îlots de chaleur, des bouilloires thermiques que deviennent certains appartements en période de canicule, avec des conséquences bien réelles sur la santé physique, comme sur la santé mentale.

Et nous savons évidemment qui sont les plus mal lotis, n'en déplaise à Yann Barthès, qui semble croire que Bernard Arnaud habite dans un petit appartement exposé plein sud, sans volets ni isolation, comme c'est le cas de beaucoup trop de personnes aujourd'hui. Je pense également au collectif "Solidarités femmes à la rue", qui attend depuis plusieurs mois une proposition d'ouverture du bâtiment de la CPAM, en face de notre mairie, pour venir s'y abriter.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur la question du logement lors des prochaines questions orales.

Ce plan est donc solide, ambitieux, mais comme l'intervention précédente, j'aurai néanmoins une question. Madame l'Adjointe, quels moyens budgétaires votre délégation mobilise-t-elle directement pour mettre en œuvre ce plan ? Et plus largement, savez-vous quels budgets sont consacrés à ces actions dans les différentes directions municipales et chez les structures partenaires, afin d'assurer la réalisation effective des engagements présentés aujourd'hui ? Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci.

Pour Groupe Avenir Villeurbanne, Madame Virginie DEMARS, vous avez la parole.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Disons-le clairement : sur l'objectif, il n'y a aucun débat. Les témoignages recueillis dans ce plan — une patiente renvoyée parce qu'elle est à la complémentaire santé solidaire, un médecin qui refuse « les toxicos et les gens qui dorment dehors », le « syndrome méditerranéen » opposé à une douleur bien réelle — sont choquants. Refuser ou maltraiter un patient pour son origine, sa précarité ou son handicap, ce n'est pas seulement indigne : c'est un délit. Personne, sur ces bancs, ne défendra cela. Nous voterons donc pour ce plan.

Mais voter pour ne nous interdit pas d'être lucides, et même exigeants. Car nous avons un sentiment tenace, qui dépasse ce seul rapport : Villeurbanne présente régulièrement des plans — discriminations, handicap, santé — riches en intentions, mais dont on peine ensuite à voir les conséquences concrètes pour les habitants.

Regardons ce plan honnêtement. Treize actions, quatre axes. Mais que recouvrent-elles ?

« Documenter », « sensibiliser », « former », « communiquer », « monter un groupe de travail »... Beaucoup de mots, beaucoup de réunions, et très peu d'engagements concrets

et mesurables. Pas un seul objectif chiffré. Aucun indicateur de résultat. Aucun budget annoncé. Et une seule évaluation prévue, en 2028, à la toute fin.

Alors, permettez-moi trois questions simples. Premièrement : où est le bilan ? Cela fait vingt ans que la Ville mène une politique de lutte contre les discriminations ; qu'a-t-elle changé, concrètement, et comment le mesure-t-on ? Deuxièmement : comment saurons-nous, dès l'an prochain, si ce plan produit des effets, plutôt que d'attendre 2028 ? Il faudrait des indicateurs et un point d'étape. Troisièmement : avec quels moyens ? Un plan sans budget reste une déclaration d'intention.

Soyons aussi lucides sur nos compétences. Les discriminations en santé se jouent d'abord chez les soignants, à l'hôpital, dans les cabinets, et relèvent de l'ARS, de la CPAM et des ordres professionnels. La Ville ne peut ici qu'animer et sensibiliser. Raison de plus pour être irréprochable là où elle agit vraiment : ses propres agents, son CCAS, ses services, avec une formation suivie d'effets, et pas seulement de cases cochées.

En résumé, nous votons pour, parce que la cause est juste et que nous ne ferons jamais obstacle à la lutte contre les discriminations. Mais nous le faisons les yeux ouverts, et nous serons vigilants pour que ce plan ne devienne pas un plan de plus, beaucoup de mots, et trop peu d'actes.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. La parole est à M. Alexandre RUCH.

M. RUCH.- Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons contre ce rapport, mais je voudrais expliquer pourquoi.

Je vais d'abord être très clair, nous ne nions pas qu'un refus de soins illégal puisse exister. Lorsqu'un patient est écarté d'un parcours de soins pour un motif illégitime, lorsqu'un professionnel tient des propos indignes, ou lorsqu'un refus de prise en charge est réellement discriminatoire, il faut agir, rappeler le droit, et sanctionner si nécessaire.

Mais ce rapport nous pose un problème profond par son angle d'attaque. Sur le terrain, ce que nous entendons d'abord, au Tonkin, aux Gratte-Ciel, à Croix Luizet et ailleurs, c'est *« Je n'ai plus de médecin traitant. »* Des habitants appellent cabinet après cabinet. Des parents se tournent vers les urgences faute de rendez-vous rapide. Des retraités ou des personnes malades peinent à maintenir un suivi régulier. Voilà la réalité de l'accès au soin à Villeurbanne. Des délais qui s'allongent, des cabinets saturés et des spécialistes difficiles à joindre.

Or, dans ce rapport, tout est principalement ramené à la discrimination : origine, nationalité, précarité, personnes exilées, AME, racisme conscient ou inconscient et autre discrimination systémique. Le manque de médecins et la saturation du système sont évoqués, mais à la marge, comme un contexte, alors que c'est là le cœur du problème.

Deuxième difficulté, le diagnostic n'est pas suffisamment établi à l'échelle de Villeurbanne. On ne trouve pas de chiffres locaux précis, pas d'enquêtes de terrain au niveau local, pas de taux de refus de soins mesurés quartier par quartier, pas de distinction claire entre refus illégal, difficulté administrative, barrière de la langue ou simple absence de médecin disponible.

Il y a bien des remontées, des témoignages, des exemples anonymisés. Certains sont graves, et s'ils sont établis, ils doivent être traités. Mais ce n'est pas la même chose qu'un diagnostic local chiffré, vérifié et vérifiable.

Troisième point, ce rapport tend à confondre les difficultés d'accès aux soins et la discrimination. Un écart entre populations n'est pas automatiquement une discrimination. Il peut aussi s'expliquer par l'ancienneté d'installation, la connaissance du territoire, la langue, le réseau personnel ou la disponibilité réelle des professionnels.

Imaginons deux minutes que nous découvrions demain que des habitants récemment arrivés de Bretagne, du Pays basque ou d'Alsace ont en moyenne moins souvent un médecin traitant que les Villeurbannais installés depuis 20 ans. Est-ce que l'un d'entre vous ici en conclurait immédiatement qu'ils sont victimes de discrimination ? Permettez-moi d'en douter.

Enfin, je veux dire un mot des soignants. Dans un système sous tension, beaucoup de refus de rendez-vous viennent aussi de médecins débordés, de secrétariats saturés, d'infirmiers, de professionnels qui manquent de temps et de moyens. Leur faire porter un soupçon généralisé de discrimination systémique est injuste et irresponsable.

Nous proposons donc une autre approche. Mesurer le nombre d'habitants sans médecin traitant, identifier les spécialités en tension, mesurer les délais pour obtenir un rendez-vous, simplifier les parcours, soutenir l'installation de nouveaux professionnels, accompagner les personnes vulnérables et traiter les refus de soins avérés dans le cadre du droit commun.

Que l'on me comprenne bien, nous voulons l'égalité d'accès aux soins, mais nous refusons qu'elle serve de prétexte à une lecture idéologique, accusatoire et insuffisamment étayée de la santé à Villeurbanne. Pour ces raisons, nous voterons contre ce rapport. Merci.

M. le MAIRE.- Merci. Une intervention commune pour la majorité portée par Mireille MALECOT et Eliot ROIG.

M. ROIG.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues,

« Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mental qu'elle est capable d'atteindre. Ce droit est reconnu par les conventions internationales ratifiées par la France et protégé au titre des droits fondamentaux par la Constitution française. »

Dans son rapport réalisé en 2025, le Défenseur des droits a documenté une réalité insuffisamment visible, mais présente à chaque étape du parcours de soins : les discriminations en santé.

Ce constat doit être entendu. Il faut également regretter l'absence d'une véritable politique nationale en matière de non-discrimination dans les soins. Le projet soumis en consultation en 2023 est resté lettre morte, freinant toute ambition nationale en la matière. Nous soulignons d'autant plus que les travaux du Défenseur des Droits trouvent aujourd'hui une traduction concrète dans le plan local qui nous est soumis.

Le savoir engage. Alors, après avoir constaté, il faut agir. Car, sur notre territoire comme ailleurs, certaines situations ne peuvent être tolérées. Il est insupportable de lire qu'une

personne s'est vu refuser l'accès à une greffe en raison de son origine. Comment l'accepter ?

Ce plan est courageux. Il interroge notre propre rapport aux discriminations systémiques, met en cause des mécanismes profondément ancrés dans notre société, accompagne le changement des pratiques et, surtout, donne toute leur place aux personnes concernées pour construire les solutions avec elles.

Approuver ce plan, c'est faire le choix de la justice sociale, de la dignité et de l'égalité d'accès aux droits.

C'est affirmer qu'un nom, un genre, une couleur de peau, un accent, une origine, une apparence physique, une situation économique ou une religion ne doivent jamais constituer un obstacle à l'accès aux soins.

Mme MALECOT.- Monsieur le Maire, chères collègues,

À la dernière page de ce rapport, un témoignage nous interpelle. Madame S., une femme en situation de handicap, cherche simplement un transport pour se rendre à l'hôpital en ambulance. On lui oppose des refus. Elle est « trop lourde », elle « prend trop de temps ». Nous devons avoir le courage de nommer cette forme de discrimination dont on parle encore trop peu : le validisme.

Le validisme, c'est faire de l'absence de handicap la norme sociale, c'est créer une hiérarchie entre les personnes valides et celles qui ne le sont pas.

C'est le sens même de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes en situation de handicap : ce ne sont pas les personnes handicapées qui sont inadaptées à la société, mais bien la société qui les exclut.

Et les conséquences sont massives.

Aujourd'hui, deux tiers des personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés pour se faire soigner. Près de 20 % ont déjà subi un refus de soin. Derrière ces chiffres, il y a des traitements retardés et des existences qui doivent sans cesse se justifier.

Si nous avons insisté sur cette notion de handicap, c'est précisément parce qu'elle nous rappelle une réalité plus large : les discriminations ne se vivent jamais en silos.

À celles et ceux qui verront dans le parcours de Madame S. une simple accumulation de malchances individuelles, nous répondons qu'ignorer les discriminations ne les rend pas moins réelles.

Notre responsabilité collective est au contraire de transformer ce constat en action publique. C'est précisément l'objectif de ce plan, et l'ambition de notre majorité. Nous vous remercions.

M. le MAIRE.- Merci. Madame ARTHAUD.

Mme ARTHAUD.- Quelques réponses. Il y a eu beaucoup de questions sur les moyens. Nous avons un budget de 14 000 € qui sera mis en place. Nous en avions déjà parlé en commission, Madame DIF. Nous pensions que la question portait plus sur les moyens que nous avions pour mettre en œuvre ce plan, vous avez répondu par la question de la

formation, mais nous vous avions répondu également sur la question de l'évaluation. Je ne comprends donc pas bien votre intervention aujourd'hui.

J'ai fait un copier-coller du compte-rendu de la commission. Nous vous avons dit que des actions sont mises en place, avec un appui sur la base des études nationales, que nous n'avons pas d'indicateur direct d'impact, car c'est quelque chose qui est très difficile à mesurer, et que nous allons prendre en compte le nombre de signalements du réseau de vigilance et des signataires de ce plan.

Sur la question de l'évaluation du suivi, nous ne vous l'avons pas dit en commission, nous allons mettre en place un comité de pilotage avec les partenaires pour suivre les avancées du plan, et nous communiquerons sur celles-ci.

Concernant les évaluations plus générales de ce que vous nommez comme des plans, qui sont quand même des plans de lutte contre les discriminations faits dans différents domaines et qui sont importants, nous n'avons peut-être pas de bilan, mais c'est toujours la difficulté de faire un bilan sur la question de la lutte contre les discriminations. Il est à la fois difficile d'aller chercher et identifier là où il y a des discriminations. Peu de gens font des retours sur les discriminations subies, et il est très difficile de les analyser très précisément et territorialement.

Mais Villeurbanne est une ville historiquement reconnue, nationalement, pour son implication dans la lutte contre les discriminations. Stéphane FRIOUX, encore l'autre jour, nous racontait qu'il était à Marseille, où on lui avait parlé de l'implication de la Ville de Villeurbanne dans le domaine de la lutte contre les discriminations. Cela peut faire partie d'un bilan.

Sur l'intervention du Rassemblement national, je trouve cela assez... Nous partageons la question de la souffrance actuelle du monde médical. J'ai bien souligné que le secteur de la santé est soumis à de fortes pressions et des conditions d'exercice difficiles. Nous partageons aussi la difficulté d'accès aux médecins sur la plupart de la ville, mais on ne va pas tout mélanger non plus. Nous parlons là de discriminations dans la santé, de discriminations faites en fonction de l'origine, de la nationalité et de la précarité. Je trouve que c'est un raccourci un peu facile et pas vraiment à-propos. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci.

Au regard de l'importance du sujet, Madame l'Adjointe, m'autorisez-vous un petit mot en complément ?

Mme ARTHAUD.- Oui, bien sûr. Je voulais le faire, mais j'ai oublié.

M. le MAIRE.- Non, ma demande était sincère, ce n'était pas du tout une reprise.

Vous verrez, c'est un peu en décalage par rapport à ce que vous dites, sauf peut-être rappeler que, chaque année, nous présentons un rapport de l'action du service de lutte contre les discriminations et de l'ensemble des actions menées, présenté en Conseil. Des retours sur l'action que nous menons, nous le faisons très régulièrement.

Mais je voudrais juste partager avec vous quelque chose de l'ordre de l'étonnement. C'est toujours sur le même sujet, la lutte contre les discriminations, que l'on dit tous *« oui, mais »*.

Oui, mais il faudrait objectiver. Oui, mais il faut être sûr que l'on met les financements. Oui, mais êtes-vous vraiment sûrs que cela va produire quelque chose ?

En matière de lutte contre les discriminations, la seule chose dont on est sûr, c'est que c'est systémique, structurel et difficile à accepter pour celles et ceux qui le produisent, y compris les institutions que nous représentons. Et nous avons donc absolument besoin de pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs sur ces sujets.

Depuis 20 ans, même plus, car il y a eu trois mandats précédemment, c'est toujours cette méthode qui a été retenue par la collectivité : aller rechercher la coopération avec les acteurs qui pourraient s'engager sur des sujets compliqués.

Et je crois que si, il y a 10 ou 15 ans, en Conseil, nous avions dû nous poser la question de savoir s'il fallait aller regarder du côté de la discrimination au crédit bancaire pour voir s'il y avait un phénomène systémique, en disant que nous serions capables de dire combien de personnes obtenaient des prêts au meilleur taux... Car c'est cela, la discrimination au crédit : en fonction de votre couleur de peau, vous n'empruntez pas au même taux, sur la même durée et sur les mêmes sujets.

Si cette Ville n'avait pas fait à chaque fois le pari de s'engager sur ce sujet, nous n'aurions pas fait évoluer la lecture de la lutte contre les discriminations dans ce pays. Alors, cela n'enlèverait rien à la nécessité d'agir, de faire en sorte que les personnes discriminées soient soutenues, que cela produise des résultats, mais là, en l'occurrence, il s'agit d'un plan d'action qui est une première dans ce pays, d'aller sur les questions de santé.

Et je parle à M. RUCH, le représentant du Rassemblement national, ne confondons pas l'accès aux soins (vous avez raison, c'est un sujet) et la question posée ici de la discrimination, en fonction des 17 critères de discrimination. C'est à cela que nous travaillons. Vous avez raison, il faut travailler aussi sur la question de l'accès aux soins, mais en l'occurrence, ce n'est pas la question qui est posée à cette mission.

Madame l'Adjointe, nous allons mettre au vote, mais vous avez le soutien de notre majorité pour vous accompagner dans ce long chemin de la prise en compte des discriminations sur de nombreux sujets, dans notre collectivité, mais dans notre pays de manière plus générale.

Mme MALECOT.- Madame l'Adjointe, pour être sûre d'avoir bien compris, les 14 000 € de budget sont sur la durée du plan ?

Mme ARTHAUD.- C'est par an.

M. le MAIRE.- C'est par an et hors RH, me confie la Directrice générale. Mais nous vous présenterons tout cela lors du rapport, pas de souci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *2 votes contre.* Il est approuvé.

Mesdames Pauline Diaz et Julie Bellenger ne prennent part au motif de déport.

Contre : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à la majorité -

M. le MAIRE.- Je vais laisser la présidence de ce Conseil, si vous en êtes d'accord, à Mme la Première Adjointe.

7. 2026-213 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE RHÔNE-ALPES - LYON-RHÔNE POUR L'ANNÉE 2026 - Madame Caroline ROGER-SEPPI

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. 2026-243 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LES COMMUNES DE SAINT-PRIEST ET VÉNISSIEUX RELATIF AUX PRESTATIONS DE COLLECTE, LAVAGE ET LIVRAISON DES CONTENANTS RÉUTILISABLES DES SERVICES DE RESTAURATION - Monsieur Jacques VINCE

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

9. 2026-235 : AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE AVEC LE SIGERLY - Monsieur Jacques VINCE

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. 2026-206 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MÉTROPOLE ET LA VILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ - Monsieur Alain BRISSARD

Mme THOUVENOT.- Il y a une demande d'intervention pour l'ensemble des Groupes de majorité, et elle est portée par M. RAY.

M. RAY.- Merci, Madame l'Adjointe.

Dans cette délibération, nous parlons d'une mare, à créer dans l'ancien cimetière de Cusset. Une simple mare, diront certains. Mais cette mare, c'est bien plus qu'un point d'eau : c'est un acte de résistance, à notre échelle bien sûr, face à l'effondrement du vivant.

Le constat est sans appel : la France a perdu près de 30 % de ses oiseaux communs en 30 ans, jusqu'à 78 % des insectes en dix ans seulement, déjà 64 % des zones humides ont disparu. Alors oui, chaque mètre carré compte, chaque goutte d'eau compte.

L'érosion de la biodiversité représente un enjeu majeur, aussi essentiel que le changement climatique. Les deux sont d'ailleurs largement interdépendants. La bonne nouvelle, c'est que les solutions existent pour inverser la tendance.

La Métropole de Lyon l'avait bien compris. En 2021, elle adoptait son Plan Nature, dont fait partie le Marathon de la biodiversité, qui prévoit 42 km de haies et 42 mares d'ici 2027 pour relever le défi écologique. Il s'agit de restaurer la trame turquoise, qui est à la croisée des trames verte et bleue. Nous avons déjà des résultats concrets : 27 km de haies plantées et 28 mares créées, grâce d'abord à des financements de l'Agence de l'eau et grâce aussi bien sûr à la mobilisation de partenaires associatifs comme Arthropologia, la LPO, France Nature Environnement et le Conservatoire d'espaces naturels.

Depuis mars dernier, la Métropole a changé de majorité. Et si nous saluons l'héritage de ces engagements, nous gardons l'espoir que ce dispositif sera poursuivi.

À Villeurbanne, notre engagement se traduit concrètement sur le terrain. Nos cimetières ont ainsi été récemment labellisés « refuges LPO », une reconnaissance qui vient saluer et renforcer une politique active en faveur de la biodiversité. À la demande de la Ville, un inventaire y a d'ailleurs été réalisé : 25 espèces d'oiseaux y sont recensées, dont des serins, des rouges-queues, des milans noirs.

Cette labellisation s'accompagne là encore d'actions très concrètes : plantations de centaines d'arbres, d'arbustes et de plantes, installation de 31 nichoirs, et aménagements favorables à la faune. La création de cette mare s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Les cimetières, ces lieux de recueillement, peuvent aussi devenir des sanctuaires de biodiversité. Une mare, c'est un écosystème complet où libellules, grenouilles, tritons y trouveront un habitat. Les oiseaux y boiront, y chasseront. Les insectes pollinisateurs y trouveront refuge. Et nous, nous y gagnerons en fraîcheur, en beauté, en robustesse face aux dérèglements climatiques. Ce thème de la robustesse a été développé d'ailleurs par Olivier Hamant de façon brillante et convaincante au Rize le 18 avril dernier.

Cette mare sera un maillon de plus dans la chaîne du vivant que nous reconstruisons pas à pas. Le Marathon de la biodiversité, c'est une course contre la montre. Chaque mare, chaque haie, c'est un pas de plus vers la survie de nos écosystèmes.

C'est pourquoi notre groupe, avec le soutien de l'ensemble de la majorité, votera avec plaisir en faveur de cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur RAY. Monsieur BRISSARD, cela nécessite-t-il une réponse ? Non.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? La biodiversité vous remercie.

- Adopté à l'unanimité -

11. 2026-239 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX AUTORISATIONS D'ABSENCE ET AUX CRÉDITS D'HEURES DES ÉLUS DE LA VILLE - MAJORATION DE LA DURÉE DES CRÉDITS D'HEURES - Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Mme THOUVENOT.- Il y a une demande d'intervention portée par Léna ARTHAUD pour le Groupe Communiste et Républicain.

Mme ARTHAUD.- Madame la Première Adjointe, chers collègues, cette délibération propose une majoration de 30 % des crédits d'heures qui permet aux élus de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme auprès duquel ils et elles la représentent ainsi qu'à la préparation des réunions des instances où ils et elles siègent. Cela représente 182 heures par trimestre pour le Maire et les Adjoints, 91 heures par trimestre pour les conseillers municipaux.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération, mais nous avons souhaité faire une demande d'intervention pour souligner quelques points.

Ces crédits d'heures, ainsi que les autorisations d'absence pour participer aux instances sont de droit. L'employeur, public ou privé, est tenu de les accorder. Ceci relève du statut de l'élu, et est encadré par le CGCT. Ce statut de l'élu, qui fait l'objet de plusieurs demandes de révisions par des élus de différents bords politiques, demande à être encore amélioré, mais on peut déjà se féliciter de son existence.

Il permet, et on le voit ici, à des travailleurs et des travailleuses de se dégager du temps de travail pour leur fonction élective. On peut ainsi être enseignant ou enseignante et élu, être graphiste et élu, être employé et élu.

Cependant, même si le droit ouvre la possibilité à tous et toutes les travailleuses et travailleurs d'occuper un mandat électif, dans la réalité, cela est plus complexe : de nombreux et nombreuses élues, notamment salariés du privé, n'osent pas faire valoir ce droit de peur des répercussions sur leur emploi. De nombreuses et nombreux travailleurs et travailleuses élus ne font pas valoir l'ensemble de ce droit puisque le travail non fait dans leur cadre professionnel n'est pas pris en charge par quelqu'un d'autre, mais reste *« en attente d'être fait »*. Et cela fait ainsi plus de travail quand on retourne au travail.

De nombreuses contraintes professionnelles restent invisibilisées derrière le droit à ce crédit d'heures : c'est là où l'on apprend par exemple que le temps de travail considéré comme effectif pour un ou une enseignante est le temps de présence devant les élèves. On ne tient pas compte du temps des préparations, des corrections, de relation avec les familles, avec les collègues. Ou encore que, dans de nombreux métiers, le crédit d'heures ne peut excéder 50 % du temps de travail.

Certains, certaines ici font le choix de combiner leur mandat et leur vie professionnelle, d'autres mettent en pause leur vie professionnelle pour accorder la totalité de leur temps à leur mandat, mais cela se fait souvent avec de multiples contraintes.

Il nous faut donc collectivement arriver à nous mettre au travail sur un statut de l'élu qui garantisse une juste représentation de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles de la société en garantissant de manière réelle des conditions favorables à l'exercice d'un mandat électif.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Madame ARTHAUD, pour cette intervention.

En effet, nous avons une forme d'équilibre, qui n'est pas toujours facile à mettre en œuvre, notamment pour les femmes avec des enfants en bas âge. Nous savons que c'est un vrai casse-tête pour accorder les emplois du temps, notamment pour les familles monoparentales. Et cela vaut bien sûr pour les hommes quand ils sont concernés.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. 2026-209 : RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - Monsieur Olivier GLUCK

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. 2026-245 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS.ES AU SEIN DE PLUSIEURS ORGANISMES ET INSTANCES - Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *11 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstention : Mesdames Valérie BENDAHMANE, Hanna DIF, Nicole TESSIER SIBEUD, Elise MUNOZ, Sophie CRUZ, Virginie DEMARS, Messieurs Ikhlef CHIKH, Didier VULLIERME, Alexandre RUCH, Maxime CAMINALE et Alexis MONTEIL.

- Adopté à l'unanimité -

14. 2026-233 : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE MARCHÉ DE NOËL 2026 - Madame Caroline ROGER-SEPPI

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Mme THOUVENOT.- Je transmets la présidence de l'assemblée à M. le Maire.

15. 2026-241 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 - Madame Sonia TRON

M. le MAIRE.- Quatre demandes d'intervention. Je donne la parole au Groupe Élus Insoumis Insoumises Citoyens Citoyennes Villeurbanne.

M. GARABEDIAN.- Merci. C'est juste une explication de vote, car nous intervenons sur ce sujet assez régulièrement. Nous rappelons que nous sommes en désaccord avec les modalités de calcul des versements, que nous trouvons trop élevés pour les écoles privées de Villeurbanne.

M. le MAIRE.- La parole est au Groupe Avenir Villeurbanne, M. Maxime CAMINALE.

M. CAMINALE.- Monsieur le Maire, chers collègues, les forfaits communaux versés aux écoles privées sous contrat ne sont pas des subventions, encore moins des faveurs, mais une obligation légale fixée par la loi Debré de 1959 qui a posé un principe clair : lorsqu'une école privée signe un contrat d'association avec l'État, elle s'engage à remplir une mission de service public. Elle accueille sans discrimination, suit les programmes nationaux, reçoit les inspecteurs de l'Éducation nationale, etc.

En contrepartie, les communes sur les territoires desquels ces établissements sont implantés doivent prendre en charge ces dépenses de fonctionnement, dans les mêmes conditions que celles qu'elle réserve à ses propres écoles. Il s'agit d'une compensation due en raison de la mission rendue.

Une fois ce principe posé, quid de la situation villeurbannaise ?

Lors de précédentes municipalités, il y avait une hostilité envers les écoles privées sous contrat.

Par dogmatisme, ce non-respect de la loi Debré a conduit à 10 années de contentieux et l'issue ne faisant aucun doute : la Ville de Villeurbanne a lourdement été condamnée à verser aux écoles privées sous contrat les forfaits réévalués avec un rattrapage sur plusieurs années. Ainsi que les frais de procédures.

Cela aurait dû servir de « leçon ». Visiblement, non.

Depuis deux années, la situation ne cesse de se dégrader, les forfaits communaux de Villeurbanne sont revus à la baisse, et ce de façon unilatérale.

De 1 724 € par enfant de maternelle et 1 081 € par enfant du primaire en 23/24, ces forfaits sont passés à 1 579 € en maternelle et 728 € en 24/25 et 25/26. Soit près de 20 % de baisse. Et cela en période d'inflation, quelle prouesse !

Il ne semble pas que les budgets liés au fonctionnement des écoles communales aient baissé, ou du moins d'autant !!

Cette baisse s'est faite sans concertation avec les six établissements concernés.

Comment peut-elle être justifiée ? Pour une meilleure transparence, il aurait opportun de publier la méthode de calcul, ce qui a d'ailleurs été demandé par les différents organismes de gestion.

Monsieur le Maire, pourquoi refuser de communiquer ce mode de calcul ?

Pourquoi refuser le dialogue et la concertation ?

En agissant ainsi, la Ville de Villeurbanne va se retrouver de nouveau dans une procédure contentieuse auprès du Tribunal Administratif. Au risque d'être une nouvelle fois lourdement condamnée.

Les enseignements du passé n'ont-ils pas été tirés ?

Au-delà des forfaits communaux, d'autres différences de traitements apparaissent. Bref, on pourrait retenir ici une forme de discrimination envers les familles et les enfants scolarisés dans ces écoles.

Il y a une rupture évidente d'égalité de traitement.

Le financement des écoles privées sous contrat ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire. Défendre les forfaits, c'est défendre la liberté scolaire et respecter le choix des familles. Ce sujet ne doit pas être ni idéologique ni politique. C'est respecter les lois de la République.

Nous voterons tout de même cette résolution, même si le compte n'y est pas.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. La parole est à M. Didier VULLIERME, pour le Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen.

M. VULLIERME.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est, sur le fond, une délibération d'application de la loi. Cela vient d'être rappelé dans le détail.

L'article L.442-5 du Code de l'éducation impose à la commune de participer au financement des écoles privées sous contrat, et nous n'entendons pas remettre en cause ce cadre juridique. Comme je l'ai déjà indiqué lors du dernier Conseil Municipal, notre Groupe est profondément attaché à l'école publique, laïque et républicaine. Ce n'est donc pas l'orientation politique qui motive notre intervention aujourd'hui.

En revanche, deux sujets continuent de nous interroger.

Le premier concerne le risque financier pour la collectivité.

Lors du débat sur le Compte financier unique, au mois de mai, j'ai attiré votre attention sur un point précis : l'absence de provisions pour un éventuel contentieux avec les établissements privés, alors même que les montants versés ont été revus à la baisse depuis l'année scolaire 2023-2024. Sans concertation. J'avais demandé pourquoi aucune provision n'était inscrite et quelles seraient les conséquences budgétaires d'un éventuel contentieux si la Ville le perdait. Cette question figure au procès-verbal du Conseil.

Je n'ai alors obtenu aucune réponse ni de votre part, Monsieur le Maire, ni de personne d'autre. Je vous la repose donc. Peut-être que la deuxième fois sera la bonne.

Notre Groupe a également posé cette même question en commission Éducation et vie sociale.

À nouveau, aucune réponse.

Pourquoi ? Parce que l'Adjointe chargée de rapporter cette délibération n'était pas là pour présenter ce dossier. Et c'est là que j'en viens à mon second point.

Les commissions ne sont pas une formalité administrative. Elles sont précisément le lieu où les dossiers doivent être expliqués, où les interrogations doivent recevoir des réponses, afin que le débat en Conseil Municipal puisse ensuite porter sur les choix politiques éclairés.

Or, sur cette seule session, ce n'est malheureusement pas un cas isolé.

En commission Urbanisme, Économie et Adaptation climatique, les questions que notre Groupe a posées sur les subventions accordées à l'économie sociale et solidaire n'ont pas pleinement reçu de réponses satisfaisantes, là encore en raison de l'absence de l'Adjointe concernée.

Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que, lors du Conseil Municipal d'avril, on peut le retrouver au compte-rendu, la majorité avait justifié l'augmentation de 500 € bruts par mois des indemnités des Adjoints en mettant en avant leur très forte mobilisation, l'importance croissante de leurs responsabilités (je vois Mme MARTINEAU qui secoue la tête, mais c'est bien ce qu'elle avait dit) et leur investissement quotidien au service de la collectivité.

On peut dire que cela ne commence pas très bien.

Car les dates des commissions sont connues à l'avance.

Alors, soit ces absences relèvent d'un problème d'organisation qu'il conviendrait de corriger, soit elles traduisent une forme de désinvolture à l'égard du travail préparatoire de cette assemblée.

Dans les deux cas, ce n'est pas satisfaisant.

Nous demandons simplement que les commissions jouent pleinement leur rôle et que la parole donnée lors du Conseil d'avril sur la question des indemnités ne soit pas qu'une parole en l'air.

Car un débat démocratique de qualité suppose des élus correctement informés et des questions qui reçoivent des réponses.

C'est une exigence de transparence et de respect envers l'ensemble des conseillers municipaux.

Pour autant, nous voterons cette délibération.

M. le MAIRE.- Merci.

Avant de laisser Mme l'Adjointe répondre, puisque vous la mettez en cause personnellement, Monsieur VULLIERME, en fait c'est moi le Maire, je suis désolé, et je sais ce que font mes Adjointes et mes Adjoints. Et ils le font à ma demande.

Et en l'occurrence, sur chacune des absences que vous avez évoquées, ils avaient un mandat de ma part. Et notamment pour le premier, d'être présent à une réunion de parents d'élèves sur Zola, pour gérer la situation que vous avez... Si, c'est cela. Il y a eu Zola, Nigritelle. À chaque fois, nous pouvons vous dire où sont les adjoints.

Vous pouvez, si vous voulez, mettre la police des Adjoints pour vérifier où ils sont, mais c'est plutôt une responsabilité qui m'a été confiée par cette élection. Mme Sonia TRON va répondre sur le fond de vos questions, et je me permettrai de répondre sur une dernière question. Mais il reste encore une intervention. Je laisse la parole à Pierre BEAUFARON pour le Groupe Communiste et Républicain.

M. BEAUFARON.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, chers collègues, comme chaque année, dans toutes les villes de France, les lois Carle et Debré obligent les conseils municipaux à voter une délibération actant le versement de subventions publiques aux écoles privées sous contrat.

Pour rappel, 96 % de l'enseignement privé est constitué d'établissements catholiques, qui revendiquent parfois outrageusement un enseignement confessionnel et la volonté militante de celui-ci. Ces subventions constituent donc pour nous une entorse à l'esprit de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, qui instaure ce principe laïc simple : l'État, et donc les pouvoirs publics, ne finance aucun culte.

À cela s'ajoutent des interrogations de plus en plus fortes sur l'utilisation de ces fonds.

Le rapport parlementaire Vannier–Weissberg de 2024 soulignait l'impossibilité de connaître précisément le montant total des financements publics versés au privé, notamment une connaissance incomplète des dépenses engagées par les collectivités, ainsi que des contrôles financiers et pédagogiques largement insuffisants.

En mars 2026, la Cour des comptes a réaffirmé que les établissements privés sous contrat contribuaient insuffisamment à l'effort de mixité sociale, malgré l'importance de ces financements.

Au-delà de ces constats, le problème est pour nous structurel.

En effet, le forfait communal étant calculé en fonction du nombre d'élèves, plus les effectifs du privé augmentent, plus le privé a d'argent, et moins le public a d'argent, puisque chaque élève qui quitte l'école publique emporte avec lui le financement qui lui correspond. L'écart se creuse ainsi au bénéfice du privé, ce qui conduit mécaniquement à la dégradation des conditions d'enseignement dans l'école publique et alimente un nouveau transfert d'élèves vers le privé.

Par ce mécanisme, l'État accentue la ségrégation scolaire, et organise lui-même le démantèlement progressif de son École Publique au profit d'une école de classes, où les plus aisés bénéficieront des meilleures conditions d'enseignement pendant que les classes les plus défavorisées devront, de plus en plus, se contenter des miettes.

C'est pourquoi, fidèle au Serment de Vincennes dont notre Parti fut signataire, notre Groupe votera contre cette délibération. Merci de m'avoir écouté.

M. le MAIRE.- Madame TRON, vous avez la parole.

Mme TRON.- Merci, Monsieur le Maire.

J'en profite pour remercier le Groupe Communiste et Républicain qui, sur le fond, rejoint ce que je porte et ce que mon Groupe porte. Donc, merci à vous.

Je voudrais donner quelques éléments de compréhension sur l'objet précis de cette délibération. Car certaines généralités ont pu être portées. C'est une délibération que l'on peut qualifier de technique, dans la mesure où il s'agit d'une régularisation annuelle des montants versés par la collectivité aux six écoles privées sous contrat de Villeurbanne.

La Ville remplit ses obligations légales. J'insiste. Chaque année, elle le fait en deux temps. Le cadre réglementaire est très clair. Nous avons d'une part, en décembre, et pour cette année c'était le 5 janvier 2026, de l'année scolaire en cours, le Conseil Municipal qui vote (ou ne vote pas, mais il vote en l'occurrence) le montant du forfait par élève de maternelle et d'élémentaire. Et en juillet ou juin de l'année scolaire échue (cette année, nous sommes le 29 juin), et après transmission des effectifs par chacune des six écoles privées sous contrat, le Conseil Municipal vote la subvention à verser correspondant eu nombre d'élèves déclarés multiplié par les montants des forfaits précédemment votés, le semestre précédent.

Cette délibération soumise au Conseil Municipal aujourd'hui est donc une délibération de calcul des montants des six subventions à verser.

Sur le montant des forfaits eux-mêmes, cette délibération s'appuie sur le calcul des nouveaux montants votés par le Conseil Municipal du 18 décembre 2024, qui avaient fait l'objet d'une modification de la matrice de calcul, en effet. Cette régularisation comptable était le résultat d'une analyse technique approfondie des comptes de la collectivité afin d'objectiver au plus près de la réalité le forfait dû aux écoles privées.

Cette matrice a reconsidéré la prise en compte des dépenses supplémentaires, notamment générées par la loi Blanquer de 2019 sur les maternelles, avec l'obligation de scolarisation à trois ans. Sachant que c'était un cadeau indirect aux écoles privées, car en France métropolitaine, 97 % des enfants de trois ans allaient déjà à l'école.

Cette matrice a reconsidéré la prise en compte des dépenses supplémentaires générées par la loi Blanquer, je le redis, car à Villeurbanne, la subvention est passée d'un peu moins de 1 M€ à 2,3 M€, suite à l'application du forfait pour les maternelles.

Cela est dû aussi à la situation atypique de Villeurbanne qui, depuis le calcul 2017, versait des forfaits bien supérieurs aux Villes de même strate. Ces modes de calcul ont d'ailleurs été communiqués en 2024 aux différents Groupes politiques, et à nouveau, à votre demande, à l'issue de la commission, à laquelle je n'étais pas, mais M. le Maire a expliqué pourquoi.

Cette matrice a été également partagée aux six écoles sous contrat de Villeurbanne à l'automne 2024 par M. BOCQUET et moi-même, et les services qui nous accompagnaient.

J'en profite pour rappeler que lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2024, les nouveaux montants ont été votés à une large majorité. Aucun Groupe n'avait voté contre la mise en

place de ces nouveaux forfaits, appliqués depuis. Tous les Groupes ont voté pour, y compris celui de Villeurbanne Printemps Citoyen. Seuls deux groupes se sont abstenus à l'époque : le Groupe Communiste et le Groupe Insoumis. Je vous parle du vote de 2024.

Pour terminer, je souhaite quand même rappeler ici quelques éléments de fond et de principe, au cas où certains ou certaines d'entre vous en douteraient. Mon intervention s'adresse notamment à Avenir Villeurbanne et l'intervention de Maxime CAMINALE.

Je ne partage pas votre analyse. Aujourd'hui, l'enseignement privé capte 14 Mds€ d'argent public chaque année, État et collectivités locales confondus. Depuis 2019, je l'ai dit, la loi Blanquer contraint les communes à verser environ 150 M€ supplémentaires par an et octroie des moyens supplémentaires aux écoles maternelles privées du fait de cette scolarisation.

Au dernier salon des Maires, à l'automne dernier, l'enseignement catholique est venu réclamer 1 Md€ supplémentaire aux collectivités locales, y compris à Villeurbanne.

Donc, oui, je serais d'accord avec certains et certaines d'entre vous. Je rappelle ce qu'a dit mon camarade communiste. Ce financement est bien celui du séparatisme socioscolaire. Celui-ci s'aggrave depuis 20 ans, puisque le privé ne remplit pas d'obligations sociales, alors qu'ils sont financés à 77 % par des fonds publics.

Des établissements privés sous contrat contournent la carte scolaire, sélectionnent toujours plus leurs élèves et n'assument pas l'accueil des plus fragiles, particulièrement quand ils ont des besoins éducatifs et scolaires particuliers. Ils n'appliquent la loi que quand elle les sert, ou ils s'en affranchissent. Certains d'entre eux n'appliquent d'ailleurs pas certains programmes ministériels ou refusent des contrôles, pourtant encore extrêmement limités, dans leurs établissements.

Tous les éléments que je viens de donner ont été notamment produits par la Cour des comptes. Je pense qu'on peut lui donner un certain crédit. Et un rapport parlementaire transpartisan.

Et comme certains d'entre vous, je considère que renforcer financièrement un système qui organise de fait la ségrégation scolaire, c'est affaiblir celui qui porte l'idéal républicain. L'école publique, elle, n'est pas une offre parmi d'autres. Elle est la seule à accueillir tous les enfants, sans sélection, sans condition de ressources, sans filtre idéologique ou confessionnel. Elle est la seule à garantir concrètement l'égalité des droits, la mixité sociale, la laïcité et l'émancipation par le savoir. Et comme le dit Jean-Paul Delahaye, pour vivre ensemble, il faut se scolariser ensemble.

Mais pourtant, aujourd'hui, notre Ville doit assumer ses strictes obligations légales. Nous devons donc vous soumettre ce soir cette délibération de versement des subventions pour cette année scolaire échue 2025-2026.

Sur la question spécifique du contentieux avec les six écoles sous contrat, aujourd'hui nous sommes en dialogue avec ces écoles. Il y a eu une dernière rencontre le 13 janvier 2026 entre les différentes parties prenantes, la Ville et les six écoles représentées. Une réunion était prévue le 26 février 2026 et elle a été ajournée à l'initiative des écoles privées. Bien sûr, nous reprendrons contact avec elles et nous les recevrons quand elles seront disposées à nous rencontrer. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, Madame TRON. C'était très clair. Peut-être juste deux mots.

Premièrement, répondre très précisément à la question de M. VULLIERME. Vous le savez très bien, en comptabilité publique, la question des provisions est déclenchée par un fait générateur. Or, ce fait générateur n'est pas suffisant pour l'instant. Il n'y a pas de recours. Mme TRON vient de le dire, il y a un recours, mais pas encore de contentieux. Nous sommes encore en phase de discussion. Tant que ce contentieux n'est pas déposé, on ne peut pas mettre de provisions.

Mais pour l'instant, Mme TRON vient de le dire, nous ne souhaitons pas forcément aller vers un contentieux. Nous continuons à discuter. Vous pouvez peut-être trouver que notre manière de discuter ne convient pas, mais c'est la méthode que nous appliquons.

Concernant l'intervention de M. CAMINALE, je le sais très impliqué dans ces questions. Vous avez présidé pendant neuf ans un OGEC, vous maîtrisez parfaitement toutes les subtilités des discussions entre les collectivités et un établissement public. Je vous le redis ici, il n'y a pas de volonté de réouvrir la carte scolaire. Il n'y a pas de volonté de ne pas appliquer la loi. Simplement, aujourd'hui, la loi introduit du flou, et cela met tout le monde en difficulté.

Je souhaite très clairement que la loi précise bien mieux et bien davantage les modalités de calcul, car c'est aujourd'hui laissé à l'appréciation des collectivités et des écoles. Et une partie du recours pourrait porter sur le fait que la personne qui instruit les permis de construire pour l'ensemble des établissements scolaires soit portée dans ces modalités de calcul.

Vous allez me dire qu'il arrive que des permis de construire soient déposés sur la ville pour les écoles privées. Nous ne souhaitons pas forcément qu'il y ait un développement massif d'écoles privées, il n'y a donc pas beaucoup d'équivalents temps plein qu'il faudrait mobiliser.

C'est dans ce genre de subtilité que se cache le détail de la négociation, mais croyez-nous bien, il ne s'agit pas d'en faire quelque chose de polémique ou d'inutilement engagé sur cette question. Nous avons plutôt envie de renvoyer l'État à sa responsabilité. Aujourd'hui, il laisse plutôt les collectivités faire.

Après, il laisse aussi des établissements scolaires faire, et il laisse certains établissements ouvrir des contentieux avec la Ville. Notamment des établissements lyonnais qui veulent introduire la possibilité de pouvoir, voire appeler à ce que nous financions aussi des établissements lyonnais, car ils accueillent des petites Villeurbannaises et des petits Villeurbannais.

J'appelle donc tout le monde à la raison. Sinon, nous n'y arriverons pas. Je crois avoir fait cette alerte plusieurs fois. Elle n'a pas été entendue. Peut-être que, sur la suite des discussions, nous y arriverons. Comme le dit Sonia TRON, notre position est claire : tant que la loi nous l'impose, nous le ferons, mais jamais au détriment des élèves villeurbannaises et villeurbannais scolarisés dans le public.

Monsieur CAMINALE ?

M. CAMINALE.- Pour répondre sur un point précis à Mme l'Adjointe, sur la ségrégation, ce n'est évidemment pas la réalité. Sachez que plus de 80 % des établissements scolaires...

M. le MAIRE.- Monsieur CAMINALE, je vais vous arrêter tout de suite, ce n'est pas un débat, le Conseil Municipal. Soit vous me demandez une intervention complémentaire sur un temps déterminé et je regarde si je vous la donne, mais vous ne prenez pas la parole après le Maire qui a conclu une intervention. Vous pouvez me le demander, je peux vous l'accorder ou pas, c'est plutôt à mon intention que cela se pose quand c'est moi qui conclus. Mais vous ne commencez pas un débat avec Mme TRON. Je suis sûr que vous pourrez discuter à la sortie sur tous vos indicateurs.

Je vous donner une minute, Monsieur CAMINALE.

M. CAMINALE.- Concernant cet aspect, plus de 80 % des établissements sous contrat dans le Rhône appliquent les tarifs différenciés basés sur le quotient familial, la majorité, et il n'y a pas de discrimination dans les établissements. Je tenais à porter cette précision au Conseil Municipal. Il y a les cotisations différenciées basées sur le quotient familial, ce qui permet à toutes les familles de pouvoir accéder à l'école privée sous contrat.

Et rapidement...

M. le MAIRE.- Non, Monsieur CAMINALE, nous allons en rester là, car sinon, je vais être obligé de vous présenter les indicateurs de positionnement social de ces écoles et la manière dont, aujourd'hui, ils accueillent des personnes avec des revenus très différents de ce qui est accueilli dans les écoles publiques. Nous allons donc en rester là.

Vous avez exprimé votre position, nous l'avons fait également, et je vous en remercie. Je vais mettre ce rapport aux voix. Monsieur VULLIERME ? Une minute.

M. VULLIERME.- Non, je ne prends pas une minute, je ne relance pas le débat. Une petite explication de vote pour dire que nous voterons pour ce rapport. Même si, vous vous en doutez, les explications ne nous satisfont pas totalement. Et préciser, Madame TRON, que le Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen n'a pas pu voter en 2024 quoi que ce soit, ni pour ni contre, car notre Groupe n'existait pas.

M. le MAIRE.- Elle voulait dire les Progressistes villeurbannais.

M. VULLIERME.- Le Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen n'est pas le Groupe Villeurbanne Progressiste.

M. le MAIRE.- Vous avez parfaitement raison de repréciser cela. Nous avons tous compris en plus. Cela se voit aussi dans la position dans cette enceinte, c'est très clair. Vous avez bien fait.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *9 votes contre.* Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

16. 2026-234 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR L'INCLUSION ET L'ÉGALITÉ DES DROITS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - Madame Aurélie LOIRE

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention sur l'ensemble des rapports de subventions. Madame LENGLET PARPAILLON, vous la voulez maintenant, à la fin, au milieu ? Maintenant ? Vous avez la parole.

Mme LENGLET PARPAILLON.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, ce soir, nous examinons les subventions pour des dizaines d'associations et de projets portés par les Villeurbannais et les Villeurbannaises concernant le handicap, la précarité, la culture, le sport, la santé, l'égalité femmes-hommes, les personnes âgées, l'économie sociale et solidaire et encore tant d'autres thématiques.

La grande variété des objectifs poursuivis par les associations montre que les habitants et les habitantes ont à cœur de s'investir dans tous les domaines pour agir sur leur ville. Pour commencer, nous voulons donc saluer toutes celles et ceux qui font vivre ces associations, les bénévoles, les militants et les militantes, toutes les personnes engagées au quotidien.

Mais il faut dire également ce que cette vie associative révèle.

Si les associations sont aussi nombreuses et aussi nécessaires, c'est parce qu'elles comblent des vides.

Les associations que nous subventionnons ce soir ne font pas que prolonger le service public. Souvent, elles le remplacent là où il est absent ou insuffisant. La médiation et l'accès au droit, la lutte contre la précarité, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et je ne saurais tout citer, sont des missions qui devraient relever de la solidarité nationale.

Quand l'État est absent, ce sont des citoyennes et des citoyens bénévoles qui prennent le relais. Sur leur temps, sur leur énergie, et avec leurs propres moyens.

Et ce sont finalement les collectivités locales qui en portent le poids financier, par le biais des subventions.

La municipalité a tout de même à cœur d'encourager ces initiatives locales. Le dernier mandat a été marqué par une volonté de structurer et d'approfondir la relation entre la Ville et ses associations. Les Assises de la vie associative, la création du COCON (le Conseil Consultatif des associations) ont permis aux associations de s'exprimer, de s'écouter, de formuler collectivement leurs besoins.

Ce n'est pas seulement une question de moyens : c'est une démarche politique. Celle d'une municipalité qui considère les associations comme l'expression d'une forme de démocratie participative, et non comme des prestataires à financer.

Ainsi, nous, Groupe Communiste et Républicain, saluons cette politique et voterons bien évidemment pour l'ensemble des subventions proposées par la Ville, mais avec le sentiment amer d'un service public laissé pour compte par notre Gouvernement. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Je ne sais pas si cela appelle une réponse de la part de Mme la Rapporteure, Aurélie LOIRE ? Non ? Très bien.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. 2026-238 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE ET L'HOSPITALITÉ - Madame Aurélie LOIRE

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à l'unanimité -

18. 2026-202 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - Madame Aurélie LOIRE

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour le Groupe Élus Insoumises Insoumis Citoyennes Citoyens de Villeurbanne, portée par Mme Fanny MALATERRE.

Mme MALATERRE.- Monsieur le Maire, chers collègues, si nous avons souhaité intervenir sur ce rapport, ce n'est évidemment pas pour remettre en question le principe même d'attribution de subventions au titre de la politique de la Ville, mais bien pour nous assurer que ces mêmes subventions soient distribuées et accordées pour, par exemple, la remise en état de tous les locaux municipaux.

Un exemple. Comme vous le savez, la MIETE est une maison ouverte au service du lien et de l'innovation sociale. Elle accueille plus de 60 associations, 200 adhérents, et cela depuis sept ans, au cœur de la Perralière. Vous comprenez donc l'importance de leur mission. Pourtant, alors que c'est à la charge de la municipalité d'entretenir les locaux, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce lieu est loin d'être entretenu.

La liste que je m'apprête à donner est, hélas, non exhaustive. Le studio de danse, par exemple, a vu son faux plafond s'effondrer. Les travaux sont à l'arrêt pour une raison qui nous est inconnue. Dans la salle de peinture, la nature s'est tout bonnement invitée, un lierre entre par les côtés des fenêtres, du salpêtre sur les murs. Cette même salle est inondée à chaque orage. Un radiateur sur deux est en panne. Résultat : jamais plus de 15 degrés en hiver. Aucun filtre UV ni persiennes. Résultat : plus de 35 degrés en ce moment.

Petite précision : beaucoup d'adhérents sont des personnes âgées ou de très jeunes enfants, donc particulièrement exposés à de telles températures. Ajoutons à cela des coupures de courant et d'eau plusieurs fois par semaine. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre vos responsabilités et remettre le plus vite possible l'ensemble des salles en état de bon fonctionnement. C'est urgent et indispensable.

Mais ce qui est valable pour les locaux de la MIETE l'est d'autant plus pour l'ensemble des écoles. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, qu'il y a eu un rassemblement devant la mairie aujourd'hui même pour réclamer des mesures concrètes, pas en septembre, dès maintenant. Pourquoi dès maintenant ? Vous allez me dire que c'est la fin de l'année. Oui, mais il reste encore quelques jours de cours, et encore

des jours où les enseignants et enseignantes, et directeurs d'école, vont être dans leurs locaux. Et la canicule ne va pas s'arrêter maintenant. Et cela va reprendre.

Nous vous demandons donc que chaque classe, chaque salle soit équipée pour étudier et travailler dans de bonnes conditions, et qu'elle soit équipée en ventilateurs, en brasseurs d'air, mais pas en septembre, dès maintenant. C'est l'attente des parents et des personnels de ces mêmes écoles qui étaient représentés ce soir et qui comptent bien revenir dans la semaine. Merci.

M. le MAIRE.- Merci, Madame MALATERRE. Vous vous êtes fait le porte-voix de ces parents, mais qui ont été reçus entretemps, car il ne vous aura pas échappé que Mme TRON s'est absentée de ce Conseil, et je veux rassurer M. VULLIERME, ce n'est pas qu'elle se fichait des sujets, c'était pour rejoindre les parents d'élèves pour échanger avec eux.

J'espère que je vous rassure, Monsieur VULLIERME.

Nous avons bien entendu ce qui était évoqué. Je laisse M. GLUCK répondre rapidement sur la question de la MIETE, sur la question des locaux, mais aussi celle du soutien à cette association importante pour Villeurbanne.

M. GLUCK.- Merci, Monsieur le Maire. Juste pour préciser que nous sommes en lien permanent avec la MIETE sur toutes ces questions. J'étais présent à l'Assemblée générale il y a quelques jours, et nous avons ensuite engagé un dialogue de gestion avec les nouveaux membres élus au Conseil d'Administration. Les questions techniques dont vous parlez ont bien été mentionnées, elles sont suivies par les services de la Ville. Et nous ferons tout pour que la salle de danse, par exemple, car c'est l'une des problématiques majeures évoquées, puisse être réutilisée à la rentrée.

Concernant l'état des bâtiments, que ce soit la MIETE ou d'autres, nous pourrions parler du Centre social de Cusset et plein d'autres, un plan de rénovation est engagé, selon de nombreux critères, avec des priorisations.

M. le MAIRE.- Sur la MIETE, nous avons tous conscience de l'état d'un certain nombre de bâtiments propriétés de la Ville, mais il s'ajoute une difficulté : obtenir un accord d'agrément de la copropriété pour l'intervention en toiture, car il nous faut un vote favorable à cela. Cela n'excuse en rien un certain nombre d'éléments de retard dans l'intervention patrimoniale sur ces locaux, mais cela explique une situation particulièrement complexe sur la question des inondations. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. <u>2026-217 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ</u> - Madame Aurélie LOIRE

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. 2026-244 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028 AVEC L'ASSOCIATION OPALE - Monsieur Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. 2026-246 : CONVENTION DE PARTENARIAT DÉDIÉE À L'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE D'ARMÉNIE (UFAR) AVEC LA MAISON DE LA CULTURE ARMÉNIENNE DE VILLEURBANNE - Madame Melouka HADJ MIMOUNE

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. 2026-227 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION FICL (FONDS D'INITIATIVE COLLÉGIEN.NES ET LYCÉEN.NES) - Monsieur Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. 2026-228 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE PROJETS À DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES - Monsieur Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

24. 2026-229 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES - Madame Pauline DIAZ

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Madame Aurélie Loire ne prend part au vote au motif de déport.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à l'unanimité –

25. 2026-226 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2026 EN FAVEUR DE LA CRÉATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - Madame Pauline DIAZ

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Madame Aurélie Loire ne prend part au vote au motif de déport.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à l'unanimité -

26. 2026-203 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - Monsieur Sébastien CHATAING

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention. La parole est au Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen, M. Didier VULLIERME.

M. VULLIERME.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais prolonger le débat que nous avons eu il y a quelques instants. Les violences révélées dans plusieurs écoles de notre ville nous obligent à changer de regard.

Nous aurions tort de penser que ce sujet ne concerne que le périscolaire municipal. Car, malheureusement, partout où il y a des enfants, il peut y avoir des prédateurs.

Dans les clubs sportifs.

Dans les centres sociaux.

Dans les associations culturelles.

Dans les accueils de loisirs.

Partout où des adultes exercent une autorité, une responsabilité ou simplement une relation de confiance avec des mineurs. Les exemples, malheureusement, ne manquent pas.

Bien sûr, la Ville n'est pas l'employeur de tous ces intervenants.

Mais elle est le premier partenaire de très nombreuses structures. Elle les accompagne. Elle les finance. Elle leur fait confiance.

Cette confiance doit désormais s'accompagner d'une véritable politique de prévention.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que les prochains faits soient révélés par la presse pour agir. Et je ne dis pas que c'est votre intention, Monsieur le Maire.

La protection des enfants doit être pensée de manière globale, sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Cette délibération sur les subventions aux associations sportives est justement l'occasion d'ouvrir cette réflexion.

Notre Groupe souhaite vous offrir, vous soumettre plutôt plusieurs pistes. C'est cadeau.

La première serait de travailler avec l'Office des Sports de Villeurbanne afin qu'il accompagne les clubs dans la mise en place de bonnes pratiques, de formations et de procédures de signalement renforcées.

La deuxième serait d'intégrer, dans les conventions d'objectifs ou dans les critères d'attribution des subventions, des engagements concrets en matière de prévention et de sensibilisation aux violences faites aux mineurs.

Il ne s'agit pas de créer une contrainte administrative supplémentaire.

Il s'agit de diffuser une réelle culture commune de vigilance.

Enfin, cette réflexion ne devrait pas s'arrêter au sport.

Elle devrait associer les centres sociaux, les associations culturelles et, plus largement, toutes les structures qui accueillent régulièrement des enfants.

La meilleure façon de protéger les enfants n'est pas seulement de bien réagir lorsqu'un drame survient, c'est d'avoir tout mis en œuvre pour l'empêcher.

La commission que vous avez annoncée ne peut donc pas être une fin en soi. Elle doit être le point de départ d'un véritable plan villeurbannais de protection de l'enfance dans les activités périscolaires, sportives, culturelles et associatives.

Monsieur le Maire, si cette crise devait avoir une conséquence positive, ce serait que Villeurbanne devienne une référence nationale en matière de prévention des violences faites aux enfants.

Et notre Groupe est résolument prêt à y contribuer.

M. le MAIRE.- Merci. Merci pour le cadeau, Monsieur VULLIERME. Monsieur CHATAING, voulez-vous répondre, avant que je ne le fasse ?

M. CHATAING.- J'allais dire pareil, merci pour le cadeau. Ce sont effectivement des choses que nous avions en tête. Je pense que l'on vous a transmis à l'information que j'étais bien présent dès la première commission transpartisane de vendredi. Et ce n'est pas pour rien, c'est parce que nous savons que le sport peut être un lieu dans lequel il se passe des violences sexistes et sexuelles auprès des enfants.

Une formation organisée par l'Office des sports, évidemment, c'est aussi ce que nous avions en tête.

Et évidemment que les critères de subvention, et je rajouterai de mise à disposition des équipements municipaux, doivent être mis en place dans les prochaines années.

M. le MAIRE.- À ce moment-là du propos, je refais une précision. Mme TESSIER-SIBEUD représentait votre Groupe et j'ai peur de ne pas avoir été assez clair sur la commission transpartisane. Vous avez trouvé que ce n'était pas un joli mot, je l'ai donc modifié pour tenir compte de votre suggestion.

Le sujet est suffisamment grave pour que nous n'imaginions pas que nous puissions penser par nous-mêmes alors que c'est l'institution qui est mise en cause sur cette question des violences sexuelles et sexistes systémiques dans les milieux de la petite-enfance. C'est

pourquoi nous souhaitons qu'il y ait une commission indépendante avec des experts dont c'est aussi la responsabilité et le métier.

C'est un sujet qui a été caché, dissimulé, invisibilisé, peut-être à escient par un certain nombre de personnes. Il y a une expression horrible de la présidente de VIFFIL, qui dit : *« Celles et ceux qui ont une appétence pour la chair de l'enfant »*. Peut-être que celles et ceux qui ont une appétence pour la chair de l'enfant ont cherché aussi à dissimuler cela.

C'est pourquoi il y a une commission indépendante pour faire des propositions. J'ai dit que celles-ci seraient présentées à la commission dans laquelle l'ensemble des partis seraient présents, pour que nous puissions échanger ensemble sur ce que nous prenions ou ce que nous étions capables de mettre en place. Il y aura une transparence entre ces propositions de la commission et ce que nous mettrons en place. Et vous serez associés à ce cheminement.

Mais nous n'allons pas commencer à faire la liste de toutes nos intuitions, aussi bonnes soient-elles, car vous êtes en train de laisser penser que nous n'avions pas anticipé cette crise, et que parce qu'il y a une crise aujourd'hui, nous réagissons. Vous n'avez peut-être pas eu le temps de lire le programme de notre équipe municipale, mais nous l'avions posé fermement. Cela fait déjà six ans que nous travaillons sur la question des violences faites aux femmes, des violences faites aux enfants dans le milieu intrafamilial.

Oui, il y a encore beaucoup à faire sur les violences faites aux enfants en milieu éducatif, parascolaire et autre. Nous sommes prêts à le faire.

Ce que je vais retenir de votre proposition, c'est votre souhait d'y travailler avec nous, de prendre acte de ces propositions de professionnels qui seront issus de la justice, du monde de l'éducation, et ensuite de faire notre travail politique d'assumer nos responsabilités en fonction de ces propositions. Mais c'est bien dans ce cadre-là que nous irons, avec d'abord un traitement des situations dans notre environnement proche, puis un élargissement à l'ensemble des lieux sur lesquels les enfants y sont confrontés à Villeurbanne.

Et oui, je vous rejoins dans cette volonté d'être l'une des Villes qui se saisit le plus fortement de cette question des droits de l'enfant. Et merci de nous indiquer que vous allez y parvenir avec nous et que nous ne serons pas à chaque fois dans des positions politiques au détriment des droits de l'enfant. Je sais que je peux compter sur vous là-dessus. Merci à vous. Je propose que nous votions la délibération de subventions pour les associations sportives.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Monsieur Mahrez BENHADJ ne prend part au vote au motif de déport.

- Adopté à l'unanimité -

27. 2026-204 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE LA FONCTION SOCIALE ET ÉDUCATIVE DU SPORT - Monsieur Sébastien CHATAING

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28. 2026-232 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ - Madame Léna ARTHAUD

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29. 2026-236 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES LGBTQI+PHOBIES - Madame Léna ARTHAUD

M. le MAIRE.- Il y a une intervention commune de la majorité, portée par Mme Houda MAAFER.

M. MAAFER.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Le Maire, chers collègues, alors qu'une montée en puissance des réseaux masculinistes est aujourd'hui observée, mais aussi que, selon l'enquête commandée par le Refuge publiée ce 25 juin, 82 % des agressions physiques à l'encontre des LGBT+ se sont déroulés dans des lieux publics, nous prenons ici la parole pour rappeler qu'en 2026, encore, la lutte contre la LGBTQIA+phobie et pour l'égalité femmes-hommes doit être plus que jamais soutenues.

Nous sommes aux côtés de ces femmes qui luttent contre les discriminations et pour l'égalité des genres.

Nous sommes aux côtés des LGBTQIA+ qui luttent pour mettre fin aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre qui peuvent avoir des effets destructeurs sur leur bien-être physique et mental.

Les discriminations à l'égard des femmes et des LGBTQIA+ peuvent se manifester sous différentes formes, comme se voir refuser un emploi, un habitat, ou des soins de santé adéquats.

Derrière ces subventions que nous soutenons, il y a des permanences d'écoute, des groupes de paroles de femmes et minorités de genre confrontées aux discriminations, aux violences et aux oppressions.

Il y a des ateliers d'autodéfense féministe destinés aux femmes, aux filles, aux adolescentes et aux minorités de genre pour leur permettre de reprendre confiance.

Il y a aussi la défense des droits des personnes LGBTQIA+, des actions de sensibilisation, des évènements comme la Marche des Fiertés, où les luttes et les revendications sont entendues dans l'espace public et les existences respectées.

Il y a enfin un travail de mémoire. Cette année, l'exposition « Pas d'Histoire sans elles » présentée au Rize a mis à l'honneur 16 résistantes : exilées politiques, immigrées, racisées, étrangères ou issues des anciens territoires colonisés par la France.

Des femmes discriminées en raison de leur origine, de leur religion, de leurs convictions ou de leur genre.

Elles s'appelaient Joséphine, Rosa, Louisa, Golda, Sara, Marianne, Eugénie, Margot, Eugénie, Noor, Mélinée, Anna, Ana Maria, Paulette, Jane, Nancy.

À travers ces femmes courageuses qui ont marqué l'Histoire, c'est aussi un message qu'il faut entendre : les droits ne sont jamais définitivement acquis.

Derrière ces subventions, il y a la reconnaissance de l'utilité sociale de ces associations venant pallier les carences de l'État. Il y a le choix d'une Ville d'affirmer une chose simple : chacune et chacun doit pouvoir vivre son identité avec dignité, aimer librement et trouver sa place sans peur ni exclusion.

À l'heure où les discours réactionnaires gagnent du terrain, où les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ reculent dans plusieurs pays, les collectivités ont une responsabilité par leurs politiques publiques et leur soutien au monde associatif.

C'est pourquoi nous voterons ce rapport avec conviction.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix. Monsieur VULLIERME ?

M. VULLIERME.- Juste une petite précision, Monsieur le Maire. Je vois sur l'ordre du jour qu'il est indiqué un nombre de déports sur certaines délibérations. Je ne sais pas si vous avez pu participer aux réunions thématiques organisées par la Métropole la semaine dernière, notamment sur l'éthique. Il a été clairement précisé que l'élu qui est en déport doit le signifier explicitement au moment du vote, notamment quand vous faites « pour ou contre », ce qui implique une approbation ou un vote pour. Il ne faudrait pas que cela puisse entacher de nullité un certain nombre de nos délibérations.

M. le MAIRE.- Nous allons faire vérifier cette analyse juridique. Nous considérons que le porté à connaissance nominatif devrait suffire. Mais vous avez raison de nous alerter là-dessus, car sur la question des déports, la jurisprudence évolue tellement vite aujourd'hui qu'il vaut mieux vérifier la manière dont cela doit être porté à la connaissance.

En l'occurrence, une personne est en situation de déport, Pauline DIAZ. Mais à chaque fois, ces éléments sont portés à la connaissance des membres. C'est vous qui le dites et c'est la Métropole qui le dit, mais ce ne serait pas la première fois que nous nous trompons ou que la Métropole se trompe. Nous allons vérifier. Merci de votre alerte.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Madame Pauline Diaz ne prend part au vote au motif de déport.

- Adopté à l'unanimité -

30. 2026-214 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2026 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - Madame Émilie PROST

M. le MAIRE.- La parole est à Mme Emilie PROST pour présenter ce rapport.

Mme PROST.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, c'est une fierté de présenter cette délibération qui vient pérenniser le soutien constant de Villeurbanne à l'économie sociale et solidaire. Cette année encore, l'attribution globale s'élève à 50 000 €.

J'avais bien prévu de présenter mes excuses en amont de cette présentation. Effectivement, je me suis rendue au conseil de l'école Anatole France le soir même de la commission cadre de vie. Les enjeux, comme vous le savez, étaient importants. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard dans ce Conseil. Et je remercie notamment Madame la Première Adjointe, qui a très bien présenté en mon absence cette délibération.

Par ailleurs, je tiens à remercier les services de la direction de l'économie et des partenariats qui ont contribué, par leur appui administratif précieux, au bon déroulement de cet appel à projets.

L'économie sociale et solidaire n'est pas monolithique. Issue d'une longue histoire, tout en faisant toujours preuve d'innovation, elle regroupe des mutuelles, des sociétés coopératives, des associations, des fondations et des entreprises solidaires d'utilité sociale dans des secteurs d'activité très diversifiés.

Le nombre de dossiers recevables, qui a atteint cette année pour la première fois le nombre de dix, démontre le dynamisme du secteur. Le comité de sélection, qui s'est basé sur les critères d'analyse définis dans la notice du programme, a donné une appréciation marquée sur certains critères : le nombre d'emplois directement créés, le soutien aux entreprises en création ou poursuivant un développement spécifique sur le territoire villeurbannais, la part d'autofinancement et la facilité pour la structure de lever, ou non, d'autres financements, et enfin, une volonté de répartir de manière équilibrée l'enveloppe, sans tomber dans l'écueil du saupoudrage. En cela, le plancher de subvention était fixé à 5 000 €.

Ainsi, comme vous avez pu en prendre connaissance, l'enveloppe se répartit entre six structures associatives : Lopin, qui porte la création d'un projet innovant dans le cadre de l'économie circulaire, IDEO et FISSA, structures en phase de création qui prévoient justement des créations de postes à Villeurbanne, 3S, Séjour Sportif Solidaire, en vue de l'ouverture d'une recyclerie sportive à Villeurbanne, la brigade de construction collective et MINEKA, qui vont poursuivre leur développement.

J'en profite pour saluer le dixième anniversaire de MINEKA, exemple de la réussite de l'ESS à Villeurbanne, qui agit en faveur de la construction durable, par le réemploi de matériaux, mais également par la formation et l'accompagnement.

Chacune de ces structures soutenues se définit par un objet social porteur de sens, une vision entrepreneuriale, sociale et écologique, une gouvernance démocratique et une volonté de contribuer au développement territorial, et ce autant grâce aux emplois non délocalisables que par l'utilité de leurs activités, à même de bénéficier à l'ensemble de la société.

J'ajouterai que ce soutien à l'ESS nous tient d'autant plus à cœur à Villeurbanne que ces entreprises du champ de l'ESS sont moins subventionnées au niveau national que les grands groupes et l'économie conventionnelle. Ce constat est issu d'un rapport de la Cour des comptes publié en septembre 2025. Pourtant, l'ESS ne se réduit pas à un supplément d'âme, elle est animée par la volonté d'être une économie en mieux, volonté résumée par la nouvelle marque dévoilée par ESS France.

À la lumière de ces éléments, je reste disponible pour répondre à vos questions et vous propose d'approuver ce rapport. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Il y a trois demandes d'intervention. Pour le Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen, la parole est à Mme Valérie BENDAHMANE.

Mme BENDAHMANE.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, nous souhaitons saluer et encourager la politique de développement urbain et économique de proximité de la Ville de Villeurbanne qui vise à défendre l'économie plurielle avec un programme d'aide en place depuis 2015. Ce programme ayant pour objectif de soutenir, par une subvention d'investissement, la création ou le développement d'entreprises villeurbannaises de l'économie sociale et solidaire.

Pour 2026, l'enveloppe financière allouée à ce programme est de 50 000 € et les élus doivent valider ce jour les choix proposés par un comité de sélection (comité composé de trois élus, d'un membre de la Direction générale des Services et de trois représentants des directions de l'Économie et de la Vie associative).

L'appel à candidatures du 23 janvier 2026 visait à retenir un à dix projets. Six projets ont obtenu un avis favorable du comité, dont deux structures qui concentrent 30 000 € de subvention (15 000 € chacune), c'est-à-dire 60 % du budget.

Afin de sélectionner les projets, les critères suivants ont été utilisés :

- le respect des principes de l'ESS par l'entreprise,
- la qualité du projet,
- et notamment le cofinancement du projet, la priorité étant donnée au projet dont l'aide municipale est cumulée avec un cofinancement public, ou de l'appui de dispositifs d'accompagnement dédiés à l'ESS ou encore de mécénats privés.

Lors de la commission urbanisme, activité économique et adaptation climatique du 16 juin, notre Groupe a demandé des informations complémentaires afin de pouvoir mieux cerner les projets des candidats retenus et afin de comprendre les motivations d'allocation des subventions qui, pour rappel, vont de 5 à 15 000 € selon les structures, le plancher de subvention étant de 5 000 €.

Nos questions portaient principalement sur le montant de subvention sollicité par chacune des six structures retenues, et sur les plans de financement prévisionnels et les éventuels co-financeurs identifiés pour ces projets, car il s'agit d'un critère de sélection comme vu précédemment.

Mais en l'absence du rapporteur à la commission, nous n'avons pas pu obtenir de réponse. Afin de compléter l'instruction de ce dossier, nous avons donc formulé nos demandes par mail. Les réponses sont partielles au motif de la confidentialité de ces informations. Nous attendions plus de transparence.

En effet, lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mai dernier, notre collègue avait demandé que les élus puissent avoir accès aux demandes de subvention formulées par les associations ainsi qu'à certains documents permettant de mieux apprécier les dossiers.

En réponse, M. Olivier GLUCK avait indiqué : *« Pour votre demande de plus de transparence et de pouvoir disposer de certains documents, je pense que ces documents existent et on peut les fournir sur demande. »*

Il est dommage qu'il soit si compliqué et laborieux d'obtenir des informations essentielles. La Présidente a précisé lors de la commission que les élus restent décideurs. Mais comment les élus peuvent-ils décider et voter l'attribution de subvention pour 50 000 € sans avoir connaissance de toutes les données permettant une analyse et donc une prise de décision éclairée et objective ? Par exemple, sans connaissance du montant sollicité par chaque candidat, nous ne pouvons pas savoir si le montant alloué est équitable et efficient.

Devons-nous valider les yeux fermés ?

Nous regrettons aujourd'hui de ne pas avoir tous les éléments permettant de valider l'attribution des subventions pour les structures retenues dans ce programme de l'ESS.

Aussi, notre Groupe s'abstiendra pour le vote de cette délibération.

Merci pour votre attention.

M. le MAIRE.- Merci. Madame Emilie PROST, Madame l'Adjointe ?

Mme PROST.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. le MAIRE.- Oui, pardon. Il y a deux autres interventions. Pour le Groupe Avenir Villeurbanne, M. Maxime CAMINALE.

M. CAMINALE.- Monsieur le Maire, chers collègues, l'économie sociale et solidaire occupe une place importante dans le développement économique de notre territoire, près de 11 %. Il est donc normal que nous soutenions les démarches qui concilient activité économique, innovation sociale et création d'emplois locaux.

Les projets retenus sont tous assez intéressants et multiples, ce qui est à saluer. À vrai dire, nous ne souhaitons pas parler des projets en tant que tels, mais nous voulons plutôt formuler une interrogation sur la répartition des financements.

Les financements sont parfois assez importants en rapport au coût global du projet. La Ville finance ainsi près de 40 % pour 3S Séjour Sportif Solidaire, plus de 40 % pour FISSA, et surtout près de 90 % du projet présenté par La BRICC.

Cela nous interroge sur les critères retenus pour fixer le niveau de soutien. Et ce d'autant plus que certaines structures semblent avoir des situations assez solides, alors que ces subventions ont pour but d'aider à la création et au développement d'entreprises nouvelles.

Prenons l'exemple de 3S Séjour Sportif Solidaire (contre lesquels nous n'avons rien, bien au contraire, je préfère le préciser et éviter ainsi tout malentendu, je suis moi-même cycliste et adepte des ressourceries) : il s'agit d'une association qui développe un réseau national et qui ouvre ici sa onzième recyclerie.

Cette dynamique témoigne d'un modèle qui semble déjà relativement consolidé. On peut donc se demander si un financement municipal couvrant près de 40 % de son investissement était réellement nécessaire ou si ces crédits n'auraient pas pu être davantage orientés vers des structures plus jeunes, plus fragiles ou plus fortement ancrées localement.

La même question se pose, dans un autre registre, pour les projets dont la collectivité finance une très grande partie de l'investissement. Lorsqu'une subvention approche 90 % du coût d'un projet, il est intéressant de s'intéresser sur l'effet de levier recherché et sur la capacité du projet à mobiliser d'autres partenaires financiers.

Si nous devons naturellement soutenir l'innovation sociale, il nous semble important d'encourager la recherche de cofinancements et l'autonomie progressive des structures accompagnées. C'est d'ailleurs l'un des critères affichés dans le règlement de ce dispositif.

Nous voterons favorablement cette délibération, car nous partageons l'objectif de soutien à l'économie sociale et solidaire. Nous appelons néanmoins, pour les prochaines éditions, à davantage de transparence sur les critères qui conduisent à fixer le taux d'intervention de la Ville et à une répartition des aides qui garantisse un levier optimal des financements publics.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. La parole, pour une intervention commune de la Majorité, est à Mme Caroline ROGER-SEPPI.

Mme ROGER-SEPPI.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, ce soir, nous soutenons six associations de l'économie sociale et solidaire villeurbannaises. Six structures qui réemploient des matériaux de construction, livrent à vélo, accompagnent vers l'emploi des personnes éloignées du marché du travail, apprennent à fabriquer et à réparer. Six projets ancrés ici, avec des emplois non délocalisables, qui répondent concrètement aux défis écologiques et sociaux de notre territoire.

Je veux saluer ce vote non pas comme un acte de routine, mais comme un acte politique fort, et plus nécessaire que jamais. Car il intervient dans un contexte particulièrement préoccupant pour ce secteur.

Le 8 juin dernier, les principaux réseaux nationaux de l'ESS ont alerté le Premier ministre. L'État prévoit de supprimer 4 M€ sur les 19 M€ consacrés au secteur. Un coup de rabot brutal dans un contexte où les défaillances ont déjà atteint leur niveau le plus haut depuis cinq ans, et où 10 400 emplois ont été perdus dans l'ESS en 2025.

L'an dernier, depuis ce même Conseil, nous alertions déjà sur le désengagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui abandonnait la CRESS à elle-même, alors que l'État venait pourtant de lui confier une cellule de veille sur les défaillances du secteur.

À l'échelle métropolitaine, le changement de majorité intervenu en mars dernier suscite des interrogations. La nouvelle présidente a annoncé de futures décisions drastiques en matière budgétaire et sa déclaration récente sur les associations - *« la subvention associative n'est pas un dû »* - laisse craindre d'éventuelles baisses sur le secteur de l'ESS.

Dans un contexte de canicule extrême et très précoce que nous vivons aujourd'hui, l'urgence d'opérer des changements structurels pour réduire nos impacts est encore plus évidente. L'ESS œuvre depuis des années à cette transition écologique, en mutualisant les ressources, en réduisant les déchets, en optimisant l'utilisation des ressources naturelles. Les six associations que nous soutenons ce soir en témoignent.

L'engagement de Villeurbanne doit rester ferme. Cette année encore, avec 50 000 €, nous permettons à des projets de voir le jour. Ce soir, notre message est simple : là où d'autres se désengagent, nous, nous restons. Là où d'autres tergiversent, nous, nous agissons.

C'est pourquoi notre Groupe, avec le soutien de l'ensemble de la majorité, votera en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci pour ces interventions. Madame PROST ?

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je remercie l'ensemble des Groupes pour leurs interventions, plus particulièrement ma collègue du développement économique, Mme Caroline ROGER-SEPPI.

Concernant les interventions de l'opposition, je vais tout d'abord répondre à Mme BENDAHMANE. Concernant mon absence en commission, je n'ai aucun problème de principe pour réitérer mes excuses, ce que je fais. Effectivement, j'aurais souhaité pouvoir vous présenter également un petit peu mieux cette délibération.

Concernant les éléments qui nous ont permis de tenir le comité de sélection, je tiens à vous rassurer. Bien évidemment, les services ont tout d'abord reçu des dossiers complets. Il y a eu une vérification au niveau de la recevabilité. Et il y avait des éléments relatifs aux bilans des structures, bilans et comptes de résultat, prévisionnels, notamment pour les budgets futurs.

Certains éléments n'ont pas encore pu vous être transmis. La demande est en cours, elle est actée. Vous aurez les éléments, notamment financiers, prochainement, dans la limite du respect des données personnelles et des données relatives à ce que l'on a l'habitude d'appeler communément le secret des affaires. Mais je ne vais pas rentrer plus dans le détail ici. Les porteurs de projets n'étaient pas forcément informés que l'ensemble de ces éléments pourraient être communiqués à des personnes tierces au comité de sélection. Je pense que, par attention pour eux, vous comprendrez la logique.

Par rapport à vos questions précises sur les deux subventions de 15 000 €, accordées à 3S et Lopin, vous avez dans le cadre de Lopin une subvention de 15 000 € sur une demande de 50 000 €, mais d'autres financements ont été demandés par cette structure, notamment

à la Ville de Lyon et à la Métropole. Comme je l'ai dit en présentation, c'est un élément dont nous avons tenu compte. Et en ce qui concerne l'autre subvention de 15 000 €, le prorata est différent, car il n'y avait pas d'autre demande de financement de la structure. Nous avons donc tâché d'être équitables par rapport à cela.

Enfin, pour répondre à M. CAMINALE, je sais bien que vous n'avez aucune opposition de principe par rapport à la sphère associative. Là n'est pas la question. En revanche, en ce qui concerne vos interrogations sur les subventions accordées à 90 %, notamment à la BRICC, celle-ci étant une très petite structure, la subvention proposée est de 5 000 €. C'est une structure qui n'a pas vraiment d'autre possibilité d'avoir accès aux effets de levier sur un plan financier évoqués. Et pour Séjour Sportif Solidaire, il nous a semblé important pour cette recyclerie de soutenir la création d'emplois à Villeurbanne. Vous savez que j'y suis très attachée, et c'était un moyen de tenir aussi cet objectif.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, Madame PROST. Je ne sais pas si cela convaincra les uns ou les autres sur la question de la transparence, mais au moins, cela donne à voir la maîtrise totale des dossiers que vous avez. Je vous en remercie, Madame l'Adjointe. Je mets ce rapport aux voix. Madame BENDAHMANE ?

Mme BENDAHMANE.- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, pour préciser notre vote : l'abstention, en l'absence d'éléments, de données chiffrées. Nous pouvons comprendre la nécessité de l'anonymisation, mais nous restons des élus, et en termes de confidentialité, nous sommes assez responsables.

M. le MAIRE.- Je vous propose qu'à chaque fois, on ne refasse pas les débats, quand on s'exprime dans ce Conseil Municipal.

Mme BENDAHMANE.- J'expliquais l'abstention.

M. le MAIRE.- Oui, mais en essayant de revenir sur une présentation que vient de faire Mme PROST, qui était une réponse qui me semblait convenable.

L'anonymisation est en cours. Nous allons vous donner les éléments. Nous avons demandé si, juridiquement, nous pouvions vous passer les documents en l'état, et nous ne pouvons pas. Nous avons un avis juridique qui indique que nous devons anonymiser les éléments. Si vous avez envie de mobiliser toute l'administration plusieurs heures, vous allez le faire sur chaque dossier, car nous serons amenés à le faire à chaque fois.

Il n'y a pas de souci, nous allons le faire. Nous avons pris le temps de vérifier juridiquement. Nous trouverons peut-être un moyen ensemble de définir les sujets sur lesquels les enjeux financiers sont colossaux, pour déterminer où nous devons mobiliser l'administration sur l'anonymisation des informations que nous vous donnerons.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *7 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstention : Mesdames Elise MUNOZ, Valérie BENDAHMANE, Hanna DIF, Nicole TESSIER SIBEUD, Messieurs Alexandre RUCH, Ikhlef CHIKH, Didier VULLIERME.

- Adopté à l'unanimité -

31. <u>2026-215 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE"</u> - Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. <u>2026-216 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES</u> - Madame Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. <u>2026-218 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MÉDIATION LYON (AMELY) POUR L'ANNÉE 2026</u> - Monsieur Yann CROMBECQUE

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour le Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen, portée par M. Ikhlef CHICK.

M. CHICK.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la sécurité,

Cette attribution de subvention, reconduite depuis quelques années, m'interpellait beaucoup par son manque de chiffres dans sa présentation en commission. Très ordinaire, me diriez-vous. Et vous voyez, j'avais l'intention de vous demander si l'association apportait de réelles réponses aux besoins, notamment en matière d'accompagnement des victimes. Je comptais vous questionner sur l'efficacité des dispositifs mis en place par AMELY et demander si elle se substituait potentiellement au droit commun.

Après examen des éléments que je vous ai demandés, je qualifierais ces derniers de très intéressants, certes, même si vous vous êtes montré, à tort, un peu pusillanime, et avez ainsi tardé à nous les transmettre.

Alors, loin de vouloir vous abreuver de chiffres ou d'ergoter sur ces derniers, tant sur le montant de la subvention que sur ce qui apparaît dans le rapport d'activité, ou encore sur les indicateurs au demeurant positifs, établis, et dont je ne remettrai pas en cause la sincérité, je souhaite vous rassurer d'abord sur la nature de notre vote. Il sera naturellement favorable à ce rapport.

Néanmoins, à l'avenir, je vous demanderai de vous rapprocher de manière plus intuitive de vos services afin d'alimenter les dossiers présentés en commission, de sorte qu'à cet instant, chacune et chacun puisse en prendre acte.

Je le dis, car, pas toujours, mais assez fréquemment, et manifestement il ne s'agit pas seulement de la commission dans laquelle je siège, les documents nécessaires à l'étude de certains rapports sont succincts et ne permettent pas l'analyse de la délibération, et cela à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'attributions de subventions. J'insiste un peu et je suis très sévère avec cela, car il s'agit tout de même du rôle d'une commission.

J'ajoute qu'il faut savoir que dans d'autres collectivités municipales, l'exécutif a choisi de supprimer les commissions. Vous, vous décidez au contraire d'en ajouter une supplémentaire, et là encore, je suis convaincu de son utilité. Mais évidemment, cette approbation ne compte que si, et seulement si, vous êtes résolu à pratiquer l'exercice avec des documents un peu plus fournis. Je le dis et je le répète, car, *in fine*, cela est dommageable pour la suite des débats en séance de Conseil Municipal.

Pour finir, et pour revenir à la délibération qui nous occupe présentement, il nous semble évident de souligner l'utilité publique de cette attribution de subvention, et plus largement de l'action de l'association AMELY.

Mais ne nous y trompons pas, ceci étant dit, une subvention ne suffit pas, et son montant vous oblige à interpeller les acteurs locaux qui agissent de manière insuffisante et au sujet desquels AMELY agit en complémentarité pour nos habitants, loin de se substituer, ou devrais-je dire, loin d'être en situation de faire doublon avec les moyens que procure le droit commun.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. La parole est à M. Yann CROMBECQUE.

M. CROMBECQUE.- Monsieur Ikhlef CHIKH, je vous remercie pour votre intervention, pour le ton qui aura le mérite de nous sortir de la torpeur caniculaire. Mais j'ai envie de vous dire : pas vous. Vous auriez pu choisir quelqu'un dans votre Groupe qui ne siégeait pas dans la majorité sous le précédent mandat. Le rapport AMELY revient chaque année depuis 2012 dans notre collectivité, pour des montants qui sont à peu près les mêmes, pour des rapports qui sont à peu près les mêmes.

Certes, le jour de la commission, vous avez posé une question à laquelle je n'ai pas été dans la capacité... Je vous ai dit que je préférais prendre mon temps pour vous répondre, pour ne pas donner n'importe quel chiffre. Le mail, vous l'avez eu, avec le rapport total d'AMELY, le 26 juin à 15 h 15. Certes, ce n'était pas le jour de la commission, mais par rapport à notre Conseil d'aujourd'hui, vous aviez un délai. Et il y a certaines questions de votre Groupe qui sont posées que nous n'avons pas eues dans les mêmes délais. La courtoisie voudrait que les questions puissent être dans la même temporalité.

Pour autant, puisque vous permettez à l'Adjoint que je suis de faire la lumière sur l'activité d'AMELY, et vous reconnaissez vous-même que l'association a œuvre utile sur notre territoire, permettez-moi de dire rapidement à ceux qui nous écoutent et aux autres membres du Conseil Municipal qu'AMELY en 2025, ce sont deux permanences au centre social Charpennes-Tonkin le lundi après-midi, le jeudi après-midi à la maison des services

publics de l'Autre Soie. Ce sont 67 dossiers ouverts qui entraînent 402 interventions au total, qui traitent des conflits de voisinage essentiellement, des conflits locataires-propriétaires dans le deuxième élément. Et sur les modes de connaissance du service, ils sont transmis par les bailleurs à 26,9 %, par la Mairie à 17,9 %, par la justice et la maison de justice et du droit à 13,4 %, et à 1,5 % après un passage à vide.

Vous pouvez regarder, Monsieur Ikhlef CHICK, c'est dans le rapport d'AMELY. Car c'est bien d'avoir les documents, encore faut-il les lire et les maîtriser à la fin.

Sur l'issue des médiations, le taux de réussite global est de 36,7 % en 2025. C'est l'ensemble des accompagnements qui ont pu être conduits. Et quand le processus va jusqu'au bout, c'est 83,3 % des processus qui sont acceptés en termes de médiation. C'est sur le rapport qui vaut les 4 000 € de subvention.

Et puisque nous allons jusqu'au bout de ce que fait AMELY sur le territoire, ce sont aussi des permanences à la MJD : 40 permanences faites en 2025 pour 157 personnes accueillies. C'est aussi la médiation par les pairs dans l'école Lakanal, avec une douzaine d'élèves formés. C'est une extension sur les écoles Nigritelle Noire et Louis Armand. Et ce sont des éléments qui vont aussi sur de la médiation scolaire.

Voilà qui vaut bien les 4 000 € proposés pour l'association AMELY. Je vous propose donc de voter en faveur de cette subvention.

M. le MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à l'unanimité -

34. 2026-219 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FEMMES INFORMATIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES RHÔNE-ALPES (FIJI RA) - Monsieur Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. le MAIRE.- L'ordre du jour tel qu'il était présenté par la majorité est épuisé. Il nous revient maintenant d'étudier les différentes propositions des autres Groupes. Nous allons étudier trois vœux et il y aura six questions orales. Le vœu peut être présenté par le Groupe qui est à l'initiative, deux minutes de présentation. Il y a des interventions d'explication de vote d'une minute, puis nous procédons au vote. Et pour les questions orales, deux minutes de présentation, puis une réponse des Adjoints en charge de la thématique abordée.

35. V-2026-249 : VŒU POUR L'ORGANISATION D'UNE COMMISSION GÉNÉRALE CONSACRÉE AUX ENJEUX DE SÉCURITÉ ET DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE À VILLEURBANNE

M. le MAIRE.- Sur le premier vœu présenté par Villeurbanne Printemps Citoyen, la parole est à M. CHICK pour deux minutes.

M. CHICK.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous traversons une crise profonde au sein de notre police municipale. Au nom de l'opposition, je vous demande solennellement d'accepter la création d'une commission générale pour traiter ce sujet majeur. Il y a urgence, et deux temporalités s'imposent à nous.

À court terme, vous devez résoudre le mouvement social en cours, né de choix managériaux brutaux imposant des horaires de soirée qui reposaient pourtant sur la base du volontariat. Une porte de sortie existe : le syndicat FO demande un CST exceptionnel avant la fin juillet pour revaloriser le régime indemnitaire à 208 €. L'existence d'un CST en novembre n'est pas un obstacle. Si vous avez la volonté politique de garantir la sécurité cet été, vous devez convoquer cette instance dès juillet.

À moyen et long-termes, le problème dépasse la seule fiche de paie. Et ce n'est pas votre méthode qui va nous rassurer, car nous informer de la tenue du CLSPD seulement 48 heures avant la réunion est un manque de respect certain pour ses membres. Le minimum exigerait cinq jours francs.

Sur le fond, à la diapositive 13 de votre présentation, vous affichez l'objectif de *« lutter contre l'attractivité des réseaux criminels »*. C'est de l'art incantatoire face à des mesures bien creuses. La réalité du terrain est que sur 75 policiers municipaux théoriques, 26 postes sont vacants. Plus d'un tiers de la brigade manque à l'appel, pardonnez-moi l'expression, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint.

Contrairement à ce que déclarait à la presse votre Adjoint aux Ressources Humaines, qui se demandait comment redonner l'envie de devenir policier municipal, en réalité, la vraie question est celle de la stabilité. Pourquoi nos agents ne veulent-ils plus travailler à Villeurbanne ?

M. le MAIRE.- Je vais être très précis sur le temps, parce que dans un exercice de démocratie, on laisse les vœux, mais vous ne dépassez pas les deux minutes, s'il vous plaît.

M. CHICK.- J'ai fini. Pourquoi nos agents ne veulent-ils plus travailler à Villeurbanne ? Pourquoi le management subi, conditions de travail, manque de moyens. Monsieur le Maire, notre vœu n'est pas de nous substituer au dialogue social direct entre vous et les syndicats, vous l'avez compris. Notre volonté est de permettre au Conseil Municipal de débattre enfin du fond, comme vous l'avez compris, encore une fois, loin des slogans et de l'improvisation, et des ruptures de micro, comme vous venez présentement de l'illustrer.

M. le MAIRE.- Monsieur CHICK, je vais vous inviter à beaucoup plus de retenue dans le manière dont vous vous adressez au Maire de cette Ville. Je n'ai pas coupé le micro, je vous ai rappelé qu'il y avait un temps de parole imparti. Et je vous l'ai rappelé très poliment. À l'avenir, vous vous rappellerez que ce temps de parole est défini dans le cadre des vœux.

On pourrait aussi faire en sorte que ce vœu ne soit pas présenté, puisque cela appartient à la police du Maire.

M. CHICK.- Je vous répondrai que le temps n'est pas dépassé ce soir.

M. le MAIRE.- À part une personne à qui j'ai rajouté deux minutes, car vous étiez tous sur cinq, personne ne l'a dépassé. Vous regarderez le replay, je le laisserai en ligne plusieurs semaines après. Je propose que les Groupes fassent part de leur position de vote.

M. Tammouz AL DOURI, pour le Groupe Elus Insoumises Insoumis, Citoyennes Citoyens de Villeurbanne.

M. AL DOURI.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je précise que je vais répondre ici au vœu qui nous a été présenté, et pas spécialement à l'intervention qui vient d'être faite. Oui, la sécurité est un enjeu essentiel pour nos concitoyens, raison pour laquelle il faut l'aborder avec sérieux et dire la vérité aux Villeurbannais.

Les actes les plus graves qui touchent notre ville, comme l'horrible assassinat qui a eu lieu au Bel Air début mai, les trafics organisés, les règlements de comptes, les fusillades sont des actes qui relèvent de la criminalité organisée. Ce n'est pas de la petite délinquance de rue que vous allez attraper avec des patrouilles de police municipale et des caméras de vidéosurveillance. D'ailleurs, plusieurs points de deal dans notre ville sont bien connus de tous et filmés 24h/24 par des caméras de vidéosurveillance de la Ville, et cela ne les empêche absolument pas de tourner.

Non, pour lutter contre la criminalité organisée, il y a une police spécialisée, c'est la police judiciaire, avec des policiers qui, la plupart du temps, ne sont pas dans la rue en uniforme, mais dans des bureaux, qui enquêtent pendant des mois et des mois, qui font des surveillances, du renseignement...

M. le MAIRE.- Je vais être obligé de vous rappeler le temps, sinon M. CHICK dira que je ne vous ai pas traité de la même manière que lui.

M. AL DOURI.- Je vais conclure rapidement pour exprimer la fin de ma pensée. Nous nous opposons à ce vœu, qui nous paraît ajouter plus de confusion que de clarté, car il part du constat de faits criminels ou délinquants graves dans notre ville pour en venir à mettre en cause la police municipale villeurbannaise. Nous soutenons d'ailleurs la revendication salariale de la police villeurbannaise concernant la part variable de l'indemnité spéciale...

M. le MAIRE.- S'il vous plaît, c'est un vœu, une explication de vote, vous êtes pour ou contre, vous avez une minute pour le faire, et là, vous avez déjà largement dépassé.

M. AL DOURI.- Nous voterons contre ce vœu en l'état, car il apporte plus de confusion que nécessaire sur ce débat important sur la sécurité.

M. le MAIRE.- Je vous en remercie. La parole, pour le Groupe Avenir Villeurbanne, est à Mme Demars.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous n'entrerons pas dans le procès croisé entre la majorité et les oppositions de gauche : chacun ici a exercé des responsabilités en matière de sécurité, sans résultats plus probants. Et le narcotrafic relève d'abord de l'État. Nous saluons le travail du Maire, mais nul ne peut y répondre seul.

Le vrai sujet municipal, c'est nos policiers municipaux, toujours en grève. Car la tranquillité des habitants ne tombe pas du ciel, elle dépend directement de la condition faite à celles et ceux qui la garantissent. Quand on a revalorisé les salaires de base des agents, on aurait dû penser à eux. À Saint-Fons, un Maire La France insoumise a presque doublé leur rémunération, de quoi faire rougir.

Notre Groupe s'abstiendra. Ce que nous demandons est concret : régler en priorité la situation de la police municipale et rouvrir un vrai dialogue social. On ne peut pas vouloir la tranquillité des habitants et négliger ceux qui en sont la première condition.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. En une minute. Pour le Groupe Place Publique, la parole est à M. Jonathan BOCQUET.

M. BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues, un vœu est une prise de position ou une déclaration d'intention politique. C'est un souhait sur un sujet sur lequel l'assemblée qui le prononce n'est pas habilitée à agir. De ce fait, un vœu ne décide pas, n'engage pas, ne force pas et ne produit pas d'effet. Le vœu proposé a pour but de contraindre le Maire à convoquer une instance. Ce n'est pas un vœu, c'est une mise en scène. Nous ne prendrons pas part au vote. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Moins d'une minute.

Pour le Groupe Communiste et Républicain, la parole est à Pierre BEAUFARON.

M. BEAUFARON.- Monsieur le Maire, chers collègues, prétextant les épisodes récents de violence armée survenus dans notre ville, le groupe Villeurbanne Printemps Citoyen souhaite examiner les actions engagées par la Ville en matière de sécurité. Sous-entendu, il y a un lien entre les deux.

Les fusillades se multiplient, et pas seulement à Villeurbanne. Depuis le début de l'année, Vénissieux, Marseille, Grenoble, Nantes, Poitiers, Toulouse, Besançon, Clermont-Ferrand.

Aucun rapport avec la couleur politique des municipalités, et pour cause, la sécurité publique est une compétence exclusive de l'État. Police judiciaire, lutte contre les trafics, la Ville n'a tout simplement pas le droit d'intervenir dans ces domaines.

De Sarkozy à Nuñez, en passant par Hortefeux, Valls, Darmanin, Retailleau à l'Intérieur, mais aussi tous les autres à la Justice, après des décennies de discours et de politiques répressives, le résultat est là : le trafic se fait en plein jour, sur la voie publique. Et les règlements de comptes aussi.

Le vœu propose de réunir une commission pour examiner des questions sans rapport avec les problèmes posés. Nous voterons contre.

M. le MAIRE.- Merci. Monsieur CROMBECQUE, souhaitez-vous ajouter un élément pour éclairer le vote ?

M. CROMBECQUE.- Très rapidement, la commission générale de sécurité n'est pas le CST. Nous ne nions pas qu'il y ait des problèmes au niveau de la police municipale. Ils sont aujourd'hui traités. Mon collègue Olivier GLUCK fait un travail de dialogue. Nous échangeons avec les représentants de la police municipale, y compris pour montrer que

même en période de tension sociale, le Maire l'a dit en introduction du Conseil Municipal, aux Invites, la police municipale a répondu présente. Car, même s'il y a des soucis qui s'opposent en termes de rémunération et d'indice, il y a aussi un attachement des policiers municipaux à la ville de Villeurbanne, et c'est tant mieux.

Sur la question d'une commission générale de sécurité, je n'en vois pas l'utilité dans le contexte actuel, car il y a des instances de discussion, des élus de l'ensemble des Groupes dans cette assemblée, qui sont membres du CLSPD. Il a pu y avoir une invitation, une convocation à une réunion que vous considérez tardive par rapport à l'information, mais elle a eu lieu. Des échanges ont eu lieu, des questions ont été posées et des réponses apportées. C'est la méthode que nous voulons continuer à avoir au sein de cette municipalité.

Nous allons aussi ouvrir le travail sur la nouvelle stratégie locale de prévention de la délinquance. Ce travail se fera de manière ouverte, avec un appel à contribution, que ce soit pour les habitants, les associations, les conseils de quartier, les collectifs d'habitants constitués, que mon collègue Reynald GIACALONE rencontre fréquemment, des élus qui siègent dans les instances ou dans la commission cadre de vie sécurité.

Tous les Groupes sont représentés et pourront apporter leur pierre. Je ne vois donc pas l'utilité de mettre en place une commission supplémentaire qui, de toute façon, n'associerait pas les instances de l'État dans ce cadre. Et ceux qui peuvent agir dans le cadre de la lutte contre les narcotrafics, cela a été rappelé dans l'explication de vote, et je pense que ce sera rappelé dans un vœu dans quelques instants, ce sont bien les services de l'État. Il faut qu'ils soient là pour travailler avec nous, et ce n'est pas uniquement nous qui allons résoudre le problème, même si nous le prenons à cœur.

J'appelle donc le Conseil Municipal à rejeter cette proposition.

M. le MAIRE.- Merci. Je mets ce premier vœu aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *6 abstentions.* Des votes contre ? *43 voix contre.* Des votes pour ? *5 voix pour.* Il est rejeté.

Abstention : Mesdames Elise MUNOZ, Sophie CRUZ, Virginie DEMARS, Messieurs Alexandre RUCH, Maxime CAMINALE et Alexis MONTEIL.

Pour : Mesdames Valérie BENDAHMANE, Hanna DIF, Nicole TESSIER SIBEUD, Messieurs Ikhlef CHIKH, Didier VULLIERME.

- Rejeté -

36. V-2026-251 : VŒU DEMANDANT LA GRATUITÉ DES PISCINES MUNICIPALES PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2026

M. le MAIRE.- Nous passons au deuxième vœu, présenté par les Élus Insoumises Insoumis Citoyennes Citoyens de Villeurbanne, demandant la gratuité de la piscine. Je donne la parole à M. Samir ASSELOT.

M. ASSELOT.- Monsieur le Maire, collègues, ce vœu part d'un constat simple : nos étés sont de moins en moins supportables et il est fort probable que cette tendance se poursuive.

Les épisodes de canicule sont plus fréquents, plus longs et plus intenses. Villeurbanne est une ville fortement bétonnée, où les îlots de chaleur urbains pendant l'été se font grandement ressentir.

Face à cela, nous devons prendre des mesures politiques fortes. La gratuité des piscines en est une.

Pour beaucoup de Villeurbannais, rentrer chez soi ne signifie pas retrouver un peu de fraîcheur. Nous pensons aux personnes dans des logements mal isolés, des appartements surchauffés, où il devient quasi impossible de dormir ou de récupérer. Rendre gratuites les piscines leur permettra de trouver un espace de fraîcheur, un équipement de santé publique et un outil d'adaptation au changement climatique.

Oui, cette mesure a un coût. Nous ne le cachons pas. Mais la vraie question est : combien coûte l'inaction ? Notre Ville doit être là avant tout pour protéger ses habitants. Si nous souhaitons cette gratuité, c'est aussi parce qu'elle est une mesure concrète et lisible pour les gens. La gratuité permet d'envoyer un signal fort pour inciter à aller à la piscine. Et cela permet aussi de ne plus avoir à devoir se justifier devant les guichets, quand on est dans une situation de précarité, pour obtenir une tarification sociale.

Ce vœu ne se limite pas à la gratuité. Il demande aussi que soient étudiées des amplitudes horaires plus larges afin d'accueillir davantage de monde dans de bonnes conditions. La saturation ne doit pas être un argument contre la gratuité. Il est tout à fait possible de réguler les affluences pour garantir un confort aux baigneurs et garantir la sécurité des bassins.

Enfin, bien sûr que la gratuité ne supprimera pas toutes les noyades. Personne ne le prétend. Mais si elle permet à des personnes de choisir une baignade surveillée plutôt qu'un site dangereux ou si elle permet à des jeunes de choisir la piscine gratuite plutôt que de déclencher une borne d'incendie de la ville pour se rafraîchir, alors elle aura déjà rempli une partie de son objectif.

Nous faisons le choix d'une mesure simple, lisible et universelle : rendre gratuites les piscines municipales pendant la période estivale pour tous les Villeurbannais.

M. le MAIRE.- Merci. Il y a trois demandes d'explication de vote. D'abord, pour le Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen, M. Didier VULLIERME.

M. VULLIERME.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous partageons évidemment le constat : avec le réchauffement climatique, les épisodes de canicule vont se multiplier et l'accès à des espaces de fraîcheur devient un véritable enjeu de santé publique.

En revanche, nous ne pensons pas que le principal problème soit aujourd'hui le prix d'entrée.

Le véritable sujet, c'est d'abord le manque d'équipements et le manque de places. Une piscine gratuite, mais saturée n'apporte finalement aucune réponse aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais qui se voient refuser l'accès faute de capacité.

Notre programme prévoyait une étude sur un espace nautique naturel à la Feyssine et une extension des horaires dans les équipements existants en cas de canicule. Vous mettez en œuvre la deuxième et nous vous invitons à réfléchir à la première.

Nous en profitons pour vous interroger : où en est le plan piscine inscrit dans votre programme, dont le projet d'ouverture d'une piscine d'été rue du 4 Août ? Vous voyez, je l'ai lu, Monsieur le Maire. Quel en est le calendrier ?

Par ailleurs, rappelons que les piscines de Villeurbanne bénéficient déjà d'une tarification sociale qui permet aux publics les plus modestes d'y accéder dans de bonnes conditions.

En résumé, il nous semble que la priorité n'est pas la gratuité, et nous ne voterons pas ce vœu.

M. le MAIRE.- Merci. La parole est à M. Jonathan BOCQUET pour Place Publique.

M. BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues, un vœu est une prise de position ou une déclaration d'intention politique. C'est un souhait sur un sujet sur lequel l'assemblée qui le prononce n'est pas habilitée à agir. De ce fait, un vœu ne décide pas, n'engage pas, ne force pas et ne produit pas d'effet. Le vœu proposé préempterait une délibération sur la tarification. Ce vœu ne vise qu'à engager une campagne de communication. Ce n'est donc pas un vœu, mais une opération de propagande. Nous ne prendrons pas part au vote. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- À chaque fois, vous allez dire la même chose ? Ah non, c'est adapté, vous avez raison.

La parole est au Groupe Communiste et Républicain, Elénore LENGLET PARPAILLON.

Mme LENGLET PARPAILLON.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, pour reprendre vos mots introductifs, Monsieur le Maire, ainsi que vos références, Monsieur GARABEDIAN, en effet, contrairement à ce que certains affirment, la canicule ne touche pas tout le monde de la même manière. Vivant dans des bouilloires thermiques, les classes populaires sont les plus touchées. L'an dernier, la chaleur a tué 5 700 personnes en France. Depuis le 18 juin, 74 sont mortes noyées, parce qu'elles cherchaient désespérément à se rafraîchir.

Cette situation, pourtant largement prévisible depuis des décennies, n'est pas prise en charge par le Gouvernement, et pendant ce temps, les habitants, notamment les plus pauvres, subissent. Notre municipalité ne peut pas répondre seule au dérèglement climatique entretenu par les classes dominantes, mais elle peut agir contre une partie de ses effets en proposant par exemple des piscines gratuites aux horaires étendus pendant les vagues de chaleur. Ainsi, nous voterons pour ce vœu, car il peut offrir quelques solutions de secours pour les habitantes et les habitants de Villeurbanne.

Et comme je vois que je n'ai pas de temps, je peux continuer ?

M. le MAIRE.- Non, car j'ai fait un double contrôle. J'ai vu que cela n'apparaissait pas. Je vous remercie. Monsieur CHATAING, voulez-vous éclairer ce vœu ?

M. CHATAING.- Oui, Monsieur le Maire. Chers collègues, le vœu qui nous est présenté part d'une préoccupation que nous partageons toutes et tous : permettre à chacun, et en particulier aux familles et aux jeunes, de mieux faire face aux fortes chaleurs estivales.

Pour autant, la gratuité généralisée des piscines pendant tout l'été ne nous paraît pas être la réponse la plus juste ni la plus efficace. Je pourrais reprendre le même argumentaire que Jonathan BOCQUET lors du dernier Conseil Municipal du 28 mai pour répondre à votre

vœu concernant la gratuité totale des cantines. La gratuité totale n'est pas notre ligne politique, car nous avons aussi un enjeu de solidarité.

Pourquoi ne pas mettre à contribution celles et ceux qui ont de meilleures conditions de vie pour financer en partie un service qui a un coût, une valeur ? Je vous rappelle aussi que notre Ville a déjà fait le choix d'une politique tarifaire solidaire, vous l'avez dit, qui permet aux habitants aux revenus les plus modestes d'accéder aux équipements aquatiques à des tarifs très réduits : un tarif solidaire à 1,50 € et un tarif très solidaire à 50 centimes. Ce dispositif cible les personnes qui en ont le plus besoin, tout en garantissant un financement équilibré du service public.

Votre vœu évoque aussi la possibilité d'élargir les horaires des piscines. Je vous informe que c'est le cas cet été, puisque nous sommes passés, durant la période estivale, de 44 heures d'ouverture hebdomadaire l'année dernière à 59 heures cette année. L'enjeu n'est pas seulement le prix d'entrée, mais aussi la possibilité concrète pour les habitants de profiter de ces équipements aquatiques.

M. le Maire en a parlé en début de Conseil, mais la semaine dernière, alors qu'il était prévu une semaine de maintenance pour les installations et de formation pour les ETAPS, entre la fin de l'ouverture aux scolaires et la période estivale, nous avons pu ouvrir en pleine canicule au grand public les piscines Etienne Gagnaire et Boulloche en fin de journée, grâce à la réactivité et l'investissement des agents, qui ont pu organiser tout cela en quelques heures.

Par ailleurs, je me permets de rappeler que la Ville finance à hauteur de 400 000 € le fonctionnement du SYMALIM pour la gestion du grand parc de Miribel Jonage, où une zone de baignade gratuite et surveillée est ouverte tout l'été. C'est une réponse complémentaire et durable aux épisodes de forte chaleur en diversifiant les lieux de baignade et de loisirs.

Enfin, et même si cela n'enlève en rien le besoin de prévention concernant les baignades en zone dangereuse, je me permets quand même d'évoquer notre politique en matière de natation scolaire, avec des propositions de séances de natation à l'Éducation nationale pour répondre à un impératif majeur de sécurité publique.

Par rapport à d'autres Villes de même strate, nous finançons un nombre important de séances de natation dans le cadre de l'EPS, puisque tous les élèves de CP, CE1 et CM2 des écoles de Villeurbanne bénéficient de séances de natation encadrées par nos ETAPS, et nous mettons également à disposition nos piscines à tous les collèges et lycées de la ville pour atteindre un maximum de réussite au test du « savoir nager ». Cet apprentissage précoce est essentiel et constitue l'un des leviers, parmi d'autres, c'est vrai, pour lutter contre le risque de noyade.

Pour toutes ces raisons, si nous partageons l'objectif suivi par ce vœu, nous estimons que les politiques déjà mises en œuvre répondent de manière plus ciblée, plus équitable et plus durable aux besoins des habitants.

M. le MAIRE.- Madame CRUZ ?

Mme CRUZ.- Le Groupe Avenir Villeurbanne ne participera pas au vote.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes pour ? *9 voix pour.* Des votes contre ? *39 voix contre.* Ce vœu n'est pas retenu.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

Pour : Mesdames Léna ARTHAUD, Elénore LENGLET PARPAILLON, Gaëlle FABRIGUET, Fannie MALATERRE, Messieurs Pierre BEAUFARON, Cyril HAULAND-GRØNNEBERG, Tammouz AL-DOURI, Samir ASSELOT, Mathieu GARABEDIAN.

- Rejeté -

37. V-2026-252 : VŒU DEMANDANT AU RECTORAT DE LYON LA CRÉATION D'UNE 8ÈME CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE ANATOLE FRANCE

M. le MAIRE.- Le troisième vœu est présenté par le Groupe Élus Insoumises Insoumis Citoyennes Citoyens de Villeurbanne, concernant la création d'une huitième classe à l'école Anatole France. Je donne la parole à Mme Fanny MALATERRE.

Mme MALATERRE.- Merci. Avant d'exposer les motifs, j'aimerais clarifier le contexte de ce vœu.

En effet, nous avons présenté ce vœu lors de la conférence des présidents de Groupes le 23 juin et il a d'abord été refusé par la majorité.

Il a fallu affirmer et réaffirmer notre volonté pour qu'il soit finalement accepté.

Nous parlons pourtant du bien-être des élèves, et de rien d'autre.

Exiger que vous vous battiez et que nous nous battions pour l'ouverture d'une nouvelle classe à Anatole France, ce n'est pas que pour cette école.

En effet, si nous obtenons tous ensemble cette ouverture, cela favorisera le rapport de force pour la satisfaction d'autres revendications.

Ouvrir de nouvelles classes, c'est améliorer le quotidien des élèves et donc leur fournir un cadre propice aux apprentissages.

Ainsi, il manque, pour l'instant, à l'école maternelle Anatole France seulement deux élèves pour qu'une huitième classe soit ouverte.

Si nous proposons ce vœu ce soir, c'est que l'Inspecteur d'Académie a annoncé le 15 juin qu'il attendrait le Comité départemental de l'Éducation nationale du 25 juin pour décider s'il ouvre ou non la huitième classe, ce qui a, vous l'imaginez bien, provoqué l'incompréhension et la colère des personnels et des parents d'élèves de cette école.

Le lundi 22 juin, j'étais présente aux côtés des parents d'élèves et parents d'élèves élus avec le SNUDI-FO, l'UL-FO de Villeurbanne pour demander l'ouverture de cette classe.

Le vote de ce soir est particulièrement attendu par les autres écoles également. Nous savons que vous ne pouvez pas intervenir directement pour obtenir l'ouverture de cette classe. Mais depuis la première formulation de ce vœu, le 23 juin, une école de Vénissieux, avec une revendication similaire, a eu gain de cause, grâce à la mobilisation des parents, élèves, avec leurs enseignants et le soutien inconditionnel et indispensable de la Mairie.

À travers ce vœu, nous vous proposons, collègues du Conseil Municipal, de donner aux élèves et aux enseignants de l'école Anatole France les conditions nécessaires pour un bon enseignement et de demander à M. le Maire d'interpeller le Recteur pour satisfaire la revendication que nous portons ce soir. Merci.

M. le MAIRE.- Merci. Je vais donner la parole à trois groupes politiques pour exprimer leur position. M. Didier VULLIERME, pour Villeurbanne Printemps Citoyen.

M. VULLIERME.- Monsieur le Maire, chers collègues, je dois vous avouer une certaine surprise. En conférence des présidences, comme cela a été évoqué, la Première Adjointe nous avait expliqué que ce vœu ne pouvait pas être inscrit à l'ordre du jour. Non parce que le besoin n'existait pas à Anatole France, mais parce que plusieurs écoles étaient confrontées aux mêmes difficultés et qu'un vœu ciblé risquait de compliquer les discussions avec le rectorat.

Puis, quelques jours plus tard, après un courrier du Groupe La France Insoumise évoquant notamment un possible recours devant le tribunal administratif, revirement complet : le vœu est finalement inscrit.

Alors de deux choses l'une : soit les arguments présentés en conférence des présidences étaient fondés, et dans ce cas le vœu n'aurait pas dû être inscrit ; soit ils ne l'étaient pas, ou ont fondu dès lors qu'un recours contentieux était brandi. Dans les deux cas, cela interroge sur la portée de la parole donnée en conférence des présidences.

De même, lors de ce Conseil, notre amendement demandant simplement que les propositions de l'exécutif issues des travaux de l'Assemblée Citoyenne soient débattues en Conseil Municipal avant d'être transmises a été écarté au motif qu'il s'agissait d'une simple communication. Cette interprétation, à géométrie variable selon les dossiers, ne fait que conforter les interrogations qui fondent le recours que notre Groupe lance contre la délibération du dernier Conseil qui attribuait entre autres un badge de télépéage au Directeur de votre Cabinet.

Pour le reste, nous soutiendrons naturellement toute démarche visant à obtenir les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des élèves villeurbannais.

M. le MAIRE.- Merci. Pour le Groupe Place Publique, M. Jonathan BOCQUET. Ce ne sera pas la même intervention, j'en suis sûr.

M. BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues, un vœu est une prise de position ou une déclaration d'intention politique. C'est un souhait sur un sujet sur lequel l'assemblée qui le prononce n'est pas habilitée à agir. De ce fait, un vœu ne décide pas, n'engage pas, ne force pas et ne produit pas d'effet. Le vœu proposé ici a pour but d'engager la Ville à agir directement dans un sens donné auprès du rectorat. Ce n'est donc pas un vœu, mais une injonction. Nous ne prendrons pas part au vote. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Pour le Groupe Communiste et Républicain, Léna ARHAUD.

Mme ARTHAUD.- Monsieur le Maire, chers collègues, une rapide explication de vote pour le Groupe des élues communistes et républicaines. Nous nous abstiendrons dans la mesure où ce vœu ne porte que sur un groupe scolaire de la ville. Nous comprenons la démarche, mais l'école Anatole France n'est pas la seule concernée.

Les ouvertures, fermetures de classes sont une responsabilité de l'Éducation nationale. Nous encourageons à une meilleure répartition des effectifs sur l'ensemble du territoire, pas seulement à Villeurbanne et pas seulement dans une école. Il n'est pas normal d'avoir des classes à 30-35 et d'autres à 15 en dehors des classes dédoublées en éducation prioritaire.

Le combat pour une meilleure répartition des effectifs, contre la suppression des postes d'enseignants, est une bataille à mener nationalement aux côtés des syndicats représentatifs des agents de l'Éducation nationale. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Madame TRON ?

Mme TRON.- Je vous remercie.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la situation de l'école Anatole France en demandant la création d'une huitième classe en maternelle pour la rentrée prochaine. Bien évidemment, nous partageons toutes et tous la priorité à donner à notre service public, et au titre de ma délégation, je suis particulièrement attentive et vigilante quant aux ouvertures et fermetures de classes décidées par les services académiques chaque année, comme vient de le rappeler ma collègue.

Mais au-delà de cette situation, je vous propose de vous donner quelques clés de compréhension (je pense que cela peut être utile à certains et certaines) plus globales sur la carte scolaire villeurbannaise pour la rentrée prochaine, telle qu'elle m'a été communiquée ce vendredi par les services académiques.

Concernant la carte scolaire 2026-2027 issue du CDEN du 25 juin dernier, pour la prochaine rentrée, nos écoles vont connaître 30 mesures de carte scolaire, avec 15 ouvertures de postes et 15 fermetures de postes. Donc, un delta de zéro.

Cette année, il y a des fermetures relativement inévitables sur certaines écoles, des maintiens de postes, mais surtout, il y a des ouvertures que nous avons obtenues depuis les premières annonces du mois d'avril, et sur lesquelles j'avais été interpellée dans cette enceinte. Des hausses de décharges de direction ont aussi été attribuées, comme par exemple à la maternelle Jean Zay, avec l'intégration de l'UEM-A dans la décharge de direction.

À ce jour, trois écoles restent sous surveillance du DASEN, mais aussi, je vous l'assure, de la mienne, pour obtenir des ouvertures supplémentaires avant la fin août pour les écoles suivantes : Jean Zay maternelle et élémentaire, Anatole France maternelle, et particulièrement l'école Renan A maternelle, où ma vigilante est particulièrement forte au regard de la saturation du report de l'école Simone Veil.

Donc, globalement, cette année, Villeurbanne sera moins impactée que d'autres communes par la suppression de 4 000 postes annoncée par le Ministre de l'Éducation nationale, sous prétexte d'une baisse démographique dans le primaire notamment.

Bien évidemment, je constate et regrette que ce Gouvernement ne priorise ni la jeunesse ni l'école publique dans ses choix.

Par ailleurs, nous devons cette particularité, c'est-à-dire un delta de zéro, à l'atypie de notre démographie scolaire, qui reste élevée et plus élevée que dans le reste de la métropole

ou de l'académie, mais aussi à la régularité de nos échanges avec les services académiques du Rhône, et ce dès le mois de janvier. Je ne reste pas attentiste et j'assume mon mandat.

Pour terminer, je souhaite vous rappeler que la préparation de notre carte scolaire est complexe et repose sur des enjeux portés depuis 2021, notamment avec Mme THOUVENOT, avec la préoccupation à la fois d'avoir des groupes scolaires équilibrés et mieux répartis sur l'ensemble du territoire, qui se traduit par la construction de nouvelles écoles et donc par la création de nouveaux périmètres.

L'autre priorité est celle de limiter leur taille ou leur densité. Vous le savez, nos groupes scolaires sont très, voire trop grands, avec plus de la moitié d'entre eux qui dépassent la taille moyenne d'un collège en France, ce qui n'est satisfaisant ni pour les enfants ni pour les professionnels, qu'ils soient agents de la Ville ou de l'Éducation nationale. Et ces grands groupes scolaires sont le résultat du manque d'investissement pendant 19 ans pour construire des écoles supplémentaires.

Je vais donner une anecdote, puisque ce soir s'y prête. Lors d'une visite avec M. le Maire, car je suis sur le terrain aussi dans le cadre de mon mandat, je ne suis pas que dans les commissions, lors d'une visite de terrain, j'ai fait remarquer à M. le Maire qu'il y avait une plaque à l'école maternelle François Truffaut qui avait été inaugurée par M. Francisque Collomb et M. Hernu. C'était certainement l'une des dernières nouvelles écoles, jusqu'à Rosa Parks, ouverte en 2020.

Ce qui confirme qu'en 19 ans, il y a eu très peu de constructions et d'investissements dans nos écoles. Je rappelle que l'ouverture de Rosa Parks en 2020 est issue notamment de la pression et de la mobilisation d'un certain nombre de parents d'élèves de l'époque qui, pour certains, sont en face de vous.

Aussi, certaines fermetures de classes ont été anticipées lors des modifications des périmètres votées en février dans cet espace et nous permettent de rééquilibrer entre les écoles d'un même secteur.

Par exemple, pour la rentrée prochaine, l'école élémentaire Édouard Herriot passera de 21 à 19 classes, dont deux ULIS, avec la fermeture de deux classes. Et malgré cela, cette seule école élémentaire restera encore à des effectifs proches de 500 élèves. Par ailleurs, nous avons obtenu la création de deux classes à l'école primaire Jacques Prévert. Vous voyez la logique.

De la même façon, si l'école élémentaire Pasteur passera de 19 à 17 classes, une élémentaire en REP, l'école primaire Niki de Saint Phalle accueillera quatre postes supplémentaires.

Comme vous le constatez, la détermination de la carte scolaire est complexe et ne peut se résumer à la situation de telle ou telle école prise isolément. Comme je l'ai dit, je reste attentive à la situation de l'école élémentaire Anatole France, comme de toutes les écoles villeurbannaises. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Je mets ce troisième vœu aux voix. Madame DEMARS ?

Mme DEMARS.- Nous ne prendrons pas part au vote. Nous souhaitons juste expliquer. Nous sommes interpellés par le fait que les menaces puissent modifier le pouvoir de police des assemblées.

M. le MAIRE.- Pardon ?

Mme DEMARS.- Je rejoins ce qu'a dit M. VULLIERME au départ. En conférence des présidents, ce n'est pas ce qui avait été décidé. Et suite à une menace, les choses ont changé. Nous sommes donc aussi interpellés.

M. le MAIRE.- Très bien. Je n'ai pas tout compris, mais j'ai entendu. Je mets ce vœu aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *6 abstentions.* Des votes pour ? *10 voix pour.* Des votes contre ? *34 voix contre.* Ce vœu est rejeté.

Abstention : Mesdames Léna ARTHAUD, Elénore LENGLET PARPAILLON, Elise MUNOZ, Messieurs Pierre BEAUFARON, Cyril HAULAND-GRØNNEBERG, et Alexandre RUCH.

Pour : Mesdames Valérie BENDAHMANE, Hanna DIF, Nicole TESSIER SIBEUD, Gaëlle FABRIGUET, Fannie MALATERRE, Messieurs Ikhlef CHIKH, Didier VULLIERME, Tammouz AL-DOURI, Samir ASSELOT et Mathieu GARABEDIAN.

- Rejeté -

M. le MAIRE.- Nous passons à l'examen des questions orales telles qu'elles ont été formulées. Nous en avons six.

La première concerne la difficulté pour les demandeurs d'accéder à un logement social à Villeurbanne. M. ASSELOT la présente. Je vous en rappelle les modalités : deux minutes, puis nous répondons à votre question, et il n'y a pas d'autre intervention, car ce n'est pas un débat. Monsieur ASSELOT ?

M. ASSELOT.- Monsieur le Maire, collègues, le rapport 2026 de la Fondation pour le Logement des Défavorisés est sorti. Les chiffres sont alarmants.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les demandes de logement social ont augmenté de 36 % depuis 2019 pendant que les attributions chutent de 12 %. Et le DALO, le droit opposable au logement, est devenu un droit fantôme : les recours ont bondi de 50 % dans notre région, mais les décisions favorables, elles, diminuent.

À Villeurbanne, selon les données de la Métropole, plus de 10 000 ménages sont en attente d'un logement social. Avec des taux de pression qui s'envolent : 40 demandes pour un seul T1 disponible, 13 pour un T2.

Derrière ces chiffres, les gens n'en peuvent plus. Des personnes que nous croisons sur les marchés, dans nos permanences, qui nous parlent de plusieurs années d'attente, de commissions d'attribution vécues comme une succession d'espoirs brisés, de silences administratifs. C'est une véritable souffrance morale et psychologique pour les personnes.

En plus de cela, le marché privé est hors de portée pour des milliers de personnes.

La politique du logement a été mise au service des promoteurs, des investisseurs et de la rente immobilière plutôt qu'au service des gens.

Cette situation ne peut que s'empirer, surtout avec des déclarations récentes, comme celle de la Présidente de la Métropole, Mme SARSELLI, qui dit vouloir supprimer l'encadrement des loyers. Cette mesure qui fragilise les locataires et fait des cadeaux aux marchands de sommeil, nous avons bien l'intention de nous y opposer en nous mobilisant.

Avec le Groupe Insoumis et Citoyen, nous vous faisons part de trois mesures concrètes qui pourraient faire face à la difficulté d'accéder à un logement social :

Premièrement, une augmentation significative de logements PLAI et PLUS dans les nouvelles constructions, avec une attention particulière pour les logements très sociaux.

Deuxièmement, la création d'un observatoire municipal du mal-logement et des difficultés d'accès aux logements sociaux.

Et troisièmement, l'ouverture de permanences municipales gratuites, sans rendez-vous et quotidiennes pour accompagner et soutenir les demandeurs.

Alors nos questions sont simples, Monsieur le Maire :

Quelles mesures concrètes la municipalité compte-t-elle prendre pour réduire les délais d'attente et permettre aux demandeurs d'accéder à un logement social ?

La municipalité va-t-elle augmenter la part de logements PLAI et PLUS dans les prochaines constructions ?

Quels dispositifs la Ville souhaite-t-elle mettre en place pour accompagner les demandeurs de logements sociaux en attente ?

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Je passe la parole à Mme l'Adjointe, Agnès THOUVENOT.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le conseiller municipal, merci de me donner l'occasion de finalement mettre en valeur l'action municipale en faveur du logement, même si j'ai quelques interrogations, car les questions que vous posez ne sont pas exactement les questions orales que vous aviez déposées. Mais nous pourrons toutefois y répondre.

Vous le savez, la politique du logement, et donc la crise du logement, ne va pas se résoudre à l'échelle de la Ville de Villeurbanne, ni même de la Métropole de Lyon. C'est bien à l'échelle du pays qu'elle doit se construire et se conduire, car, nous le savons, toutes les politiques du logement en France, malgré toutes les étapes de décentralisation possibles, et le projet de loi de relance du logement n'échappe pas à cette règle, s'imbriquent avec des politiques fiscales, des politiques d'aide à la pierre, des politiques d'aide à la personne, et aussi accessoirement des ponctions sur les bailleurs sociaux décidées en loi de finances. Tout cela de manière extrêmement centralisée.

À Villeurbanne, la question du logement constitue l'un des cœurs de notre engagement municipal. Et je suis très fière de vous annoncer que nous avons reçu la semaine dernière les nouveaux chiffres de comptabilisation des logements sociaux à Villeurbanne : nous comptons désormais 31,03 % de logements sociaux, soit quatre points de plus entre 2020 et 2025, et tout cela sans compter les 800 places d'hébergement d'urgence ouvertes pendant le mandat précédent, qui ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire de la loi SRU.

Alors oui, pour vous rassurer, nous allons continuer à construire du logement social, du logement PLAI. Après, le suivi des données PLAI, si c'est ce que vous cherchez, il faudrait le demander aux services de l'État, puisque depuis que nous avons dépassé les 25 %, qui est le niveau obligatoire de la loi, l'État ne nous transmet plus la typologie des logements sociaux sur la ville.

Alors, bien sûr, nous avons une visibilité sur les projets nouveaux. Et je peux vous dire que nous avons inauguré la semaine dernière une résidence gérée par Habitat Humanisme en 100 % PLAI. Et quatre autres résidences sociales ou pensions de famille sont en construction ou en projet, les permis de construire sont en cours d'instruction.

À l'autre bout de la chaîne, nous favorisons aussi les logements en bail réel solidaire, et vous le savez, nous nous battons pour l'encadrement des loyers, mais vous l'avez dit, ce n'est pas complètement gagné avec la Métropole, mais nous allons continuer à nous battre, car le projet de loi, tel qu'il a été adopté au mois de décembre, permet aux communes de continuer à exercer cette mesure d'encadrement des loyers même si l'autorité organisatrice de l'habitat ne le souhaite pas.

Et quand même, je le rappelle, à Villeurbanne, nous ne pouvons pas porter à nous seuls les demandes de logement social. Il y a des communes dans la métropole et aussi dans l'aire métropolitaine qui doivent construire du logement accessible à toutes et tous. Les Villes de l'Ouest lyonnais sont particulièrement en retard et préfèrent payer des pénalités plutôt que de construire du logement social. Je ne doute pas que votre Groupe saura interpeller la Métropole dans d'autres instances sur le sujet.

Et sur les permanences, vous avez sûrement lu notre programme, c'est inscrit. Oui, nous allons mettre en place des permanences habitat dans tous les quartiers. Et un document existe... Si, si, dans notre programme sont indiquées des permanences habitat dans tous les quartiers. Et il existe un observatoire et une analyse des besoins sociaux, publiée et publique, dédiée à la question du logement. Elle est sortie dans le courant de l'année 2025. Vous pourrez également retrouver les données, car un membre de votre Groupe était un adjoint qui avait particulièrement suivi ce dossier. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Nous passons à la deuxième question, relative à l'encadrement du périscolaire. La parole, pour le Groupe politique Insoumises Insoumis Citoyennes Citoyens de Villeurbanne, est à Mme Fanny MALATERRE.

Mme MALATERRE.- Monsieur le Maire, chers collègues, la question concerne un sujet déjà évoqué ce soir à plusieurs reprises : les violences dans les écoles, et plus particulièrement votre plan d'action à ce sujet. Vous y avez répondu en grande partie.

C'est une question sensible, qui doit être prise en charge collectivement.

La violence, quelle qu'elle soit, constitue un fléau qui peut avoir des conséquences durables sur le développement et le bien-être des enfants.

Les parents d'élèves, soutenus par les enseignants, s'organisent et s'interrogent à juste titre.

Les comptes-rendus des dernières réunions, les dernières décisions prises, nous semblent aller dans le bon sens.

C'est une première étape et elle est indispensable.

En revanche, votre Mairie a été interpellée à de nombreuses reprises concernant des faits, et cela parfois depuis des mois.

Nous espérons que vos dernières démarches marquent un changement net et que chaque cas sera pris au sérieux désormais.

Pour être claire, nous sommes satisfaits par les toutes dernières décisions prises, mais nous regrettons le temps perdu et les manquements signalés dans plusieurs écoles, mais aussi le manque de vérification des passifs des intervenants, notamment leur casier judiciaire.

Notre question est donc : quelles sont les actions précises qui seront menées sur la prévention ?

M. le MAIRE.- Merci. Je vais laisser la parole à Mme TRON, mais j'ai essayé d'être le plus transparent possible dans la manière de... Ce n'est pas grave, j'attendais juste de pouvoir vous regarder, car c'est un sujet important. J'ai essayé d'être transparent dans la manière de présenter la façon dont nous avions réagi sur les différentes situations. Il y a une situation sur laquelle je reconnais une faute lourde et inadmissible, je ne reviens pas dessus. Et cette faute lourde est repérée, car il y a un process. Je n'essaie pas de me protéger. Que je reconnaisse cette faute en tant que Maire implique beaucoup de choses.

À chaque fois, ce qui nous a permis de réagir, c'est un processus qui fonctionne. En l'occurrence, il a permis de vérifier qu'une personne n'avait pas vérifié le casier. Mais sur chacune des affaires, nous avons pu présenter aux parents d'élèves la manière dont nous étions organisés. Je ne voudrais pas qu'on laisse penser par une manière de formuler que rien n'est maîtrisé et que nous répondons maintenant.

C'était un premier élément de réponse.

Sonia TRON avait plutôt préparé quelque chose autour du périscolaire. Nous entendons que c'est beaucoup sur la question des violences et vous avez l'air de dire que nous avons en partie, certes un peu tard pour vous, mais plutôt répondu correctement. Maintenez-vous que votre angle principal est de savoir ce que nous faisons sur le périscolaire pour les violences sexistes et sexuelles et la prévention ? Et dans ce cas, nous ciblerons notre réponse là-dessus et non pas sur tout le périscolaire et son organisation. Si cela va à Mme TRON, puisque la question est maintenant précisée.

Mme TRON.- Il y avait des questions plus globales sur le périscolaire, et je ne vais donc pas les présenter ici. Je me tiens à votre disposition dans un autre cadre si vous voulez que nous en parlions.

Quelques éléments sur l'encadrement du périscolaire. Il est structuré bien sûr dans le respect de la réglementation Jeunesse et Sports, et le projet pédagogique dans le cadre périscolaire correspond aussi à notre politique éducative villeurbannaise. Aujourd'hui, le périscolaire de Villeurbanne emploie environ 800 animateurs vacataires chaque année, qui interviennent sur les différents temps, y compris le mercredi. C'est un investissement (j'emploie ce terme, pas un coût) pour la Ville, pour ces vacations, d'environ 5 M€ par an.

Aujourd'hui, car c'est une question qui revient souvent, 50 % des intervenants quotidiens sont diplômés et formés, qu'ils soient animateurs, ATSEM ou AESH, mais aussi certains

intervenants de l'USEP. Les accueils sont déclarés à la SDJES en tant qu'accueils collectifs de mineurs, avec un respect de la réglementation du taux d'encadrement, qui est le même depuis plusieurs années : un animateur pour 14 mineurs de moins de six ans, un animateur pour 18 mineurs de plus de six ans. Et à Villeurbanne, sur le temps méridien, nous appliquons un taux d'encadrement renforcé pour les maternelles, avec un animateur ou un adulte (cela peut être une ATSEM) pour 10 élèves.

Les animateurs sont sous la responsabilité des coordonnateurs et de leurs adjoints. Au quotidien, ce sont une cinquantaine d'encadrants qui accompagnent les animateurs sur leur posture, leur pratique professionnelle et sur la déclinaison du projet.

Je voudrais donner quelques éléments sur le périscolaire, dont la création est issue d'une loi sur l'organisation des rythmes, et dire quelques mots sur les conditions de recrutement et l'organisation. Sur le recrutement, le processus de recrutement est centralisé au sein de l'unité RH de la direction de l'éducation. C'est la seule direction, compte tenu de sa taille et de ses enjeux, où la question RH est internalisée. Elle est unifiée, ce qui permet d'avoir une réactivité, une sécurisation des process. Cette unité gère aussi les coordonnateurs et coordonnatrices contractuels.

La vérification et la validation des dossiers administratifs des candidats est visée par cette unité. C'est une condition préalable à l'embauche. À cette étape, la vérification du casier judiciaire B2 est systématiquement effectuée, ainsi que celui du FIJAIS. Les éléments que je vous donne là sont des éléments que nous avons donnés aux familles.

Depuis plus d'un an, toutes les demandes de FIJAIS ont été envoyées en ce qui concerne l'ensemble du personnel périscolaire, vacataire et contractuel. L'ensemble, depuis plus d'un an, depuis mai 2025. En plus, la déclaration en accueil de loisirs donne lieu à un contrôle d'honorabilité des professionnels par les services de l'État, car vous savez que la Ville est en lien avec les services de la jeunesse et des sports.

Sur la question de la formation, car cela faisait partie de votre vœu, et ce sont des éléments qui nous sont régulièrement remontés, il y a des questions légitimes. Du fait de leur statut de vacataire actuel, les animateurs ne bénéficient pas du plan de formation municipal, car le statut de vacataire ne le permet dans la fonction publique territoriale pour le moment.

Cependant, nous proposons depuis de nombreuses années aux animateurs qui le souhaitent, et nous les incitons, de passer le BAFA. Il y a d'ailleurs une enveloppe dédiée. Et la Ville de Villeurbanne propose aux coordonnateurs, aux adjoints et aux animateurs, de suivre une formation avec l'ISPEF, car nous avons signé une convention avec l'Université Lyon 2 depuis deux ans.

Je terminerai sur des éléments de contexte national. Malgré notre volontarisme, il y a des difficultés dans la filière de l'animation, et notamment celles du champ de l'éducation populaire. C'est une réalité à Villeurbanne, mais aussi ailleurs. Et le périscolaire, comme chez nos partenaires associatifs de l'éducation populaire, a du mal à recruter.

L'attractivité des métiers de l'animation est freinée par le manque de structuration de la filière d'animation au niveau national, le manque de reconnaissance des métiers, et localement, notre statut de vacataire est certainement un frein supplémentaire. Peut-être pourrons-nous imaginer d'autres systèmes contractuels dans les mois et les années qui

viennent. Nous avons fait des tentatives sur le mandat précédent de contractualisation, mais ces tentatives n'ont pas rencontré leur public.

La Ville de Villeurbanne est volontaire et n'est pas attentiste. Je voudrais également donner cet élément. Malgré les atermoiements des Ministres successifs. Parce que le périscolaire ou le champ de l'éducation populaire ou les métiers de l'animation sont parfois critiqués, mais les collectivités sont laissées relativement seules.

Le Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative a créé en février 2022 un comité de filière animation, qui devait porter une feuille de route et un plan concerté avec les collectivités locales pour les accueils collectifs de mineurs. Je vous épargne le détail du plan, mais quatre années après, nous l'attendons toujours. Le comité de filière animation, j'en ai fait partie. Et malgré nos alertes aux différents Ministres successifs, nous n'avons pas eu de réponse.

Et je vous précise que M. le Maire, ce printemps, a interpellé le ministère sur différents statuts et métiers dans la collectivité, et notamment l'absence de valorisation de la filière animation dans la fonction publique territoriale. Je vous épargne la loi Vial, qui n'est pas appliquée non plus. Villeurbanne, parce qu'elle est volontariste, finance et prend à sa charge des animateurs complémentaires pour assurer l'accueil des enfants à besoin particulier.

Je vais essayer d'aller rapidement sur la question du plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, M. le Maire en a parlé largement. Je voulais quand même vous informer que, bien évidemment, dans le champ du périscolaire, mais pas seulement, car l'approche sera plus générale, nous reprendrons à notre compte le plan d'action qui résultera des travaux et qui fera l'objet d'une restitution à la commission transpartisane, comme évoqué vendredi.

Mais dès la rentrée prochaine, les coordonnateurs et adjoints bénéficieront d'une formation dédiée. La formation des vacataires, comme pour tous les adultes, qu'ils soient ATSEM, AESH, infirmière ou agent technique, que chacun et chacune en soit garant dans une école, quel que soit leur statut.

Évidemment, ces sensibilisations seront déployées en lien avec l'Éducation nationale, qui doit être associée à nos réflexions, l'idée étant d'avoir une politique cohérente auprès des enfants et d'être en écho avec les différents programmes développés dans les écoles publiques comme les dispositifs pHARe ou EVAR, devant permettre de travailler aussi sur les enfants, sur les questions émotionnelles, relationnelles, etc.

Ces sensibilisations sur la prévention des violences, le repérage des signaux faibles, le repérage et la posture de l'adulte de confiance dans l'école, et ils sont nombreux, sur l'accueil de la parole des enfants, seront bien conduites auprès de l'ensemble de la communauté éducative, à l'échelle de chaque groupe scolaire, et en réunissant l'ensemble des acteurs scolaires, périscolaires, de la santé et des sports, comme cela a été dit par mon collègue Sébastien CHATAING. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Nous avons une troisième question orale relative au jumelage entre Villeurbanne et la ville de Bat Yam. Je laisse la parole à M. AL DOURI.

M. AL DOURI.- Monsieur le Maire, chers collègues, notre commune est toujours officiellement jumelée avec la ville israélienne de Bat Yam.

Or, Israël a mené une campagne génocidaire contre le peuple palestinien dont nous avons tous été témoins, ayant entraîné la mort de plus de 70 000 victimes directes à Gaza, dont plus de 80 % sont des civils.

Malgré les nombreux avis juridiques et les condamnations internationales, malgré les mandats d'arrêt émis par la CPI à l'encontre du Premier Ministre israélien Netanyahu et de son Ministre de la Défense, Israël continue de répandre le chaos et la guerre dans tout le Moyen-Orient, puisque après avoir attaqué l'Iran avec son allié américain, elle a attaqué et occupe jusqu'à ce jour illégalement le Liban, provoquant la mort de plus de 4 000 Libanais et le déplacement d'un million de réfugiés. *« Tout le Liban doit brûler »* déclarait il y a deux semaines le Ministre de la Sécurité nationale israélien Ben Gvir.

Notre Ville s'est construite par l'accueil et le soutien aux victimes de la guerre et de la misère issues des quatre coins du monde. Il est de notre devoir à tous de faire vivre cette tradition humaniste et d'agir pour que des sanctions soient prises contre l'État israélien et toutes ses institutions, dont font partie les communes évidemment.

Peut-être que certains se diront de bonne foi qu'il faut maintenir une coopération a minima. Mais non, pas face à de telles horreurs, pas face aux pires crimes de notre ordre juridique international. Et je les renvoie à l'exemple de l'Afrique du Sud. De la même manière que les sanctions et le boycott populaire de l'Afrique du Sud a contribué à la chute de l'apartheid en 1994, le boycott, les sanctions et l'isolement diplomatique de toutes les institutions israéliennes doivent contribuer à la fin de la colonisation et à la fin de ce que la Cour internationale de justice qualifie d'apartheid israélien.

Même notre diplomatie française, et je sais que vous êtes respectueux de la diplomatie française, Monsieur le Maire, demande aujourd'hui le réexamen de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

Dans ces conditions, il est intolérable de maintenir une coopération officielle, même si elle ne se traduit pas par des actions concrètes, avec une ville israélienne, et en particulier avec la ville de Bat Yam, qui est dirigée aujourd'hui par Tzvika Brot, un haut cadre du Likoud, proche du criminel de guerre Netanyahu et de Donald Trump.

C'est pourquoi je vous le demande, Monsieur le Maire : allez-vous soumettre au vote dès le prochain Conseil Municipal une délibération actant la rupture officielle du jumelage de Villeurbanne avec la ville israélienne de Bat Yam ?

M. le MAIRE.- Merci. Melouka HADJ-MIMOUNE aurait dû vous répondre...

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Non, s'il vous plaît, pas d'applaudissements sur ce sujet dans la salle du Conseil. C'est suffisamment important.

Je disais donc que Mme Melouka HADJ-MIMOUNE aurait dû vous répondre, mais elle est souffrante et s'excuse. Je vais donc répondre à la question telle que vous nous l'avez posée précédemment, et non pas au long exposé de politique internationale que vous venez de partager. Une réponse précise : sous l'impulsion de Charles Hernu, la ville de Bat Yam et

celle de Villeurbanne ont effectivement fait un choix de jumelage en 1979. Il se trouve que depuis de nombreuses années maintenant, ce jumelage est totalement inactif. C'est-à-dire aucune coopération ni aucun projet commun en cours.

Depuis le début de mon premier mandat, nous avons souhaité réinvestir prioritairement trois partenariats de coopération et d'échange, avec Dire Dawa en l'Éthiopie, Abovyan en Arménie et Abanilla en Espagne. Ces jumelages évoquent des sujets aussi divers que l'autonomisation des femmes, le développement de la culture ou l'éducation au sein de nos villes respectives.

Dans la conception que je m'en fais, et j'imaginais que nous partagions cela, un jumelage ne revient pas à exprimer une adhésion à une vision politique d'un État ou d'un Maire. Les villes traversent les siècles, pas les élus, ni même les régimes. Pas de doute sur le fait que des valeurs portées par les élus nationaux de certaines de nos villes partenaires sont bien éloignées de celles portées par l'État français ou par les élus de la Ville de Villeurbanne.

En février dernier, une délégation d'élus de la Ville représentative de tous nos Groupes était présente à Dire Dawa pour travailler à un partenariat important avec cette Ville. Des élus de la Métropole, de l'Agence d'urbanisme se sont rendus en Éthiopie, à Addis Abeba, à Dire Dawa. Cela signifie-t-il que nous soutenons le gouvernement en place qui interdit l'homosexualité et dont le Code pénal prévoit jusqu'à 15 ans d'emprisonnement pour pratique sexuelle entre personnes du même sexe ? Cela signifie-t-il que nous nous sommes rendus complices de violences sexuelles qui ont été utilisées comme arme de guerre, dans des proportions terrifiantes, dans la guerre du Tigré entre 2020 et 2022 ? Je vous laisse la réponse.

Les jumelages entre villes ont pris racine dans un idéal et un combat pour la paix. À la sortie d'une seconde guerre mondiale où les ravages du nationalisme, de la xénophobie, du racisme ont produit les massacres que l'on connaît. Un idéal où le jumelage est à la source d'échanges entre les peuples, entre les étudiants, entre les acteurs sociaux, entre les cultures de chaque pays. Un idéal où, malgré les crimes de guerre et les massacres, les hommes et les femmes trouvent des interstices pour continuer à dialoguer, à échanger, à faire vivre la fraternité, même lorsque des valeurs essentielles s'entrechoquent.

Un idéal où, je l'espère, la coopération entre les peuples constituera l'une des premières pierres d'une paix durable. Être dans le camp de la paix est la position la plus inconfortable, dans laquelle on est souvent impuissant, toujours critiqué, de toutes parts. En tout cas, ce n'est jamais souffler sur les braises. C'est encore moins utiliser la détresse des peuples pour servir ses propres intérêts. Je vous remercie.

(Réactions)

Nous passons à la question 4. Je demande à l'assemblée de rester extrêmement correcte. Une question était posée et j'y ai répondu. C'est ce qui était attendu. Chacun jugera de la qualité de cette réponse. Monsieur ASSELOT ?

M. ASSELOT.- Pardon, vous estimez avoir répondu, mais nous, nous n'estimons pas avoir une réponse claire. Et vous avez fait une ambiguïté. Vous pourriez nous répondre si vous souhaitez mettre fin au jumelage entre Villeurbanne et Bat Yam. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- J'ai dit que ce jumelage ne prenait aucun acte, aucune fonction, aucune coopération. Donc, j'ai répondu. J'ai compris que vous vouliez m'amener sur une position...

M. AL DOURI.- Il faut juridiquement y mettre fin officiellement par une délibération. C'est comme cela que cela se fait. Faisons-le.

M. ASSELOT.- Nous n'avons pas entendu votre réponse, vous pourriez nous répondre.

M. le MAIRE.- Je crois vous avoir répondu. Je vous ai répondu. C'est la réponse que j'apporte à la question qui a été posée. Chacun jugera de la qualité de cette réponse. Chacune de mes paroles a été filmée sur ces sujets. Vous pouvez reprendre tout l'historique. Je suis assez clair avec moi-même. Ce n'est déjà pas si mal sur un sujet aussi compliqué.

Cela suffit maintenant.

M. ASSELOT.- C'est un sujet grave !

M. le MAIRE.- Monsieur ASSELOT, que souhaitez-vous ? Un incident de séance ? Vous essayez depuis le début de ce mandat, mais vous ne l'aurez pas avec moi, pas sur ce sujet-là. C'est trop grave. Vous m'avez posé une question, elle était formulée, vous l'avez présentée d'une certaine manière, et je vous ai répondu. J'ai répondu à l'exercice tel qu'il était posé. Vous n'êtes pas satisfait de cette réponse, cela vous appartient, mais cette réponse, je l'ai faite.

Je propose de passer à la quatrième question orale, relative aux évènements violents liés au narcotrafic. Je donne de nouveau la parole à M. AL DOURI.

M. AL DOURI.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette question est en lien avec mon intervention précédente sur la sécurité, où je disais que la lutte contre les phénomènes de criminalité organisée, comme on peut en voir à Villeurbanne et dans toute la métropole lyonnaise en général, ne se fait pas principalement avec la police municipale et des caméras, elle se fait par l'État, par la police judiciaire et par la justice.

On vous a beaucoup entendu, Monsieur le Maire, demander l'intervention de la BST, brigade spécialisée de terrain, pour reproduire ce qui a été fait au Tonkin : des opérations ultramédiatisées « place nette », avec une présence massive de policiers dans les rues, des interpellations massives et ponctuelles. Mais ces méthodes sont temporaires et la plupart du temps ne font pas tomber les têtes de réseau criminel. Elles s'attaquent aux petites mains du trafic. Les points de deal et les réseaux se reconstituent donc plus loin, ou partent à la conquête de nouveaux terrains, et c'est d'ailleurs peut-être ce qui se passe actuellement à Villeurbanne dans les suites de cette opération « place nette ». Mais nous en discuterons très certainement dans le cadre d'une CLSPD.

En revanche, je ne vous ai pas entendu réclamer des renforts de police judiciaire, de magistrats et parquetiers capables de mener des enquêtes sur le long terme et d'aller frapper les organisateurs, les financiers, les importateurs, etc. Or, c'est de ce travail dont nous avons plus que jamais besoin, pas d'opérations temporaires, ultramédiatisées, qui consistent à contrôler tout ce qui bouge dans tel ou tel quartier, et à faire du chiffre dans les interpellations.

Il me paraît essentiel que le Maire d'une ville comme la nôtre se mobilise sur cette question, comme d'autres Maires de la métropole, pour demander à l'État, et particulièrement à ce

Gouvernement, qui a tant fragilisé la police judiciaire et la justice de manière générale, le renforcement des effectifs de police judiciaire et de justice dans la région.

Allez-vous insister auprès des représentants de l'État pour obtenir ces moyens supplémentaires de police judiciaire, d'enquête, et de magistrats spécialisés contre la criminalité organisée, plutôt que des renforts de BST occupant l'espace public et des opérations spectaculaires, temporaires et surmédiatisées, comme l'opération place nette ?

M. le MAIRE.- Merci. La parole est à M. Yann CROMBECQUE.

M. CROMBECQUE.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le conseiller, votre question porte sur un sujet grave, et qui est une préoccupation première de notre majorité : la sécurité des Villeurbannaises et des Villeurbannais face aux violences liées au trafic, au narcotrafic et à la criminalité organisée. Et face à ces phénomènes, nous sommes pleinement engagés depuis le début de ce nouveau mandat, mais aussi sous le précédent.

Oui, nous demandons, le Maire demande des moyens supplémentaires, complémentaires à l'État. Le Maire s'est adressé aux différents Ministres de l'Intérieur qui se sont succédés et aux différents préfets, préfètes, préfets délégués à la sécurité sur ce sujet, car vous avez raison, il faut des moyens supplémentaires pour les fonctionnaires de l'État qui luttent contre ce fléau. Il faut des effectifs de police nationale, des moyens de renseignement, d'enquête, de police judiciaire, mais aussi des moyens pour la justice, pour les magistrats, pour les greffes, et pour les services spécialisés capables de traiter les dossiers complexes liés à cette criminalité organisée.

Pour autant, nous ne souhaitons pas opposer les moyens d'enquête nécessaires et la présence policière sur l'espace public, y compris à travers une brigade spécialisée de terrain, qui n'a pas pour objet de faire des opérations médiatiques. La BST n'est jamais, sous un autre vocable, que le retour à une police de proximité, qui avait été détricotée par Nicolas Sarkozy. Ce sont des fonctionnaires de police nationale affectés sur un terrain précis.

Sur Villeurbanne, il y a eu le Tonkin. Et les fonctionnaires de police nationale sur le Tonkin sont sur le Tonkin. Quand il y a des opérations demandées par l'État avec des médias, peut-être qu'ils sont là, mais ils sont aussi là quand il n'y a pas d'opération médiatique.

La demande que nous faisons et qui est portée par le Maire est d'avoir un élargissement et des renforts de police sur Villeurbanne à travers une nouvelle BST. Car la BST a une particularité dans l'organisation de la police nationale : contrairement à d'autres forces de police nationale, elle ne peut pas quitter le territoire sur lequel elle est.

Nous avons un commissariat à Villeurbanne qui, pour les Villeurbannais, est sur le cours Emile Zola, qui ne couvre que Villeurbanne. Pour autant, il est le chef de division de la division Est et n'intervient donc pas seulement pour Villeurbanne. Les effectifs dans le commissariat doivent couvrir une zone géographique énorme. Si la BST est au Tonkin, elle reste sur le Tonkin. Et si les effectifs de BST sont sur Villeurbanne, ils resteront sur Villeurbanne. Ce ne sera donc pas ce jeu de dominos où l'on déplace simplement des pions.

Mais les habitants demandent cette présence policière de proximité, car ils ont ce besoin de sécurité de proximité, qui est un gage de la République pour tous, et bien souvent, ce sont les plus modestes et les plus fragiles qui souffrent de cette insécurité sur le territoire.

Nous allons donc continuer à demander des renforts. Et comme vous parlez souvent des socialistes, nous ne faisons que demander ce qu'un Sénateur socialiste rapporteur de la loi sur le narcotrafic a proposé, et comme nous sommes cohérents sur cette question de la sécurité, sur les propositions de Jérôme Durain par rapport à la loi sur le narcotrafic, nous allons faire en sorte que les moyens mis à disposition, au moins théoriquement, dans cette loi puissent trouver une application sur le territoire villeurbannais.

Et je vous fais confiance, car nous avons déjà commencé ce débat dans un petit comité CLSPD, pour pouvoir continuer à échanger de manière constructive sur ce sujet. Car au-delà des discussions que nous pouvons avoir entre nous en Conseil Municipal, c'est bien la sécurité et l'intérêt des Villeurbannais qui doit primer.

M. le MAIRE.- Merci. J'arrivais à suivre l'intervention, car j'allais voir comment allait l'équipe qui retransmet ces débats, savoir s'ils tenaient.

En complément très rapide, je n'ai jamais demandé d'opération XXL. La BST, je l'ai demandée. Mais je vous invite vraiment à aller parler avec les Villeurbannaises et les Villeurbannais du Tonkin, pour qu'ils vous disent ce qu'ils en pensent. C'est intéressant pour éclairer votre point de vue. Et par ailleurs, s'il s'est passé quelque chose au Tonkin, vous avez parfaitement raison, c'est parce que nous avons aussi obtenu en parallèle des moyens très conséquents de police judiciaire, et un traitement prioritaire par le Parquet. Mais nous n'allions pas en faire état publiquement avant que les opérations n'arrivent.

Je vous rejoins donc sur une partie de l'analyse sur la nécessité de demander à avoir aussi des effectifs de police judiciaire. En tout cas, je suis très attentif à ce que la BST fasse un travail de terrain, mais si ce n'étaient pas les remontées que vous aviez, nous pourrions tout à fait partager là-dessus. Je vous remercie pour cette question, car elle était importante et a permis d'éclairer la position de la Ville sur ce sujet.

Nous passons à la question 5 relative aux problématiques d'insalubrité de logements à Villeurbanne. Je donne la parole, pour le Groupe Insoumises Insoumis Citoyennes Citoyens de Villeurbanne, à Mme Gaëlle FABRIGUET.

Mme FABRIGUET.- Monsieur le Maire, chers collègues, à Gratte-Ciel, une famille avec quatre enfants, dont trois diagnostiqués TDAH, vit depuis 2011 dans un T3 d'Alliade Habitat.

Infiltrations d'eau, moisissures, cloisons en lambeaux, toilettes ouvertes sur le couloir : ce logement est invivable. La mère a besoin d'un lit médicalisé, impossible à installer dans ces conditions.

La situation est devenue si grave que le juge des enfants a prononcé un placement à l'ASE pour les trois plus jeunes, et un placement en foyer pour l'aînée. Ce placement a pu être évité momentanément, uniquement en justifiant des recherches de logements et grâce à une attestation temporaire d'hébergement à une autre adresse.

Ce jugement ne vient pas à cause de l'environnement familial. Il vient à cause d'un bailleur social qui laisse une famille vivre dans des conditions indignes.

Alors je veux poser cette question, personnellement, à chacune et chacun d'entre vous : imaginez-vous perdre la garde de vos enfants parce que le bailleur censé gérer votre logement vous laisse vivre dans la misère ?

Rue Persoz à Grandclément : même tableau de logements indignes appartenant à un bailleur privé. Fuites sur les compteurs thermiques électriques, moisissures, IPN corrodés, plomb dans l'eau, passoires thermiques.

Ces deux cas ne sont malheureusement pas isolés et concernent des milliers de familles. Des associations se battent chaque jour aux côtés de ces locataires dans leurs combats contre les bailleurs ou des propriétaires privés pour leur permettre de vivre dignement, et pour obtenir ce qui leur revient de droit : un logement habitable.

Monsieur le Maire, vous avez été Président d'Est Métropole Habitat, vous en êtes aujourd'hui le vice-président. Vous connaissez la réalité des logements sociaux et des pratiques des bailleurs sociaux.

Monsieur le Maire, comptez-vous, en responsabilité, utiliser votre pouvoir de police spéciale en matière de salubrité pour protéger les habitantes et habitants les plus vulnérables de Villeurbanne qui subissent des conditions de vie indignes, et rendre compte au Conseil Municipal du nombre de situations signalées, instruites et résolues ?

M. le MAIRE.- Merci. La parole est à Mme Agnès THOUVENOT.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame la conseillère municipale, sachez que nous ne vous avons pas attendus pour que le pouvoir spécial du Maire en matière de salubrité soit utilisé par le Maire et les services municipaux, et en particulier ceux de la direction de la santé publique, juridiquement formés et compétents pour l'exercer. C'est un pouvoir de police spéciale que nous n'exerçons pas seuls. Les services métropolitains de l'habitat, les services métropolitains des périls, l'Agence Régionale de Santé œuvrent collectivement pour garantir que les logements ne soient ni indignes, ni insalubres, ni indécents, ni en péril.

Et à Villeurbanne, il s'exerce avec le service d'hygiène communal et ses huit agents, dont six assermentés, avec le programme d'intérêt général Immeubles Sensibles, dont l'action opérationnelle est portée par l'association SOLIHA, avec la plateforme métropolitaine Signal Logement, avec le service de l'urbanisme réglementaire, qui détecte des infractions à l'urbanisme qui donnent du mal-logement, et oui, des logements dans des caves, des logements de taille minuscule. Nous travaillons aussi avec le plan de sauvegarde de la copropriété Saint-André et une association, que certains d'entre vous connaissent bien, TEZELOMA, que nous finançons depuis sa création, avec laquelle nous explorons un certain nombre de nouveaux champs.

Moi aussi, je me rends dans les logements insalubres pour comprendre la situation, alerter et essayer d'expliquer ce droit compliqué. À chaque fois qu'un locataire du parc privé signale la situation de son logement, une visite à domicile est effectuée, soit par des agents municipaux, soit par des agents métropolitains, si c'est par Signal Logement, ou les acteurs associatifs. À la sortie, un courrier de mise en demeure pour que le propriétaire réalise des travaux. En effet, il faut parfois contraindre les propriétaires à réaliser des travaux, quand l'état du logement est trop dangereux pour la santé des habitants, et organiser le relogement dans le parc social, de bien meilleure qualité même si des situations sont parfois complexes, et parfois rédiger un procès-verbal.

Vous demandez des chiffres, je vais vous les donner. En 2025, il y a eu 214 signalements sur la plateforme Signal Logement, qui ont conduit à autant de visites à domicile par les services métropolitains. La direction de la santé publique a effectué 251 visites à domicile, et dans ces visites, 95 % des dossiers se règlent à l'amiable, avec après une mise en demeure au propriétaire de faire les travaux. Seuls 11 procès-verbaux ont été dressés à l'issue, après l'échec de la procédure amiable. C'est dire que le travail de terrain permet la résolution.

Enfin, le programme d'intérêt général travaille sur un peu plus de 450 logements, dont 60 sont en procédure d'insalubrité, avec des arrêtés de l'ARS, et cela a conduit à 29 procédures définitives d'habiter grâce aux services municipaux.

Oui, je peux rejoindre votre inquiétude. Les dossiers ont progressé de 37 % dans le parc privé en cinq ans. C'est colossal.

Mais je voudrais en profiter pour rendre hommage au travail des techniciennes et des techniciens de santé environnementale, qui font un travail colossal. C'est un travail à la fois très technique, car le droit dans ce domaine est complexe, et je mets au défi quiconque dans cette assemblée de maîtriser la différence entre indécence, insalubrité et indignité. Ils doivent rédiger des rapports à la fois très complexes et suffisamment solides à destination des propriétaires, car certains, vous le savez, sont de véritables professionnels, des marchands de sommeil qui n'hésiteront pas à attaquer.

Et ces techniciennes et techniciens font aussi une forme de travail social qui ne dit pas son nom, car ils rencontrent des locataires en très grande difficulté sociale et économique, et passer le seuil d'un logement demande des trésors de diplomatie, de patience, d'écoute, car beaucoup de locataires ont peur de leur propriétaire. Mais les procédures sont longues, trop longues. Le droit de propriété en France est un droit constitutionnel qui prévaut parfois sur le droit à la santé, et nous pouvons le regretter. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Nous avons une dernière question sur le sujet de l'insécurité. Je donne la parole à Alexandre RUCH.

M. RUCH.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais profiter de ce temps de parole pour parler d'un sujet qui a malheureusement ponctué l'actualité villeurbannaise : l'insécurité galopante.

Il y a plusieurs jours, quelques semaines maintenant, les policiers municipaux se sont mobilisés dans le cadre d'un préavis de grève, pour des raisons évidentes : manque d'effectifs, conditions de travail dégradées, planning compliqué et un service globalement en forte tension.

J'aimerais avant tout leur adresser notre plein soutien. Il n'est pas de société qui puisse durer sans sécurité. Elle est la raison même du faire société. C'est le renoncement à la violence individuelle, le refus de la loi du Talion, au profit d'une structure commune qui assure jusqu'ici la sécurité pour chacun. À ce titre, nos policiers municipaux doivent être pleinement soutenus dans leur mission.

Depuis le début de l'année, les fusillades et les tirs s'enchaînent à Villeurbanne. Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire, vous aviez vous-même dressé la liste des faits qui ont récemment touché la ville. Cette liste était déjà très préoccupante, et depuis, elle s'est encore allongée. Nous refusons que les Villeurbannais se voient contraints de

vivre dans la peur, contraints de modifier leurs habitudes et leur rythme de vie, contraints de voir la violence s'installer dans nos rues, et de ne recevoir en retour que des promesses, de vaines promesses parfois.

La sécurité est la condition sine qua non de toute autre politique publique. Une société doit toujours commencer par protéger les honnêtes gens. C'est là sa raison d'être la plus fondamentale. Ma question est donc la suivante : que prévoyez-vous pour améliorer la situation sécuritaire, et à quelle échéance ? Merci.

M. le MAIRE.- La parole est à M. CROMBECQUE, qui va compléter la précédente intervention.

M. CROMBECQUE.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le conseiller, je ne sais pas si je dois être surpris par le fait que vous vous empariez de ce sujet qui fait partie des fondamentaux de votre formation politique, qui plus est dans une approche électorale qui va nous conduire jusqu'en 2027 et qui voit agiter beaucoup de sujets et thématiques, y compris par rapport à une lecture politique dans notre Conseil Municipal.

Derrière vos mots, *« insécurité galopante », « reprendre le contrôle », « protéger les honnêtes gens »*, se manifeste une stratégie simple : amplifier les peurs, imbriquer des réalités complexes et laisser croire qu'il existerait des solutions faciles à des phénomènes qui dépassent largement le seul cadre communal.

Vous nous avez fait une liste des évènements villeurbannais, mais malheureusement ou heureusement, la question est nationale, et même internationale. Et à partir du moment où l'on pose ce cadre, les choses deviennent un peu plus complexes. Et pour les aborder, il faut donc faire preuve de sérieux.

La réponse ne consiste pas simplement à empiler les slogans sécuritaires ou promettre une surenchère permanente de moyens, sans jamais expliquer concrètement ce que cela recouvre, ce que cela produit, ni même dans quel cadre légal cela pourrait s'inscrire. La sécurité est trop sérieuse pour être abandonnée aux caricatures.

Vous évoquez la police municipale, et je vais redire que mon collègue Olivier GLUCK a un dialogue social avec les Organisations Syndicales, à la fois de la police municipale et de l'ensemble de la Ville. Les choses avancent, peut-être lentement, mais c'est le va-et-vient d'un dialogue social, de prendre en compte des revendications, d'y répondre, de voir parfois surgir de nouvelles revendications qui n'étaient pas dans le premier tour des revendications. Le dialogue se fait donc avec la police municipale.

Les conditions de travail sont en amélioration, y compris parce que nous discutons avec les policiers municipaux, sur la question de leur armement, celle de leurs équipements. Ils ont à terme un nouveau siège de police municipale qui va se dégager. Cela fait partie des éléments concrets d'une amélioration. Nous n'avons pas besoin d'attendre votre question pour leur témoigner au quotidien la solidarité, la reconnaissance et l'estime par rapport au travail qu'ils mènent au quotidien sur le territoire de Villeurbanne, au bénéfice des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

Sur la question de ce que nous comptons faire, je vous renvoie aux réponses précédentes. La Ville fait un certain nombre de choses, et la Ville demande à l'État de faire un certain nombre de choses. La police municipale a un rôle essentiel. Un excellent livret dans les

couloirs de la mairie porte sur la différence de prérogatives entre police municipale et police nationale.

La police municipale, c'est la présence de proximité, la tranquillité publique, la pacification de l'espace public, la lutte contre les incivilités, l'appui aux politiques locales de prévention, le lien avec les habitants et les commerçants. Elle ne se substitue pas à la police nationale, à la justice, aux moyens d'enquête nécessaires.

Nous continuons à demander à l'État de prendre toute sa part, sa responsabilité, de faire en sorte que la police nationale soit renforcée sur notre territoire villeurbannais. Et quand nous disons renforcer, c'est renforcer durablement, pas avec des effectifs qui viennent et repartent en fonction d'autres évènements sur le territoire métropolitain. Cette présence de policiers nationaux est un élément important.

Et nous défendons une approche républicaine complète : fermeté quand c'est nécessaire, intervention quand il le faut, mais également (cela fait partie de la stratégie actuelle, et cela fera sans doute partie de la stratégie à venir) la question de la prévention, de la médiation, de l'action sociale, du travail éducatif, du soutien aux familles, de l'investissement dans les quartiers et de l'accompagnement des publics les plus exposés.

Notre action se poursuit et s'intensifie autour de trois points : le renforcement de la présence sur le terrain, la coopération opérationnelle avec l'État. Ce lien avec l'État est présent, mais déjà sous le précédent mandat, nous n'allons pas réinventer des choses qui existent déjà et fonctionnent.

Tous les deux mois, le Maire rencontre avec son Adjoint et ses services concernés, à la préfecture, le préfet, la préfète avant, le préfet délégué à la sécurité, le directeur interdépartemental de la police nationale, le commissaire de Villeurbanne, le procureur de la République, pour faire un état des lieux de la situation et voir comment mobiliser les forces des uns et des autres.

Des rencontres régulières se font, mais pas de manière publique et sur les réseaux sociaux, avec le commissaire divisionnaire de Villeurbanne, pour reprendre le travail. Cela se fait tous les jours. La police nationale et la police municipale sont en contact pour organiser la présence, voir ce qui se passe, comment les uns et les autres peuvent agir en complément, sans dépasser les prérogatives de chacun.

La troisième priorité est l'action sur la prévention et la tranquillité publique. Il y a là aussi des actions quotidiennes sur les politiques auprès des acteurs éducatifs, des acteurs sociaux, des acteurs associatifs, les bailleurs, les établissements scolaires, les médiateurs et tous types d'associations, mais aussi les conseils de quartier, les collectifs d'habitants et les habitants qui écrivent des doléances, auxquelles nous répondons.

Alors, Monsieur le conseiller, les Villeurbannaises et les Villeurbannais ont le droit à la sécurité. Ils ont aussi le droit à la vérité. Notre responsabilité est d'agir là où nous sommes compétents et d'exiger de l'État qu'il fasse toute sa part, et de tenir ensemble prévention, fermeté, proximité, justice sociale et cohésion républicaine. C'est ce que nous faisons depuis le mandat précédent, et c'est ce que nous comptons continuer à faire.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur CROMBECQUE.

M. VULLIERME faisait état de quelques minutes. Il faudra bien mettre dans le prochain règlement intérieur un temps de réponse.

M. VULLIERME.- Cela existe dans le règlement actuel, il est indiqué cinq minutes.

M. le MAIRE.- Oui, mais ce qu'il disait était important, je ne pouvais pas le couper, il essayait de répondre en toute objectivité à Alexandre RUCH.

Je remercie les élus pour la qualité des réponses formulées à des questions importantes. Je crois qu'ils ont fait honneur à cet exercice démocratique. L'ordre du jour est cette fois-ci épuisé. Je vous souhaite une très bonne soirée à chacune et à chacun d'entre vous.

(La séance est levée à 21 heures 51.)

Signature du/de la secrétaire de séance

Villeurbanne, le 12 octobre 2026

